

# COMPTES DE L'AGENCE POUR 2006

---

Imprimé par  
l'Agence internationale de l'énergie atomique  
Juillet 2007



## Rapport du Conseil des gouverneurs

1. Conformément à l'alinéa 11.03 b) du Règlement financier [1], le Conseil des gouverneurs communique aux États Membres de l'Agence le rapport du Vérificateur extérieur sur les comptes de l'Agence pour 2006.

2. Le Conseil, ayant examiné le rapport du Vérificateur extérieur et l'introduction du Directeur général aux comptes, et les comptes eux-mêmes, soumet à la Conférence générale le projet de résolution ci-après.

---

La Conférence générale,

Vu l'alinéa 11.03 b) du Règlement financier,

Prend acte du rapport du Vérificateur extérieur sur les comptes de l'Agence pour l'exercice 2006, ainsi que du rapport présenté par le Conseil des gouverneurs à ce sujet [\*].

---

[\*] GC(51)/13.

---

[1] INFCIRC/8/Rev.2.



**Cinquante et unième session ordinaire**

**Comptes de l'Agence pour 2006**

**Table des matières**

	<u>Page</u>
Table des matières	iii
Introduction et événements financiers marquants	1
Description des responsabilités du Directeur général et déclaration de conformité des comptes avec le Règlement financier de l'Agence internationale de l'énergie atomique au 31 décembre 2006	5
Partie I - Opinion du Vérificateur	9
- Rapport du Vérificateur extérieur sur la vérification des comptes de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour l'exercice clos le 31 décembre 2006	11
Partie II - États financiers	
I État des recettes et des dépenses et modifications des réserves et des soldes des fonds pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2006	61
II État de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds au 31 décembre 2006	62
III État des mouvements de trésorerie pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2006	63
IV État des crédits ouverts au budget ordinaire pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2006	64
(Supplémentaire A) État des soldes non engagés des crédits ouverts en 2004 pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2006	65
(Supplémentaire B) État de la Phase II du renforcement de la sécurité pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2006	66

Partie III - États complémentaires

S1	Fonds du budget ordinaire - Contributions au budget ordinaire État au 31 décembre 2006	69
S2	Fonds de roulement - État au 31 décembre 2006	73
S3	Avances au Fonds de roulement - État au 31 décembre 2006	74
S4	Fonds du budget ordinaire - État des excédents de caisse au 31 décembre 2006	77
S5	Fonds du budget ordinaire – I. Parts des États Membres dans l'excédent de caisse de 2005	78
	II. Excédents de caisse conservés en attendant le versement de contributions au 31 décembre 2006	81
S6	Fonds du budget ordinaire – Budget ordinaire de 2006 - État récapitulatif par chef de dépense au 31 décembre 2006	82
	(Supplémentaire A) Soldes non engagés des crédits ouverts en 2004 - État récapitulatif par chef de dépense au 31 décembre 2006	83
	(Supplémentaire B) Phase II du renforcement de la sécurité - État récapitulatif par chef de dépense au 31 décembre 2006	84
S7	État récapitulatif des dépenses par grande catégorie et par groupe de fonds au 31 décembre 2006	85
	(Supplémentaire A) Soldes non engagés des crédits ouverts en 2004 - État récapitulatif des dépenses par grande catégorie au 31 décembre 2006	86
	(Supplémentaire B) Phase II du renforcement de la sécurité - État récapitulatif des dépenses par grande catégorie au 31 décembre 2006	87
S8	Contributions au Fonds de coopération technique - État au 31 décembre 2006	88
S9	Programme de coopération technique - a Dépenses de programme recouvrables - État au 31 décembre 2006	92
	b Coûts de participation nationaux - État au 31 décembre 2006	93
S10	Comptes courants - État au 31 décembre 2006	96
S11	Dépôts en banque - État au 31 décembre 2006	97
S12	Encaisse, comptes courants et dépôts en banque, par groupe de fonds et par fonds - État au 31 décembre 2006	99

Partie IV - Notes aux états financiers 100

Partie V - Annexes

A1	Fonds du budget ordinaire - Ressources prévues et effectives pour l'exercice clos le 31 décembre 2006	119
A2	Fonds de coopération technique - Ressources prévues et effectives pour l'exercice clos le 31 décembre 2006	120
A3	Ressources mises à la disposition de l'Agence -	
a	Par les États Membres pour 2006 (contributions en espèces et en nature)	121
b	Par des organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales pour 2006 (contributions en espèces et en nature)	125
c	Par programme sectoriel pour 2006 (contributions en espèces et en nature)	126





# Comptes de l'Agence pour 2006

## A. Introduction et événements financiers marquants

1. J'ai l'honneur de soumettre ci-après les comptes de l'Agence pour l'exercice clos le 31 décembre 2006. Le rapport du Vérificateur extérieur au Conseil des gouverneurs sur la vérification des comptes figure dans la partie I. Les comptes de l'Agence sont présentés dans les parties II et III constituées respectivement par les états financiers I à IV et les états complémentaires S1 à S12. La partie IV, intitulée 'Notes aux états financiers', décrit l'objet et le financement des fonds et les pouvoirs en vertu desquels ils sont administrés, ainsi que les principes comptables essentiels appliqués par le Secrétariat dans l'établissement des états financiers et des états complémentaires. Les notes donnent des informations complémentaires sur des éléments et des événements importants qui pourraient influencer sur la situation financière de l'Agence ou sur celle de fonds en sa possession ou sous son contrôle. Les annexes (partie V) présentent des informations qui, conformément aux normes comptables actuelles du système des Nations Unies, n'apparaissent plus sous la forme d'états financiers, d'états complémentaires ou de notes, mais qui sont jugées utiles pour les États Membres.

### A.1. Principales modifications

2. La modification la plus importante en 2006 est le fait que l'euro remplace le dollar des États-Unis comme monnaie utilisée dans les états financiers (comme recommandé dans le document GOV/2003/27). L'euro a été adopté comme monnaie fonctionnelle du Fonds du budget ordinaire, du Fonds de roulement et des fonds d'affectation spéciale, de réserve et spéciaux, tandis que le dollar reste la monnaie fonctionnelle pour le Fonds de coopération technique et les ressources extrabudgétaires (groupes de fonds III et IV). Les états complémentaires S8 et S9 a et b et l'annexe A2 sont donc établis en dollars. Les états complémentaires S8 et S9 a et b comportent une ligne récapitulative en euros.

3. Les états financiers comprennent des états supplémentaires et des états complémentaires qui rendent compte de la situation, au 31 décembre 2006, du solde non engagé des crédits ouverts pour 2004 ainsi que de la phase II du fonds pour le renforcement de la sécurité. Il s'agit de l'état financier IV (supplémentaires A et B) et des états complémentaires 6 (supplémentaires A et B) et 7 (supplémentaires A et B).

4. Le Fonds général comprend dix nouveaux comptes dans le cadre du Fonds pour les programmes extrabudgétaires (groupe de fonds III) :

- **Albanie** – appui au Programme d'action en faveur de la cancérothérapie (PACT) de l'Agence.
- **Chili** – appui au Centre des incidents et des urgences du Département de la sûreté et de la sécurité nucléaires.
- **Allemagne** – contribution en euros de l'Allemagne pour le Département des garanties.
- **Irlande** – appui à la mise en œuvre par le Groupe de coordination des autorités nationales compétentes du Plan d'action international pour le renforcement du système international de préparation et de conduite des interventions en cas d'urgence nucléaire ou radiologique.

- **Slovénie** – appui au Centre des incidents et des urgences du Département de la sûreté et de la sécurité nucléaires.
- **États-Unis d'Amérique** – part en euros de la contribution des États-Unis pour le Département des garanties, destinée à l'achat de matériel.
- **Commission des communautés européennes** – financement de la collecte de données et appui financier pour la consolidation et la gestion d'une base de données à but informatif sur la radiothérapie.
- **Organisation maritime internationale (OMI)** – appui aux activités du Groupe mixte d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la pollution des mers (GESAMP) aux Laboratoires de l'environnement marin de l'AIEA à Monaco dans le cadre du sous-programme H.2.
- **Fonds multidonateurs pour la sécurité nucléaire (FSN)** – diverses contributions en euros.
- **Fonds multidonateurs du Programme d'action en faveur de la cancérothérapie (PACT)** – contributions au PACT, y compris celles provenant de l'excédent de caisse de 2004.

5. Le Fonds général comprend quatre nouveaux comptes dans le cadre du Fonds extrabudgétaire de coopération technique (FECT) (groupe de fonds IV) :

- Italie – appui à divers projets de CT.
- Fonds Nobel – transfert du montant du Fonds Nobel de l'AIEA pour la nutrition et la lutte contre le cancer qui est nécessaire pour la mise en œuvre du programme dans le cadre de la CT.
- Programme d'action en faveur de la cancérothérapie (PACT) – transfert de la contribution de l'Albanie au PACT pour la mise en œuvre par le Département de la CT du projet ALB/6/011 (Amélioration du service de radiothérapie du département d'oncologie de l'hôpital universitaire 'Mère Térésa' de Tirana).
- Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine (UNTFHS) – appui à la mise en œuvre du projet de CT ETH/5/012 (Intégration de la technique de l'insecte stérile pour l'éradication de la mouche tsé-tsé).

6. Un nouveau fonds d'affectation spéciale (fonds pour le Réacteur expérimental thermonucléaire international (ITER)) a été créé, dans le groupe de fonds VI, pour les dépenses communes dans le cadre des dispositions transitoires d'ITER, en attendant l'entrée en vigueur du futur accord sur la création de l'Organisation internationale d'énergie de fusion pour la mise en œuvre commune du projet ITER.

## **A.2. Événements financiers marquants**

### **A.2.1. Généralités**

7. À la fin de 2006, le montant total des liquidités de l'Agence s'élevait, tous groupes de fonds confondus, à 168,9 millions d'euros (contre 202,9 millions d'euros (240,1 millions de dollars) en 2005).

### **A.2.2. Groupe de fonds I. Fonds du budget ordinaire et Fonds de roulement**

8. Les ouvertures de crédits initialement approuvées, d'un montant de 273,6 millions d'euros, au taux de change de 1 \$ pour 1 € ont été réévaluées à 261,8 millions d'euros en appliquant le taux de change moyen de 1,2495 \$ pour 1 € conformément à la résolution GC(49)/RES/5.

9. Les disponibilités pour le Fonds du budget ordinaire, y compris le Fonds de roulement, ont baissé, passant de 66,6 millions d'euros (78,8 millions de dollars) en 2005 à 46,3 millions d'euros en 2006. La situation en matière de liquidités en 2006 a donc été moins satisfaisante que l'année précédente, ce qui s'explique essentiellement par le non-versement de contributions attendues d'un grand donateur.

10. Les contributions régulières ont baissé par rapport à l'exercice précédent. Elles s'élèvent à 256,4 millions d'euros pour l'année considérée, contre 267,4 millions d'euros (316,5 millions de dollars) pour l'année précédente. La principale raison de cette évolution est la baisse de la valeur du dollar par rapport à l'euro, due à l'appréciation de l'euro au cours de l'année.

11. J'ai le plaisir d'annoncer qu'il y avait un excédent de caisse pour 2005 de 6,7 millions d'euros. Il s'explique essentiellement par le versement de contributions d'un montant de 27,4 millions d'euros au titre d'exercices antérieurs.

12. L'excédent des recettes par rapport aux dépenses en 2006, qui s'élève à 3,2 millions d'euros (contre 4,8 millions d'euros (5,7 millions de dollars) en 2005), se décompose comme suit :

	<u>Millions d'euros</u>	
	<u>2006</u>	<u>2005</u>
<b>Solde non utilisé des crédits ouverts (état financier IV)</b>	<b>0,1</b>	<b>1,2</b>
<b>Excédent (insuffisance) des ressources effectives par rapport aux prévisions ajustées (annexe A1)</b>	<b><u>3,1</u></b>	<b><u>3,5</u></b>
<b>Excédent (insuffisance) des recettes par rapport aux dépenses (état financier I)</b>	<b><u>3,2</u></b>	<b><u>4,8</u></b>

### **A.3. Groupe de fonds II. Fonds général – Fonds de coopération technique**

13. Les ressources du Fonds ont augmenté, le total des contributions promises s'élevant à 72,6 millions de dollars (69,4 millions de dollars en 2005) pour un objectif de 77,5 millions de dollars (77,5 millions de dollars en 2005). Les liquidités ont baissé par rapport à l'exercice précédent, passant de 58,9 à 56,3 millions de dollars (42,8 millions d'euros). Environ 15,5% de ces liquidités sont détenus en monnaies difficiles à utiliser. L'Agence poursuit ses efforts pour réduire les montants détenus.

#### **A.4. Autres groupes de fonds**

14. La situation financière des groupes de fonds III, IV, et VI est satisfaisante. Ces fonds sont alimentés par des contributions extrabudgétaires d'États Membres ou d'établissements d'États Membres qui sont reçues avant que les activités correspondantes ne soient entreprises, ou dans le cadre d'accords de financement avec l'ONU ou d'autres organisations internationales, et d'accords avec les donateurs.

15. Le groupe de fonds V (Programme des Nations Unies pour le développement – PNUD) a été inclus dans le groupe de fonds IV pour les besoins de la présentation.

(signé) MOHAMED ELBARADEI  
Directeur général

## **DESCRIPTION DES RESPONSABILITÉS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ DES COMPTES AVEC LE RÈGLEMENT FINANCIER DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE AU 31 DÉCEMBRE 2006**

### **Responsabilités du Directeur général**

Le Règlement financier stipule que le Directeur général tient la comptabilité nécessaire en tenant dûment compte des normes comptables pour le système des Nations Unies et qu'il établit des comptes annuels indiquant les recettes et les dépenses de tous les fonds de l'Agence internationale de l'énergie atomique durant l'exercice et leur situation financière respective à la fin de cet exercice, ainsi que l'utilisation des crédits ouverts au budget ordinaire de l'Agence. Le Directeur général est également tenu de fournir tous autres renseignements financiers qu'il peut juger nécessaires ou utiles ou que le Conseil peut demander.

Le Directeur général doit établir des règles de gestion financière et des procédures détaillées pour servir de base aux états financiers ainsi que pour assurer une gestion financière efficace et économique et la garde effective des avoirs de l'Agence. Il doit également exercer un contrôle financier interne permettant de procéder efficacement à l'examen des transactions financières en vue d'assurer la régularité des opérations d'encaissement, de dépôt et d'emploi de tous les fonds et autres ressources financières de l'Agence ; la conformité des dépenses avec les ouvertures de crédits approuvées par la Conférence générale, les décisions du Conseil sur l'emploi des ressources destinées au programme de coopération technique ou toute autre autorisation régissant les dépenses au titre des ressources extrabudgétaires ; et l'utilisation rationnelle des ressources de l'Agence.

### **Déclaration de conformité des comptes avec le Règlement financier**

Nous confirmons par la présente que les comptes ci-joints, constitués par les états financiers I à IV, les états complémentaires S1 à S12 et les notes explicatives, ont été établis conformément à l'article XI du Règlement financier, en tenant dûment compte des normes comptables pour le système des Nations Unies.

(signé) MOHAMED ELBARADEI  
Directeur général

(signé) GARY A. EIDET  
Directeur de la Division du budget et des finances

Vienne (Autriche), le 23 mars 2007



# PARTIE I

## **Lettre du Vérificateur extérieur au Président du Conseil des gouverneurs**

Monsieur le Président du Conseil des gouverneurs  
Agence internationale de l'énergie atomique  
1400 Vienne  
Autriche

le 30 mars 2007

Monsieur le Gouverneur,

J'ai l'honneur de transmettre les états financiers de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 qui m'ont été soumis par le Directeur général en application de l'alinéa 11.03 a) du Règlement financier. J'ai vérifié ces états et exprimé mon opinion à leur sujet.

En outre, conformément à l'article 12.08 du Règlement financier, je sou mets mon rapport sur les comptes de l'Agence pour l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Je vous prie d'agrée r, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

(signé) Norbert Hauser  
Vice-Président de la Cour des comptes fédérale  
Allemagne  
Vérificateur extérieur





# OPINION DU VÉRIFICATEUR

## CERTIFICAT DU VÉRIFICATEUR EXTÉRIEUR CONCERNANT LES COMPTES DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2006

### À la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique

J'ai vérifié les états financiers ci-joints, constitués par les états I à IV, les états complémentaires S1 à S12 (supplémentaire B) et les notes explicatives, de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour l'exercice clos le 31 décembre 2006. L'établissement de ces états financiers incombe au Directeur général. Mon rôle consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur la vérification à laquelle j'ai procédé.

J'ai effectué ma vérification conformément aux normes communes de vérification du Groupe mixte de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Ces normes exigent que je planifie et effectue la vérification de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'erreurs importantes. Une vérification comporte l'examen, par sondage, des pièces justifiant les montants et les indications figurant dans les états financiers. Elle consiste également à évaluer les principes comptables appliqués et les estimations importantes établies par le Directeur général ainsi que la présentation générale des états financiers. J'estime que la vérification à laquelle j'ai procédé offre une base raisonnable pour l'opinion que je formule.

Suite à cet examen, je certifie qu'à mon avis :

- a) Les états financiers rendent dûment compte des opérations financières enregistrées pour la biennie terminée le 31 décembre 2006 et présentent convenablement, sur tous les points essentiels, la situation financière au 31 décembre 2006 ;
- b) Les opérations financières apparaissant dans les comptes, que j'ai contrôlées par sondage dans le cadre de ma vérification, ont été, sur tous les points essentiels, conformes au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants de l'Agence ;
- c) Les états financiers ont été préparés conformément aux politiques et procédures comptables énoncées dans la note 2, qui ont été appliquées de façon conséquente par rapport à l'exercice précédent.

Conformément à l'article XII du Règlement financier, j'ai également établi un rapport détaillé sur ma vérification des états financiers de l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui contient des informations et des observations complémentaires sur les états financiers et la présente opinion.

(signé) Norbert Hauser  
Vice-Président de la Cour des comptes fédérale  
Allemagne  
Vérificateur extérieur

Bonn, le 30 mars 2007



# **RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTÉRIEUR SUR LA VÉRIFICATION DES COMPTES DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2006**

Comprenant :

➤	<b>A Synthèse</b>	<b>(paragraphe 1 à 56)</b>
	<b>A.1 Principales constatations et recommandations résultant de la vérification</b>	<b>(paragraphe 1 à 47)</b>
	<b>A.2 Portée et approche de la vérification</b>	<b>(paragraphe 48 à 56)</b>
➤	<b>B Analyse des états financiers</b>	<b>(paragraphe 57 à 84)</b>
➤	<b>C Constatations détaillées pour 2006</b>	<b>(paragraphe 85 à 202)</b>
	<b>- comportant une analyse financière détaillée, un examen des procédures concernant la coopération technique, la technologie de l'information, les garanties, les procédures financières et les questions administratives, ainsi que d'autres questions importantes.</b>	
➤	<b>D Suite donnée à mes constatations et mes recommandations des années précédentes</b>	<b>(paragraphe 203 à 251)</b>
➤	<b>E Autres questions</b>	<b>(paragraphe 252 à 256)</b>
	<b>E.1 Cas de fraude ou de présomption de fraude</b>	<b>(paragraphe 252 à 254)</b>
	<b>E.2 Pertes d'avoirs, avoirs passés par profits et pertes, et versements à titre gracieux</b>	<b>(paragraphe 255 à 256)</b>
➤	<b>F Remerciements</b>	<b>(paragraphe 257)</b>



## A. SYNTHÈSE

### A.1. PRINCIPALES CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS RÉSULTANT DE LA VÉRIFICATION

#### A.1.1. Résultats généraux de la vérification

Mes collaborateurs et moi-même avons vérifié les comptes et la performance de l'AIEA.	1. Mes collaborateurs et moi-même avons vérifié les comptes et la performance de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour l'exercice allant du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006 conformément au Règlement financier. Comme déclaré aux paragraphes 113 et 114 de mon rapport de l'année dernière et avec l'accord du Directeur général, j'ai mis fin à la vérification séparée des comptes de l'Économat du Centre international de Vienne, du restaurant de Seibersdorf et du Fonds de prévoyance pour le personnel. La responsabilité de la vérification de ces comptes a été transférée au Bureau des services de supervision interne (OIOS).
J'ai émis une opinion qui n'est assortie d'aucune réserve sur les états financiers.	2. Mon examen n'a révélé aucune insuffisance ou erreur considérée par moi comme importante pour l'exactitude, l'exhaustivité et la validité des états financiers dans leur ensemble et j'ai émis une opinion qui n'est assortie d'aucune réserve sur les états financiers de l'Agence pour 2006.
Domaines couverts par le présent rapport :	3. Mon rapport comporte des observations et des recommandations ayant pour objet de contribuer à l'amélioration de la gestion et du contrôle financiers de l'Agence, qui sont formulées en application du paragraphe 5 du mandat additionnel régissant la vérification des comptes annexé au Règlement financier. Pour 2006, mes travaux de vérification ont surtout couvert les domaines décrits dans les paragraphes ci-après.
Questions financières : gestion de la trésorerie, Normes comptables internationales pour le secteur public	4. Mes collaborateurs ont analysé la situation financière de l'Agence en mettant l'accent sur la gestion de la trésorerie et sur l'opportunité des entrées et des sorties de fonds. Le rapport examine aussi la décision du système des Nations Unies d'adopter les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et ses conséquences pour l'Agence.
Questions relatives à la performance : technologie de l'information, publications	5. En outre, je présente plusieurs constatations résultant de nos procédures normales de vérification, comme l'examen des aspects organisationnels de la technologie de l'information (TI) et de nouvelles propositions pour l'amélioration de la gestion des publications.
Problèmes ayant trait au Fonds pour les programmes extrabudgétaires	6. Après avoir fait état de la sous-utilisation des contributions au Fonds pour la sécurité nucléaire (FSN) dans mon rapport de 2005, mes collaborateurs se sont intéressés à d'autres aspects du Fonds pour les programmes extrabudgétaires. Le solde de caisse concernant les activités de garanties financées par des ressources extrabudgétaires ne cesse d'augmenter.

Résultats de six missions sur le terrain.

7. Dans mon rapport de l'année dernière, j'ai présenté, pour action immédiate, les résultats préliminaires les plus importants des missions sur le terrain effectuées dans trois pays. Je peux à présent communiquer les résultats détaillés des missions sur le terrain dans six pays après des discussions approfondies avec la direction.

Je commente aussi la situation financière générale.

8. Dans la partie B du présent rapport, je commente la situation financière générale de l'organisation, en évoquant aussi bien les aspects positifs que ceux qui doivent être améliorés. La partie C contient les constatations les plus importantes de notre travail de vérification – y compris les contrôles de performance – qui concernent les points sur lesquels d'autres améliorations sont possibles et/ou qui pourraient intéresser les États Membres.

Autres questions et suivi

9. Mon rapport comporte aussi un suivi des recommandations contenues dans mon rapport pour 2005 et des observations sur d'autres questions résultant de la vérification des états financiers de l'Agence pour 2006 (parties D et E).

Les conditions d'un donateur qui exige des contrôles sur place et la vérification séparée des états financiers par lui et pour lui sont inacceptables.

10. Je regrette de devoir faire rapport sur un autre type de condition imposé à l'Agence par un important donateur de ressources extrabudgétaires. Celui-ci demande instamment à l'Agence d'accepter des conditions extrêmement coûteuses telles que des visites de vérification et des contrôles séparés sur place, lesquels sont très proches d'une vérification et violent le principe de la vérification unique de l'ensemble du système des Nations Unies ainsi que l'article 12.04 du Règlement financier. Qui plus est, ce donateur a même demandé des états financiers additionnels, vérifiés séparément, pour sa contribution (section C.2.1).

## A.1.2. Récapitulation des constatations et des recommandations à l'intention du Secrétariat

### A.1.2.1 Questions financières

11. Je note que la direction a élaboré une proposition distincte, accompagnée d'un calendrier, pour la mise en œuvre des IPSAS, et la soumettra à l'attention des États Membres (par. 85 à 89).

12. **Je recommande** d'inclure le plan d'assurance maladie après la cessation de service dans la proposition et le calendrier de mise en œuvre des IPSAS, et de le lier à la constatation des actifs (par. 90 et 91).

13. Le changement de la monnaie de comptabilisation ou d'information financière du dollar à l'euro ne s'est pas fait en une seule étape comme prévu. Jusqu'à la fin de 2006, une série de comptes basée sur le dollar et une autre basée sur l'euro se sont côtoyées (par. 57 et 58).

14. Comme dans les années précédentes, le niveau des arriérés de contributions régulières est encore élevé. Bien que des plans de versement aient été conclus et les contributions régulières pertinentes reçues, il n'y a pas de raison d'être satisfait. **Je recommande donc** que des efforts supplémentaires soient accomplis pour recouvrer les arriérés les plus anciens. Des efforts particuliers devraient être faits avant la mise en œuvre des IPPAS (par. 60 à 64).

15. Le niveau de liquidités de l'Agence est satisfaisant, mais il y a des mois vers la fin de l'année pendant lesquels le niveau des ressources devient bas parce que les entrées de contributions régulières ne sont pas soutenues. **Je recommande** que le Secrétariat examine le moyen d'assurer une répartition plus uniforme des entrées de fonds au cours de l'année (par. 71 à 77).

#### A.1.2.2. Questions administratives

16. Les recettes extrabudgétaires de l'Agence augmentent et doivent être gérées par des fonctionnaires qui émargent au budget ordinaire. Étant donné que des progrès ont été accomplis au sein du Secrétariat (une étude d'expert sur les dépenses d'appui a été effectuée), **je réitère** la proposition faite dans mon rapport de 2004 d'envisager d'introduire un mécanisme relatif aux dépenses d'appui pour les fonds extrabudgétaires en vue de compenser le budget ordinaire pour son assistance (par. 81 à 84).

17. Les donateurs de fonds extrabudgétaires essaient de plus en plus d'exiger des vérifications séparées pour leurs contributions volontaires. L'accord-cadre financier et administratif conclu avec un donateur est particulièrement préoccupant. **Je recommande** de revoir la clause de vérification de cet accord en vue de préserver le principe de la vérification unique stipulé dans le Règlement financier (par. 97 à 114).

18. S'il n'est pas possible de réviser cet accord, **je recommande** de refuser toute contribution volontaire soumise à un exercice de vérification séparée, quelle que soit la manière dont le donateur le présente. Le Secrétariat devrait porter ce genre de tentative à la connaissance du Conseil des gouverneurs pour décision (par. 115 à 118)

19. Il s'écoule souvent plus d'un an entre la conférence de l'AIEA et la publication de la documentation pertinente par l'Agence. Le Secrétariat a annoncé des mesures correctives. **J'encourage** l'Agence à examiner en détail les processus et les procédures relatifs au flux de travail concernant les comptes rendus en vue de publier ceux-ci plus rapidement et plus efficacement (par. 122 à 128).

#### A.1.2.3. Coopération technique

20. La coordination des activités de coopération internationale dans les pays en développement s'est améliorée. J'apprécie les progrès accomplis et reconnais le large consensus réalisé au sein de l'Agence. **J'encourage** donc toutes les parties à tout mettre en œuvre pour améliorer les interactions avec les organismes du système de l'ONU et les autres institutions (par. 144 à 147).

21. Le Secrétariat encourage les pays relativement bien développés qui demandent de l'assistance à appuyer davantage le programme de CT en augmentant leurs contributions techniques et financières à ce programme. J'estime que le **Secrétariat devrait persévérer** dans cette voie. Les États Membres dotés d'importants moyens économiques, financiers et technologiques sont invités à accroître le niveau de leurs contributions (par. 148 à 150).

22. Dans mon dernier rapport, j'ai déjà parlé de la nécessité de sensibiliser davantage les pays bénéficiaires sur le fait que l'appui du programme de CT ne peut continuer indéfiniment. Le Secrétariat a déclaré que le nouveau Cadre de gestion du cycle de programme (CGCP) augmentera sa capacité de contrôler efficacement les effets, bien que les critères pour le niveau de compétences souhaité et les modalités possibles fassent encore défaut. Je suis heureux de constater que le Secrétariat est en principe de mon avis. Toutefois, **je recommande** que les projets continus basés sur des demandes de projet similaires soient évalués de manière plus critique. En outre, il faudrait établir les instruments nécessaires à cette fin dans des délais appropriés (par. 151 à 153).

23. Mon équipe a constaté que les projets de CT n'étaient pas toujours achevés dans les délais envisagés et en réalisant les objectifs prévus. Leurs intitulés et leurs descriptifs ne concordaient pas toujours et ne reflétaient pas toujours le contenu des projets. **Je recommande** que les projets soient formulés plus précisément en ce qui concerne le contenu, et conçus de manière réaliste. Il faut que la mise en œuvre soit conforme à la formulation du projet. Il reste à savoir si le CGCP nouvellement introduit améliorera la qualité des projets (par. 154 à 157).

24. Les projets de CT devraient relever d'un domaine où existe un besoin défini tel que décrit dans le programme-cadre national (PCN). Étant donné que ce n'est pas toujours le cas, **je considère** qu'il est essentiel que des PCN soient en vigueur dans tous les pays bénéficiaires. Il importe donc que tous les PCN qui n'ont pas encore été finalisés soient signés rapidement (par. 158 à 161).

25. Nos récentes missions sur le terrain et l'examen des projets de CT de 2005 ont mis en évidence des insuffisances dans le suivi de ces projets, dans la mesure où, dans de nombreux cas, les rapports sur l'état d'avancement n'étaient pas soumis de manière appropriée ou manquaient. Le Secrétariat envisage d'utiliser une méthode plus systématique de suivi des projets pour la phase III du CGCP. **Je salue** les efforts accomplis mais **suggère encore** que le Secrétariat envisage de prendre toutes les mesures possibles en cas de non-respect (par. 162 à 164).

26. Le rôle de la CT est de contribuer à la réalisation des objectifs du développement durable à travers la mise en œuvre et le transfert de la science et de la technologie nucléaires. Les projets de CT ne sont pas toujours conformes à ce rôle, dans la mesure où des équipements polyvalents tels que des caméras numériques ordinaires ou du matériel de bureau sont fournis par le Secrétariat. **Je suggère** d'éviter que la participation des gouvernements aux coûts ne serve à utiliser le Secrétariat comme « service d'achat » (par. 165 à 168).

27. Dans ce contexte, **j'apprécie** les efforts faits pour introduire un mécanisme relatif aux dépenses d'appui de programmes. **Je recommande en outre** que l'appui du Secrétariat soit centré sur les articles de technologie nucléaire. En ce qui concerne les autres services d'achat, **je considère** qu'un examen au cas par cas est essentiel (par. 168 et 169).



28. Les dossiers des projets de CT ne fournissent pas toujours toutes les informations pertinentes pour l'évaluation des projets. Cela est en partie dû aux différences entre les modes d'opération et les responsabilités des diverses sections concernées. L'Agence envisage de passer des dossiers papier à des dossiers électroniques. La capacité de télécharger des dossiers doit être augmentée au cours de la phase III du CGCP. **Je salue** la décision conceptuelle d'installer une source d'informations relatives aux projets. Toutefois, **il faudrait veiller** à fournir des directives d'archivage pour permettre de constituer une base de données exhaustive (par. 170 à 173).

#### A.1.2.4. Technologie de l'information

29. Je salue la décision de créer un centre de données unique dans une zone sécurisée. Étant donné qu'elle peut être mise en œuvre conjointement avec le désamiantage, il y a à présent une occasion unique de l'appliquer. **Je recommande** qu'un plan soit établi en vue d'assurer la sécurité des données de garanties hautement confidentielles (par. 176).

30. Je me réjouis de la décision de créer le poste de responsable de l'information. **Je considère** l'indépendance de son titulaire comme essentielle afin qu'il puisse jouer le rôle d'autorité centrale pour les questions ayant trait à la TI et à la gestion de l'information. En outre, il doit avoir le pouvoir d'établir et d'exécuter le budget de la TI (par. 177, 186 à 190).

31. Le **Secrétariat devrait préciser clairement** dans quelle mesure il centralisera l'organisation de la TI et les exceptions spécifiques (pour la SGIT par exemple) qu'il autorisera. Je suivrai étroitement la processus de centralisation et si nécessaire, je continuerai à faire rapport sur la question (par. 191 à 195).

32. En sus des règles partiellement existantes, par exemple pour la SGIT, le **Secrétariat devrait formuler** une politique claire et appropriée de TI. Je ne considère pas la stratégie à moyen terme pour la gestion de l'information/la technologie de l'information, dans sa forme actuelle, comme suffisante en elle-même. Elle doit être appuyée par des directives spécifiques et rendue obligatoire pour tout le personnel intervenant dans le domaine de la TI (par. 196 à 198).

33. Le **Secrétariat devrait envisager** la mise en place de deux comités distincts pour la TI et pour la gestion de l'information des connaissances au lieu de n'en établir qu'un. Deux comités spécialisés présidés par le responsable de l'information seraient plus efficaces (par. 188 à 190).

#### A.1.2.5 Autres questions

34. Des fonds extrabudgétaires reçus les années précédentes pour le matériel de garanties ne pouvaient être utilisés sans l'accord préalable du donateur, ce qui a accru le solde de caisse. Ce donateur a finalement accepté que l'on dépense tous les montants crédités au cours des six dernières années. **J'encourage** le Secrétariat à veiller à l'avenir à ce que les soldes disponibles des années précédentes soient utilisés d'abord pour l'acquisition de matériel de garanties (par. 129 à 133).

35. Ces dernières années, les contributions – principalement en nature plutôt qu'en espèces – au programme de recherche-développement sur les garanties ont augmenté. **L'Agence devrait** continuer à contrôler tous les dons en nature (par. 134 à 138).

36. **Je recommande** que soit élaborée le plus vite que possible une méthode d'évaluation des contributions en nature. Aux termes de l'IPSAS, il faudra effectuer une évaluation des dons en nature dans tous les cas (par. 139 à 141).

### A.1.3. Recommandations à l'intention des États Membres

37. **Je me félicite** de la conclusion de l'Assemblée générale des Nations Unies relative à l'application des IPSAS et **recommande** que les États Membres de l'AIEA **examinent aussi** la proposition du Secrétariat de mettre en œuvre ces normes (GOV/2007/10) comme objectif pour l'amélioration du système comptable afin d'accroître encore la responsabilisation et la transparence (C.1.1.1).

38. La budgétisation biennale doit encore être formellement acceptée par les États Membres pour entrer en vigueur. L'appel que j'ai lancé l'an dernier en faveur de la modification pertinente du Statut n'a eu pour résultat qu'une ratification de plus. **Je recommande à nouveau** que les États Membres s'efforcent de mener à bien le processus de ratification (par. 78 à 80).

39. **Je continue de recommander** que les États Membres reconnaissent et approuvent les projets de remplacements essentiels dans le Fonds pour la gestion des bâtiments dans le cadre d'un processus budgétaire en bonne et due forme au sein de l'Agence après que le Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) aura pris une décision (par. 208).

### A.1.4. Recommandations résultant des constatations de l'année précédente

40. **Je continue de recommander** d'étudier les mesures qui pourraient être prises pour encourager les États Membres ayant des arriérés permanents de contributions régulières à payer les montants dus et d'appliquer les mesures appropriées à cette fin (par. 60 à 64).

41. J'ai rapporté que l'ONUDI prétend avoir une créance de 6,6 millions d'euros sur l'AIEA pour les services de gestion des bâtiments alors que l'AIEA n'a pas de montant correspondant dans son passif. Je continue d'approuver la position de l'Agence de ne pas comptabiliser ce montant comme dû à l'ONUDI, mais le **Secrétariat devrait à nouveau** engager des négociations avec celle-ci sur le solde financier des versements au BMF (par. 205 à 207).

42. **J'encourage** le Secrétariat à poursuivre ses efforts visant à établir un processus formel pour approuver les principaux travaux de réparation et rendre compte pleinement des activités au sein du service de gestion des bâtiments. **Je continue de recommander** que les États Membres reconnaissent et approuvent, dans le cadre d'un processus budgétaire en bonne et due forme, les projets de remplacements essentiels étant donné qu'ils devront en fin de compte supporter 53 % des coûts (par. 208).

43. Après avoir fusionné deux bureaux des achats, il faut encore choisir un logiciel unique d'achat. Dans ce contexte, je prends note de l'étude sur un système d'information à l'échelle de l'Agence pour l'appui au programme (AIPS). **Je recommande** que l'on tire parti le plus rapidement possible des effets synergiques de la fusion (par. 216 à 218).

44. **Je me félicite** de l'acceptation par le Secrétariat de ma recommandation relative à la sécurité physique de la TI au CIV et **encourage** l'Agence à poursuivre ses efforts visant à améliorer encore cette sécurité (par. 219 à 222).

45. Bien que des progrès aient été accomplis dans l'amélioration de la situation de la sécurité dans les laboratoires de l'Agence à Seibersdorf, beaucoup reste encore à faire. **Le Secrétariat devrait** accélérer ce processus et appliquer les mêmes normes de sécurité dans les locaux de ces laboratoires qu'au Siège (par. 238 à 248).

46. J'ai découvert qu'on ne savait pas exactement le nombre de gens travaillant dans le domaine de la TI. Cela empêche d'évaluer précisément les coûts. Étant donné le flou qui règne en ce qui concerne le nombre de fonctionnaires dans ce domaine et dans les domaines connexes, **je recommande** le réexamen de toutes les descriptions d'emploi conjointement avec la mise en œuvre de mes recommandations relatives à l'organisation de la TI (par. 223 à 227).

47. J'apprécie le succès enregistré dans la mise en œuvre du mécanisme des coûts de participation nationaux (CPN). Il ressort de l'analyse de la situation actuelle des versements pour 2005 que l'application de ce mécanisme a jusque-là été généralement acceptable. Étant donné que la situation des versements pour 2006 est moins satisfaisante, elle doit être encore améliorée. **Je considère encore** qu'il est nécessaire d'évaluer le processus après une période adéquate (par. 203 à 234).

## A.2. PORTÉE ET APPROCHE DE LA VÉRIFICATION

### A.2.1. Portée de la vérification

Principes régissant ma vérification.

48. J'ai vérifié les comptes de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006, conformément à l'article XII du Règlement financier et au mandat additionnel régissant la vérification des comptes, qui est annexé à ce règlement. Ma vérification a été effectuée conformément aux Normes communes de vérification externe des comptes adoptées par le Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies (ONU), des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

	<p>Ces normes exigent que je planifie et effectue la vérification de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'erreurs importantes. La direction de l'Agence est responsable de l'établissement de ces états financiers, et je suis chargé d'exprimer une opinion à leur sujet en me fondant sur les pièces justificatives que j'ai obtenues au cours de ma vérification.</p>
Vérification de fonds distincts.	<p>49. J'ai arrêté la pratique précédente consistant à vérifier séparément les fonds suivants dont la gestion incombe à l'Agence : Économat du Centre international de Vienne ; restaurant de Seibersdorf ; Fonds de prévoyance pour le personnel. Ces fonds sont vérifiés par l'OIOS à compter du 31 décembre 2006.</p>
Vérification des états financiers.	<p>50. Les états financiers relatifs à l'AIEA, accompagnés de mon rapport de vérification et de l'opinion que j'ai formulée à ce sujet, ont été soumis au Directeur général, conformément aux règles applicables pertinentes. Dans sa réponse, le Directeur général a déclaré qu'il était pleinement d'accord avec le contenu de mon rapport.</p>
Contrôles de performance.	<p>51. Outre la vérification des comptes et des opérations financières de l'Agence, j'ai procédé à des examens en application du paragraphe 5 du mandat additionnel régissant la vérification des comptes. En vertu de ce paragraphe, je peux formuler les observations que je juge utiles sur l'efficacité des procédures financières, le système comptable, les contrôles financiers intérieurs et, en général, les incidences financières des pratiques administratives actuelles.</p>

### A.2.2. Objectif de la vérification

Contrôles financiers pour la formulation d'une opinion.	<p>52. La vérification avait principalement pour but de me permettre de me faire une opinion sur le point de savoir si les dépenses enregistrées pendant l'année avaient été encourues aux fins approuvées par la Conférence générale, si les recettes et les dépenses étaient classées et enregistrées comme il convient, conformément au Règlement financier de l'Agence, et si les états financiers présentaient convenablement la situation financière au 31 décembre 2006.</p>
Vérification de l'optimisation des ressources pour la formulation de conseils.	<p>53. En outre, j'ai aussi, dans une large mesure, examiné la performance de l'Agence pour déterminer si les dépenses sont encourues selon les principes d'économie, d'efficacité et d'efficacité. Ceci me permet de poursuivre mon objectif, qui est de donner des conseils constructifs plutôt que de formuler des critiques a posteriori.</p>

### A.2.3. Approche de la vérification

Des contrôles directs approfondis m'ont convaincu de l'exactitude des relevés de l'Agence.	<p>54. L'examen auquel j'ai procédé a été fondé sur une vérification par sondage au cours de laquelle les opérations enregistrées ont fait l'objet de contrôles directs approfondis dans toutes les parties des états financiers. Enfin, j'ai procédé à un examen pour m'assurer que les états financiers correspondaient exactement aux relevés comptables de l'Agence et étaient présentés convenablement.</p>
--	--

Mes collaborateurs ont effectué des contrôles par sondage des relevés comptables selon que de besoin.

55. Ma vérification a comporté un examen d'ensemble et les contrôles par sondage des relevés comptables et autres pièces justificatives que j'ai jugé nécessaires en la circonstance. Ces procédures de vérification servent avant tout à se former une opinion sur les états financiers de l'Agence.

#### A.2.4. Conclusion de la vérification

Aucune insuffisance importante n'affecte l'opinion formulée après la vérification.

56. En dépit des observations formulées dans le présent rapport, mon examen n'a révélé aucune insuffisance ou erreur considérée par moi comme importante pour l'exactitude, l'exhaustivité et la validité des états financiers dans leur ensemble. En 2006, conformément à la pratique normale, mes collaborateurs ont consigné des constatations supplémentaires dans deux lettres adressées aux hauts responsables de l'Agence. Aucun de ces points n'a influé sur mon opinion concernant les états financiers et les états complémentaires de l'Agence, et j'ai émis une opinion qui n'est assortie d'aucune réserve sur les états financiers de l'Agence pour 2006.

## B. ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS

### B.1. GÉNÉRALITÉS

Le passage du dollar à l'euro ne s'est pas fait en une seule étape.

57. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, l'Agence a adopté l'euro à la place du dollar comme monnaie de compte, notamment pour faciliter les comparaisons. Confronté à la nécessité d'apporter certaines modifications techniques aux systèmes de TI, le Secrétariat n'a pas réussi à intégrer complètement ce changement dans la comptabilité. Il a fallu ouvrir de nouveaux comptes et donc les apurer à cette fin. Le nombre d'entrées comptables a considérablement augmenté (voir C.1.1.2).

Une série de comptes basée sur le dollar et une sur l'euro se côtoient toujours dans le système comptable.

58. Le Secrétariat a décidé de créer deux séries de comptes dans son système comptable : une basée sur le dollar pour les activités de coopération technique et une basée sur l'euro pour le Fonds du budget ordinaire. Il s'est avéré impossible de tout comptabiliser en euros (comme cela avait été le cas précédemment avec le dollar). Le principal objectif du passage d'une monnaie à l'autre n'a pas été atteint avant le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Je fais rapport sur l'évolution de la situation financière de l'Agence sur plusieurs années.

59. Dans les paragraphes ci-après, je donne des informations sur les tendances et des informations de référence à compter du moment où j'ai commencé ma vérification des comptes de l'Agence en 2004. À cette fin, mes collaborateurs ont procédé à une analyse de plusieurs des chiffres clés de l'Agence et de leur évolution dans le temps.

## B.2. AVOIRS

### B.2.1. Contributions régulières à recevoir

Les arriérés de contributions régulières ont augmenté en 2006.

60. En 2006, le niveau des arriérés de contributions régulières a augmenté d'environ 15 millions d'euros. Ces arriérés sont essentiellement le fait d'un grand contribuant et concernent 2006 ; le niveau des autres arriérés est pratiquement stable. Bien que des plans de versement aient été conclus et des contributions reçues, il n'y a pas de raison d'être satisfait.

Année	2004	2005	2006
<b>Contributions régulières à recevoir</b>	<b>42 082</b>	<b>44 797</b>	<b>59 357</b>

**Tableau 1 : Contributions régulières à recevoir - CRR en milliers d'euros (source : états complémentaires S1)**

(Aux fins de comparaison, les montants pour 2004 et 2005 ont été recalculés au taux de change entre le dollar des États-Unis et l'euro en vigueur au 31 décembre de l'année respective)

Le niveau des arriérés de contributions régulières reste élevé.

61. L'analyse chronologique (voir note L.42) de l'ensemble des CRR (42,1 millions d'euros) montre de nouveau que la majeure partie d'entre elles est due au titre de l'exercice à l'examen. Une grande partie de ces sommes devrait pouvoir être recouvrée. C'est de nouveau le montant toujours considérable des anciens arriérés qui nécessite des mesures. Environ 17 millions d'euros sont dus au titre d'exercices antérieurs à 2006, et 5 millions d'euros au titre d'exercices antérieurs à 2000. Certains arriérés datent de 41 ans (1965).

Les mesures prises pour recouvrer les contributions régulières dues ne sont pas suffisamment efficaces.

62. Ceci m'amène à conclure que les mesures (par exemple plans de versement) qui pourraient être prises pour encourager les États Membres ayant des arriérés permanents de contributions régulières à payer les montants dus restent insuffisantes.

Un État Membre a réglé des arriérés datant de 40 ans.

63. Toutefois, je note avec satisfaction qu'à la suite de l'initiative prise par le Secrétariat, un des pays les moins développés a réglé en une seule fois ses arriérés (263 204 €) pour la période 1961-2001.

Je recommande de ne négliger aucun effort pour recouvrer les anciens arriérés avant l'introduction des IPSAS.

64. Je recommande donc que des efforts soient entrepris pour recouvrer les arriérés les plus anciens. Ceci devrait être fait avant l'introduction des normes IPSAS. Je tiens à souligner qu'en vertu de ces dernières les sommes à recevoir ne peuvent être maintenues que si la possibilité de leur règlement est réaliste.

**B.2.2. Encaisse et dépôts à terme**

Des liquidités doivent être disponibles à tout moment.

65. Une organisation qui est financée par des contributions et qui n'est pas autorisée à avoir des dettes doit veiller à ce que les mouvements des encaissements et des décaissements lui permettent d'avoir suffisamment de liquidités à tout moment. L'encaisse de l'Agence s'est établie comme suit :

Année	Fonds du budget ordinaire	Fonds de coopération technique	Fonds pour les programmes extrabudgétaires	États Membres et organisations internationales	Fonds d'affectation spéciale
	Groupe de fonds I	Groupe de fonds II	Groupe de fonds III	Groupe de fonds IV	Groupe de fonds VI
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
2004	52 670 408	35 320 917	54 673 776	13 610 367	934 125
2005	66 559 210	49 808 040	65 312 023	19 672 440	1 556 807
2006	46 276 865	42 764 541	58 933 530	18 240 010	2 640 876

**Tableau 2 : Encaisse et dépôts à terme en euros au 31 décembre (source : état financier II)**  
(Aux fins de comparaison, les montants pour 2004 et 2005 ont été recalculés au taux de change entre le dollar des États-Unis et l'euro en vigueur au 31 décembre de l'année respective)

Les liquidités du Fonds du budget ordinaire sont en grande partie engagées.

66. Le montant d'environ 46 millions d'euros au 31 décembre 2006 semble indiquer que le Fonds du budget ordinaire (colonne I) est financièrement stable. Toutefois, une bonne partie de ce montant est déjà engagée pour des paiements en 2007 ou réservée comme somme exigible. En termes budgétaires, ces fonds ne sont donc pas disponibles pour d'autres engagements.

Plus particulièrement en novembre/décembre, le Fonds du budget ordinaire de l'Agence est tributaire du versement en temps voulu des contributions régulières et des avances.

67. Chaque année, vers novembre/décembre, le Fonds du budget ordinaire de l'Agence souffre d'un manque de liquidités et est tributaire des versements de certains des contribuants pour pouvoir faire face à ses obligations. Pour préserver les liquidités, le Secrétariat demande même à certains États Membres de verser à l'avance leurs contributions de l'année suivante. Tant que les contributions dues sont versées en temps voulu, je ne prévois aucun problème. Toutefois, si un contribuant important fait défaut, le Fonds de roulement, qui se monte actuellement à 15 211 millions d'euros au maximum, serait insuffisant pour compenser la pénurie de liquidités (voir section B.4).

Les liquidités du Fonds de coopération technique sont aussi affectées à une fin particulière ou détenues en monnaies difficiles à utiliser.

68. Le montant de l'encaisse et des dépôts à terme du Fonds de coopération technique à la fin de 2006 n'est pas librement disponible, car il est engagé dans une large mesure. En outre, une part considérable des ressources financières (15,5 %, soit 6,6 millions d'euros) est détenue en monnaies difficiles à utiliser.

L'encaisse du Fonds pour les programmes extrabudgétaires a augmenté pour plusieurs raisons (par exemple pratique antérieure du Secrétariat de ne pas budgétiser tous les fonds disponibles, dépenses réduites au titre des garanties, conditions posées par les donateurs et dépenses en suspens).

### **B.3. PASSIF**

Un montant de 6,6 millions d'euros réclamé à l'Agence n'est pas reconnu par le Secrétariat.

### **B.4. RECETTES ET DÉPENSES**

En 2006, mes collaborateurs se sont intéressés plus particulièrement aux liquidités.

Les encaissements sont en général imprévisibles et ne constituent pas une base fiable pour des dépenses mensuelles continues.

Le graphique suivant reflète cet impact.

69. La situation du Fonds pour les programmes extrabudgétaires est différente. Comme cela a été signalé l'année précédente, l'encaisse de ce fonds augmente continuellement depuis 2000. Il y a à cela plusieurs raisons : Premièrement, le fait que le Secrétariat n'a pas budgétisé tous les fonds disponibles au 31 décembre de l'année précédente. Je note avec satisfaction qu'il a maintenant mis un terme à cette pratique. Deuxièmement, pour certaines dépenses concernant les activités des garanties, le Secrétariat doit demander une autorisation spéciale à l'État Membre donateur, qui la lui refuse souvent en partie (voir la section C.2.4.1). Troisièmement, l'exécution des projets est encore soumise à des conditions spéciales fixées par les donateurs qui peuvent être difficiles à appliquer (comme des contrôles distincts, voir section C.2.1). Enfin, des fonds versés pour le remplacement du Système d'information relatif aux garanties de l'AIEA (SIG) sont toujours disponibles car de gros achats n'ont pas encore été faits. Les répercussions des améliorations apportées ne se feront sentir qu'en 2007.

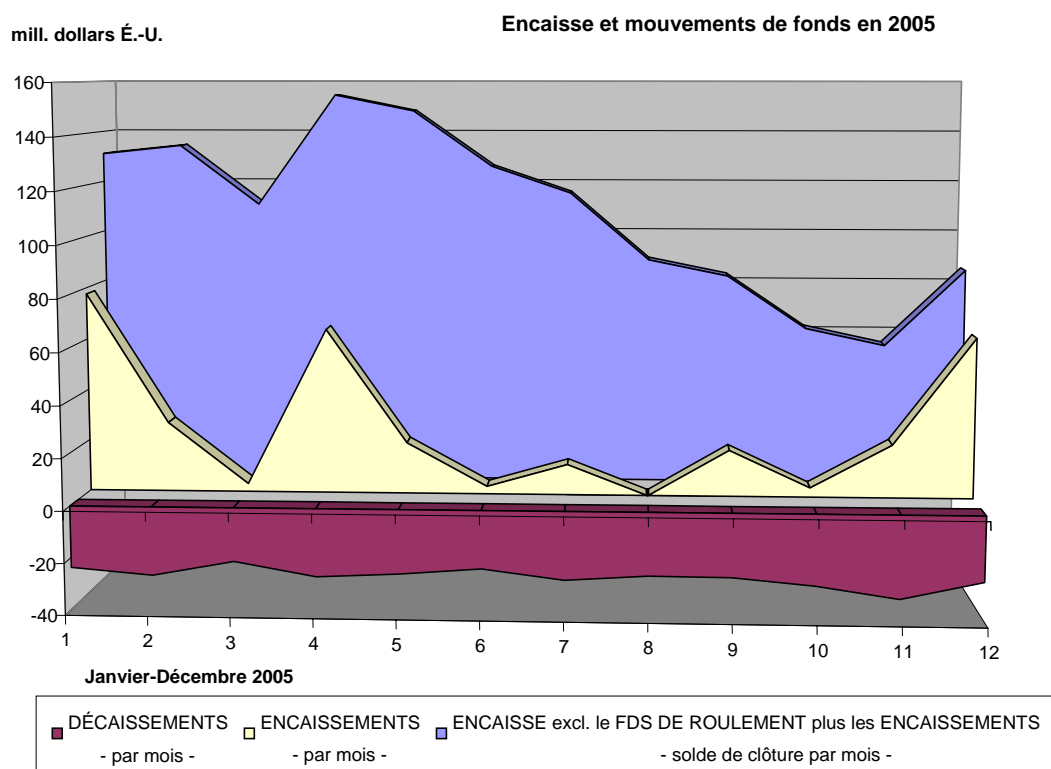
70. L'ONUDI continue de réclamer un montant de 6,6 millions d'euros à l'AIEA pour les services de gestion des bâtiments. Le Secrétariat ne reconnaît pas cette dette, considérant que le montant en question n'est pas dû (voir la section D.1.1.b pour de plus amples détails). Il n'a pas encore résolu le problème en consultation avec l'ONUDI.

71. En 2006, mes collaborateurs ont étudié en détail l'impact des encaissements et décaissements et déterminé si les liquidités étaient suffisantes en 2005. Le solde créditeur du Fonds de roulement n'est pas inclus dans le graphique ci-après.

72. Le graphique montre que sur l'année les encaissements s'élèvent en moyenne à quelque 26 millions d'euros chaque mois. Toutefois, on note chaque année des pics en janvier, avril et novembre/décembre, tandis que durant les mois d'été les encaissements sont plutôt faibles. Les décaissements s'établissent à environ 25,3 millions d'euros par mois. Leur montant est relativement constant, vu que pour l'essentiel ils correspondent au versement des traitements mensuels.

73. Le graphique montre le niveau constant des décaissements, l'extrême volatilité des encaissements et l'encaisse constituée par les rentrées de liquidités et les crédits reportés de l'exercice précédent.





**Graphique : Encaisses mensuelles en 2005 (source : Secrétariat)**

Les décaissements sont relativement constants, tandis que les encaissements varient considérablement d'un mois à l'autre.

Les contributions régulières sont dues au 1<sup>er</sup> janvier ; le Secrétariat n'avait reçu qu'un quart du total des encaissements en janvier.

Les États Membres versant leurs contributions plus tard dans l'année ne sont néanmoins pas considérés comme ayant des arriérés.

74. Les décaissements, plus ou moins réguliers, enregistrés dans le budget ordinaire sont dus essentiellement aux dépenses de personnel et aux dépenses liées au personnel. Par contre, les encaissements dépendent surtout du versement par les États Membres de leurs contributions régulières qui est extrêmement inégal d'un mois à l'autre.

75. Les contributions régulières (et les avances au Fonds de roulement) sont dues et exigibles en totalité dans les 30 jours qui suivent la réception de la communication du Directeur général, ou le premier jour de l'exercice auquel elles se rapportent, si cette dernière date est postérieure (article 5.05 du Règlement financier). C'est normalement le 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante. Quoi qu'il en soit, le Secrétariat n'avait reçu qu'un quart du total des encaissements durant le premier mois de l'exercice 2005.

76. Les États Membres ne sont néanmoins pas considérés comme ayant des arriérés de contributions régulières jusqu'à la fin de l'exercice. En raison de cette règle, le Secrétariat consacre beaucoup d'efforts à administrer et à ajuster les encaissements et les décaissements. Plus particulièrement, vers le mois de novembre, les ressources se font rares et l'Agence compte exclusivement sur les principales contributions payées habituellement à la fin de ce mois pour verser les traitements de décembre et s'acquitter d'autres obligations.

Il faudrait que les rentrées de liquidités soient plus régulières.

77. C'est pourquoi je recommande au Secrétariat d'essayer de conclure des arrangements avec des contribuants afin d'assurer une meilleure régularité des rentrées de liquidités, tout en tenant compte du fait que plusieurs États Membres sont liés par leurs propres dispositions budgétaires qui peuvent ne pas autoriser des paiements anticipés. Tout devrait être fait pour recouvrer les arriérés les plus anciens avant l'introduction des normes IPSAS.

## **B.5. INTRODUCTION D'UNE BUDGÉTISATION BIENNALE**

La budgétisation biennale doit encore être formellement acceptée par les États Membres pour entrer en vigueur.

78. Dans mon rapport pour 2004, je notais que l'Agence visait à aligner ses cycles budgétaires sur ceux qui sont communs au système des Nations Unies. L'Agence a pris les mesures nécessaires pour introduire la budgétisation biennale. À sa réunion de juin 1999, le Conseil des gouverneurs avait approuvé la proposition du Secrétariat de modifier le cycle budgétaire de l'Agence en faveur d'un cycle biennal.

L'appel que j'ai lancé l'an dernier en la matière n'a eu pour résultat qu'une ratification de plus.

79. L'amendement de l'article XIV.A du Statut qui doit permettre d'introduire une budgétisation biennale a été approuvé par la Conférence générale en 1999 et doit être ratifié par les deux tiers des États Membres (96 sur 143 en octobre 2006) conformément à leurs règles constitutionnelles respectives, avant de pouvoir entrer en vigueur (article XVIII.C ii) du Statut). Bien que plus de six ans se soient écoulés depuis l'adoption de la résolution de la Conférence générale, l'amendement n'est pas encore en vigueur du fait de l'insuffisance des ratifications. En septembre 2006, seuls 39 États Membres (soit seulement un État Membre de plus qu'un an auparavant, alors que durant la même période quatre nouveaux États devenaient Membres de l'Agence) avaient accepté la modification du Statut en déposant un instrument à cet effet auprès du gouvernement dépositaire visé à l'article XXI.C du Statut.

Avec les IPSAS aussi, la budgétisation biennale est préférable.

80. L'adoption des IPSAS n'a pas d'effet sur l'application de ces dispositions, car les politiques comptables IPSAS n'exigent que des rapports annuels, mais pas une budgétisation annuelle. Je recommande à nouveau que les États Membres s'efforcent de mener à bien le processus de ratification.

## **B.6. FONDS POUR LES PROGRAMMES EXTRABUDGÉTAIRES**

Le respect de la croissance réelle nulle conduit à essayer d'obtenir plus de contributions volontaires.

81. Depuis plusieurs années, le Fonds du budget ordinaire est soumis à une croissance réelle nulle. Comme, dans le même temps, la demande des services de l'Agence va en s'accroissant, le Secrétariat cherche de plus en plus à recevoir des contributions volontaires. Dans le cas de l'Agence, les États Membres ont réagi positivement en augmentant leurs contributions volontaires, notamment au Fonds pour les programmes extrabudgétaires.

	2004	2005	2006
<b>Fonds de coopération technique</b>	49 717 625	62 562 302	60 847 122
<b>Fonds pour les programmes extrabudgétaires</b>	39 937 857	33 262 587	29 042 936
<b>Fonds extrabudgétaire de coopération technique</b>			
- États Membres/organisations internationales	7 599 980	11 045 253	14 872 011
- PNUD	-69 167	0	0
- Fonds d'affectation spéciale et fonds de réserve	259 078	687 153	4 437 145
<b>Total</b>	<b>97 445 373</b>	<b>107 557 295</b>	<b>109 199 214</b>

**Tableau 3 : Activités de CT et extrabudgétaires – recettes totales en euros (source : état financier I)**

(Aux fins de comparaison, les montants pour 2004 et 2005 ont été recalculés au taux de change entre le dollar des États-Unis et l'euro en vigueur au 31 décembre de l'année respective)

	2004	2005	2006
<b>Fonds de coopération technique</b>	48 319 949	61 136 120	66 061 986
<b>Fonds pour les programmes extrabudgétaires</b>	28 866 380	31 291 944	31 351 337
<b>Fonds extrabudgétaire de coopération technique</b>			
- États Membres/organisations internationales	5 953 584	9 430 799	16 962 882
- PNUD	14 840		0
- Fonds d'affectation spéciale et fonds de réserve	189 182	244 542	3 390 029
<b>Total</b>	<b>83 343 935</b>	<b>102 103 405</b>	<b>117 766 234</b>

**Tableau 4 : Activités de CT et extrabudgétaires – dépenses totales en euros (source : état financier I)**

(Aux fins de comparaison, les montants pour 2004 et 2005 ont été recalculés au taux de change entre le dollar des États-Unis et l'euro en vigueur au 31 décembre de l'année respective)

Une augmentation des contributions volontaires peut aussi accroître le risque de voir les contributeurs poser davantage de conditions.

L'Agence a réexaminé la mise en œuvre d'un système relatif aux dépenses d'appui pour les contributions extrabudgétaires autres que celles du FCT.

82. Comme le montre l'exemple du Fonds pour les programmes extrabudgétaires, le Secrétariat n'a pas toujours été en mesure de faire face à l'augmentation des contributions volontaires dans le passé. Parallèlement, les contributeurs sont en bien meilleure position pour lui imposer des conditions qui ne sont pas conformes à la politique de l'Agence en la matière (par exemple « visites de contrôle » ; voir section C.2.1).

83. Les contributions extrabudgétaires doivent être administrées par le personnel et les ressources prélevées sur le fonds du programme ordinaire. En l'absence d'un mécanisme relatif aux dépenses d'appui, la charge de l'administration de ces activités croît aux dépens des activités de base de l'Agence. C'est pourquoi je soutiens l'Agence qui envisage d'introduire un mécanisme relatif aux dépenses d'appui pour le programme extrabudgétaire. Ce mécanisme ne devrait en rien affecter le Fonds de coopération technique (FCT).

D'un point de vue juridique, un mécanisme relatif aux dépenses d'appui existe déjà. Une étude a montré que le taux de facturation devrait être de 13 %.

84. À cet égard, je tiens à souligner qu'un tel mécanisme est déjà prévu à la règle de gestion financière 108.02 et est confirmé dans le document INFCIRC/370/Rev.2. La possibilité juridique de facturer les dépenses d'appui existe, mais n'est actuellement appliquée que rarement. Selon une étude du Secrétariat, le taux de facturation devrait être de 13 %.

## C. CONSTATATIONS DÉTAILLÉES POUR 2006

### C.1. QUESTIONS FINANCIÈRES

#### C.1.1. Normes comptables internationales pour le secteur public

L'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé l'application des IPSAS dès 2010. Le Secrétariat a proposé leur adoption par l'Agence avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

85. En 2006, l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé l'application des IPSAS dès 2010. Un groupe de travail à l'échelle de l'ONU examine les politiques comptables IPSAS. L'objectif du projet est de donner des orientations pour garantir une application cohérente des IPSAS dans tout le système des Nations Unies, d'appuyer un règlement efficace des problèmes courants et d'assurer notamment la communication avec des parties prenantes, comme le Groupe de vérificateurs externes des comptes. L'Agence participe activement à ce processus. Le Secrétariat a maintenant proposé au Conseil des gouverneurs d'adopter les IPSAS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 (GOV/2007/10).

Les organes directeurs de l'AIEA devraient envisager l'adoption des IPSAS. Pour qu'elles soient appliquées en 2010, il faut encore qu'ils prennent une décision en 2007.

86. Dans mon rapport de l'année dernière (voir par. 97 et suiv.), j'ai souligné les avantages et l'impact de l'adoption des IPSAS. J'ai encouragé les États Membres de l'AIEA de l'envisager afin d'accroître encore la responsabilisation et la transparence. J'encourage les organes directeurs de l'AIEA à souscrire à la proposition du Secrétariat et à approuver en 2007 l'adoption des IPSAS. Ceci est indispensable pour que celles-ci puissent être mises en œuvre dès 2010. Une fois autorisée à aller de l'avant, l'Agence devra analyser l'impact sur le Règlement financier et les Règles de gestion financière. Ceux-ci devront être modifiés en 2008 pour prendre effet à temps pour l'adoption des IPSAS. Une décision prise dans ce sens en 2007 permettra au Secrétariat d'élaborer un budget conforme aux principes IPSAS après 2009.

L'adoption des IPSAS pourrait entraîner des modifications du système de TI, dont la coordination pourrait être assurée de façon optimale par un responsable de l'information.

87. En vue de l'application des IPSAS, les besoins du système de TI doivent être définis et satisfaits rapidement. Il faudra à cette fin mettre à niveau ou renouveler l'environnement des systèmes financiers. Il faudrait prendre en compte non seulement le respect des IPSAS, mais aussi les contraintes budgétaires et la compatibilité dans l'environnement de la TI. Un responsable de l'information pourrait être chargé d'assurer la coordination du processus (voir la section C.4.3). J'encourage l'Agence à prendre en compte ces considérations relatives à la compatibilité et à la gestion de la TI.

L'élaboration du budget doit prendre en compte le passage aux IPSAS.

88. Le passage aux IPSAS aura des incidences non seulement sur les procédures comptables, mais aussi sur les procédures budgétaires. Il s'agit notamment de tenir compte des dépenses liées à l'amortissement et des besoins en liquidités pour l'achat d'actifs qui ne seront pas intégralement inscrits comme dépenses. Il sera vital d'élaborer le projet de programme et budget pour 2010-2011 en comptabilité d'exercice pour pouvoir assurer le suivi du budget et en rendre compte par rapport aux dépenses effectives. Ceci signifie que les préparatifs doivent commencer en 2008.

J'encourage l'Agence à continuer d'œuvrer en vue de l'adoption des IPSAS.

89. L'Agence participe activement (par exemple, au sein du comité directeur IPSAS) au processus préparant l'adoption des IPSAS à l'échelle du système des Nations Unies (voir la section C.1.1). Elle a aussi élaboré une stratégie et un calendrier de mise en œuvre à l'intention des États Membres. Si la décision d'adopter les IPSAS est prise, je travaillerai en étroite collaboration avec l'Agence et le Groupe de vérificateurs externes des comptes. J'encourage l'Agence à continuer d'œuvrer en vue de l'adoption des IPSAS.

L'Agence devrait commencer plus tôt à mettre en œuvre certains volets des IPSAS.

90. J'encourage en outre l'Agence à commencer de mettre en œuvre avant 2010 certains volets des IPSAS, comme le plan d'assurance maladie après la cessation de service, en suivant un plan détaillé afin d'éviter d'avoir à gérer à toutes les répercussions sur leur mise en œuvre en une seule année.

Le plan d'assurance maladie après la cessation de service devrait être constaté et financé dans le cadre de la constatation des actifs dans les états financiers.

91. L'Assemblée générale des Nations unies a décidé l'année dernière de constater dans les états financiers le plan d'assurance maladie après la cessation de service. L'Agence devra donc très probablement se conformer à cette décision. Je recommande d'établir un plan de financement de ce plan d'assurance maladie et, dans le même temps, de constater les actifs dans les états financiers. Ainsi, l'impression d'une situation négative pourrait être atténuée. Ce plan pourrait prévoir une comptabilisation progressive de la réserve et des actifs nouvellement constatés.

### **C.1.2. Base de la certification des états financiers**

La certification des états financiers est basée sur la vérification par sondage.

92. Dans le cadre du processus de certification, je devais évaluer les principes comptables appliqués ainsi que les transactions effectuées en 2006. Mes collaborateurs s'y sont employés en vérifiant par sondage les pièces justificatives fournies à l'appui des montants et des données figurant dans les états financiers.

Mes collaborateurs ont examiné près d'un demi-million d'entrées comptables concernant deux types de transactions.

93. Pour la vérification de 2006, mes collaborateurs ont dû examiner 604 492 entrées comptables dans le grand livre (contre 474 841 l'année précédente) concernant deux types différents de transactions - 127 656 pour celles enregistrées en dollars des États-Unis et 476 836 pour celles enregistrées en euros. Ils les ont vérifiées au moyen de méthodes de sondage mathématique-statistique conformes aux Normes communes de vérification externe des comptes.

Aucune erreur importante n'a été détectée à l'issue du sondage.

En outre, tous les comptes de trésorerie ont été vérifiés et apurés.

L'opinion sans réserve formulée à l'issue de la vérification est bien fondée.

94. Notre examen n'a révélé aucune erreur comptable importante. Toutes les transactions opérées par la Division du budget et des finances (MTBF) ont été minutieusement vérifiées avant d'être entrées dans le Système de gestion des informations financières de l'Agence (AFIMS).

95. La vérification par sondage nous permet de déclarer, avec une probabilité de 90 %, qu'il n'y a pas d'erreurs importantes dans l'ensemble des entrées comptables de l'Agence, ce que viennent étayer d'autres vérifications effectuées par mes collaborateurs pendant les contrôles de performance. En outre, tous les comptes de trésorerie ont été intégralement vérifiés et apurés sans que l'on constate d'écart important.

96. Compte tenu de la vérification par sondage, de la vérification de tous les états financiers au moyen du logiciel de contrôle WinIDEA et de la vérification complète de tous les comptes de trésorerie, je suis en mesure d'émettre une opinion qui n'est assortie d'aucune réserve sur les états financiers pour 2006.

## C.2. QUESTIONS RELATIVES À LA GESTION

### C.2.1. Principe de la vérification unique

Le vérificateur extérieur élu est seul responsable de la vérification extérieure.

Il ne peut y avoir de vérification supplémentaire en ce qui concerne les contributions individuelles.

Une visite de contrôle distinct a été annoncée.

Le donateur a annoncé un contrôle sur place et son intention d'envoyer des vérificateurs venant d'une société privée.

97. D'après l'article XII du Règlement financier, le vérificateur extérieur « est complètement indépendant et seul responsable de l'exécution de la vérification ». Le mandat additionnel précise que le vérificateur extérieur nommé par les États Membres est « seul juge pour accepter en tout ou en partie les justifications fournies par le Directeur général ou en son nom ». Ceci constitue le principe selon lequel il ne doit y avoir qu'un seul vérificateur extérieur pour l'organisation et son opinion doit être soumise aux États Membres et exercer son effet à l'égard de chacun d'entre eux. Sur recommandation du Secrétaire général, le principe dit de la vérification unique a été approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies (par la résolution 49/216).

98. La raison d'être de ce principe est de protéger l'organisation contre l'intention éventuelle d'États Membres d'envoyer leurs propres vérificateurs pour contrôler les dépenses financées par leurs contributions individuelles. Ceci serait très coûteux pour le Secrétariat et occuperait la direction à des tâches inutiles et inefficaces.

99. Malgré la clarté du règlement, un grand contribuant au FSN a insisté sur une visite de contrôle distinct après que la première des trois parties d'un plan d'action commun eut été mise en œuvre. Un deuxième montant d'environ 7 millions d'euros devait être versé. Le Secrétariat avait le choix entre accepter ce contrôle et perdre une contribution volontaire considérable.

100. Dans une lettre du 28 juillet 2006, le donateur indiquait qu'il avait demandé à une société extérieure de procéder à une vérification des comptes et des contrôles internes de l'Agence. Les « vérificateurs » étaient censés avoir accès à tous les dossiers et documents qu'ils jugeraient nécessaires. Le contrôle sur place durerait deux semaines.

Il est fait référence à l'accord-cadre financier et administratif.

101. Le donateur s'est référé aux conditions générales de l'accord de contribution et de l'accord-cadre financier et administratif (FAFA), conclu entre lui-même et l'ONU le 29 avril 2003 et auquel l'Agence a adhéré le 17 septembre 2004. Le FAFA fixe le cadre dans lequel l'ONU et le donateur renforcent leur coopération, notamment par la mise en place de partenariats programmatiques. D'après les informations que j'ai reçues du Secrétariat, l'ONU (et l'Agence) ont adhéré au FAFA à la suite de pressions politiques intenses et étant entendu qu'aucune vérification des comptes ne serait réalisée. Les « contrôles » sont considérés comme considérablement plus légers que les vérifications comptables.

La « clause de contrôle » comporte trois paragraphes et est annexée au FAFA.

102. La clause de contrôle annexée au FAFA stipule, au paragraphe a), que les transactions financières et les états financiers sont soumis aux procédures de vérification comptable interne et externe énoncées dans le règlement financier, les règles et les directives de l'ONU. L'ONU doit soumettre au donateur une copie des états financiers vérifiés.

103. Le paragraphe b) de la clause dispose que l'ONU conserve les documents financiers et comptables concernant les activités financées par le donateur et soumet aux organismes compétents du donateur, à leur demande, toutes les informations financières pertinentes, y compris les états des comptes du programme/projet, qu'il soit exécuté par l'ONU ou par un sous-traitant.

104. Le donateur, conformément à sa propre réglementation financière, peut exercer des contrôles (y compris sur place) portant sur les opérations financées par lui (paragraphe c)).

Il y a une contradiction entre les paragraphes a) et c).

105. Le paragraphe a) contient le principe général selon lequel le donateur reconnaît la primauté obligatoire des systèmes de supervision et de contrôle de l'Agence, y compris le principe de la vérification unique ou exclusive par le vérificateur extérieur désigné, et fait son possible pour s'en remettre à ces systèmes. Cependant, le paragraphe c) exige que le donateur procède à ses propres contrôles sur place.

Le Groupe de vérificateurs externes s'oppose à toute violation du principe de la vérification unique.

106. Sept de mes collègues du Groupe de vérificateurs externes (Royaume-Uni, France, Canada, Inde, Afrique du Sud, Philippines et Suisse) et moi-même sommes préoccupés par le paragraphe c) car il pourrait constituer une violation du principe de la « vérification unique » en vertu duquel les vérificateurs subsidiaires ne devraient pas refaire le travail du vérificateur principal, mais plutôt s'en remettre à ce travail.

La visite avait trois objectifs.

107. Pour résoudre le problème et ne pas risquer de perdre la contribution, le Secrétariat a fini par négocier avec le donateur et par définir un mandat pour la visite. Celle-ci avait essentiellement trois objectifs :

- Comprendre, à l'aide d'exemples concrets, comment les projets et les comptes correspondants sont gérés et obtenir une assurance raisonnable que les fonds sont utilisés conformément à l'accord ;
- Obtenir l'assurance qu'un système adéquat est en place en ce qui concerne l'obligation de rendre compte ;
- Confirmer que les exigences de visibilité du donateur sont respectées.

La visite s'est déroulée sur une semaine pendant laquelle le Secrétariat a fait des présentations et donné accès aux informations sur les projets.

Les constatations étaient pour la plupart négligeables. L'une d'entre elles, concernant les « engagements prévisionnels », était déjà traitée dans mon rapport de l'an dernier.

Le coût de cette visite pour tous les États Membres s'élève à 21 000 €

Je considère ceci comme un gaspillage car les contrôles du donateur visaient à obtenir la même certification que j'avais déjà donnée aux États Membres.

Je donne ma certification sur la base de 700 journées de travail. Une brève vérification additionnelle n'apportera pas de résultats différents.

108. La visite a duré une semaine, en octobre. L'Agence a fait des présentations sur le plan sur la sécurité nucléaire, le système et les procédures comptables, les procédures de vérification interne et externe et les procédures d'achat. En outre, les visiteurs ont reçu des informations sur les bases de données et les systèmes électroniques d'appui, ainsi que sur les quatre projets qu'ils avaient choisi de contrôler. Deux jours ont été consacrés à des contacts avec divers services. Le dernier jour a eu lieu une réunion de clôture au cours de laquelle les résultats ont été présentés.

109. Les contrôles auxquels la société privée a procédé relevaient clairement de la vérification des comptes. Ils allaient bien au-delà de l'obtention d'une assurance quant au fonctionnement des systèmes et des contrôles internes. L'équipe de contrôle a procédé par sondage des transactions. Ses « constatations », qui à notre avis étaient pour la plupart négligeables, allaient d'une évaluation différente des engagements non réglés à la question du taux de change à utiliser entre le dollar et l'euro, en passant par l'absence de cartes d'accès à bord pour justifier des frais de voyage. La seule constatation véritable concernait l'inclusion des « engagements prévisionnels » dans le calcul des dépenses – question que j'avais déjà traitée et soumise à l'attention du Conseil dans mon rapport de l'an dernier (paragraphe 131 et suivants).

110. D'après les estimations du Secrétariat, la visite (à l'exclusion de la procédure ultérieure de présentation de rapports) revient à l'Agence à environ 21 000 €, sans compter le temps perdu par des cadres supérieurs pour répondre aux demandes d'un donateur et qui aurait pu être consacré à d'autres tâches importantes dans l'intérêt de tous les États Membres. C'est l'ensemble des États Membres qui paient pour cet exercice.

111. Je considère ceci comme un gaspillage de fonds publics. Lorsqu'une organisation a été contrôlée par des vérificateurs publics, il n'y a aucun lieu de procéder à une autre vérification des comptes qui vise essentiellement à obtenir la même certification que celle qui a déjà été donnée. L'opinion que je formule sur la vérification indique notamment que

a) Les états financiers rendent dûment compte des opérations financières enregistrées pour la biennie terminée le 31 décembre 2006 et présentent convenablement, sur tous les points essentiels, la situation financière au 31 décembre 2006 ;

b) Les opérations financières apparaissant dans les comptes ont été, sur tous les points essentiels, conformes au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants de l'Agence.

112. Mes collaborateurs et moi-même investissons environ 700 journées de travail par an, pendant lesquelles nous nous concentrons sur les systèmes de contrôle interne et l'obligation de rendre compte. C'est une bonne base pour la certification des comptes et pour obtenir l'assurance que les transactions ont été conformes à la politique déclarée, au règlement et aux règles. Je recommande de s'en remettre à cette déclaration plutôt que d'essayer d'obtenir la même assurance lors d'une brève visite, qui est onéreuse pour l'Agence et mobilise l'encadrement.



Le FAFA devrait être revu pour assurer que la vérification des comptes n'est pas faite deux fois.

Le principe de la vérification unique protège l'Agence et les autres organisations contre des vérifications additionnelles.

Je recommande d'envisager de refuser une contribution faite dans ces conditions, et de la porter à l'attention du Conseil des gouverneurs.

Les visites de contrôle, pour autant qu'elles soient nécessaires, devraient être réalisées dans un souci d'économie maximale et ne pas être renouvelées régulièrement.

Une demande de remboursement des fonds après une visite de contrôle doit être refusée dans tous les cas.

Une certification distincte de la donation spécifique devrait être refusée dans tous les cas.

113. Je recommande de revoir la clause de contrôle du FAFA pour en préciser le sens exact. Un État Membre qui fournit des fonds doit bien entendu être informé de la façon dont ils sont utilisés par des rapports adéquats et détaillés. Cependant, une visite de représentants du donateur ne devrait pas entrer en conflit avec la disposition selon laquelle le vérificateur extérieur élu doit être le seul juge de la performance et de l'information financière de l'Agence.

114. Autrement, les autres donateurs pourraient suivre cet exemple et procéder eux aussi à des contrôles distincts. Une raison d'être du principe de la vérification unique est d'éviter à l'organisation la charge de travail supplémentaire causée par les vérifications additionnelles. De plus, le donateur en question pourrait aussi être encouragé à procéder à d'autres vérifications dans d'autres organismes des Nations Unies, ce qui constituerait un fardeau supplémentaire pour l'ensemble du système.

115. Je recommande en outre de refuser une contribution volontaire faite sous condition d'une vérification comptable distincte, quelle que soit la façon dont le donateur la décrit. Le Secrétariat devrait porter ce genre de tentative à la connaissance du Conseil des gouverneurs pour décision. Il ne faut pas oublier que ce n'est pas seulement l'organisation qui est intéressée par l'obtention des fonds. Comme il ressort de l'exigence de visibilité, le donateur est lui aussi intéressé par la fourniture de fonds à cette fin. À ma connaissance, dans le domaine de la sécurité nucléaire, l'Agence joue un rôle unique.

116. Si le Conseil, après consultation, estime qu'un contrôle spécial est nécessaire, le donateur devrait garder présentes à l'esprit les incidences en termes de coûts pour l'organisation bénéficiaire. Les visites devraient être réalisées dans un souci d'économie maximale. Après une visite de contrôle, il faudrait refuser les demandes ultérieures car le contrôle qui était l'objectif du donateur aura déjà été fait. Si le cadre des contrôles internes n'est pas modifié, des visites régulières ne révéleraient aucune information nouvelle à propos du cadre de responsabilité et de contrôle interne de l'organisation ; il ne s'agirait que de vérifications comptables supplémentaires.

117. Toute demande du donateur tendant à revenir sur l'approbation des dépenses après la visite de contrôle devrait être refusée dans tous les cas. Le donateur peut tirer des conclusions pour l'avenir, mais le remboursement des fonds ne peut pas être financé par la contribution lorsque l'argent a déjà été dépensé. Il devrait être financé par le budget ordinaire – c'est-à-dire par tous les États Membres.

118. Je ne vois rien qui justifie la demande la plus récente du même donateur, qui souhaite recevoir un état financier vérifié concernant sa contribution. Je tiens à préciser que l'opinion que je formule concerne l'ensemble des états financiers de l'organisation et qu'elle vaut pour tous les États Membres. D'autres certifications ne sont pas nécessaires.

## C.2.2. Journées d'inspection

Les journées d'inspection sont censées être un indicateur de performance.

119. En 2005, mes collaborateurs avaient examiné la notion de journée d'inspection. Les données sur les journées d'inspection étaient utilisées comme indicateur de performance, bien qu'elles ne conviennent pas à cette fin. J'ai donc considéré la notion de journée d'inspection comme devant faire l'objet d'autres investigations et j'indiquais mon intention de donner des informations détaillées sur nos constatations dans le présent rapport.

Le Secrétariat cherche d'autres paramètres.

120. Aux fins de gestion, de planification, de budgétisation, d'évaluation et d'information interne, l'Agence cherche actuellement à définir d'autres paramètres rendant mieux compte de toutes les activités de garanties.

J'apprécie cette idée.

121. J'apprécie les efforts de l'Agence. Comme l'examen de la notion de journée d'inspection est une tâche continue, je suivrai ce processus et ferai rapport sur la question lorsqu'une conclusion aura été tirée.

## C.2.3. Publications

En moyenne, les documents de la collection Comptes rendus sont publiés plus de 15 mois après la conférence correspondante.

122. Mes collaborateurs ont analysé les flux de production des publications, en s'intéressant plus particulièrement à la collection Comptes rendus. D'après cette analyse, il s'est écoulé en moyenne 17 mois en 2005 et environ 15 mois en 2006 entre la date d'une conférence de l'AIEA et la publication des comptes rendus correspondants par l'Agence. Dans plusieurs cas, les comptes rendus ont été publiés 20 mois ou plus après la conférence. À mon avis, l'intérêt scientifique, et donc celui du lecteur potentiel, risque de décliner si les comptes rendus ne sont pas publiés dans des délais raisonnables.

Les étapes redondantes du flux de production et le faible degré de priorité contribuent à la lenteur du processus.

123. En ce qui concerne principalement la phase de production dans la Division des services de conférence et de documentation (MTCD), plusieurs facteurs expliquent la lenteur du processus de publication. En particulier, plusieurs interfaces et étapes semblent être redondantes. Par ailleurs, l'exigence de qualité et la faible priorité des publications de la collection Comptes rendus par rapport à d'autres publications contribuent aussi à la lenteur du processus. Mes collaborateurs ont recommandé de réduire les interfaces et les étapes de production chaque fois que possible. À cet égard, l'attention doit se porter principalement sur la relecture et la correction d'épreuves.

L'Agence devrait réserver la relecture et la correction d'épreuves des comptes rendus à des cas exceptionnels.

124. Bien que j'approuve l'exigence de qualité de l'AIEA en ce qui concerne les publications, j'estime que l'Agence devrait prendre en compte la perte éventuelle de l'intérêt scientifique due au temps et à l'effort consacrés à la relecture et à la correction d'épreuves des comptes rendus. Je suis convaincu que ces activités de MTCD pourraient être réservées à des cas exceptionnels.

Le processus de production pourrait être raccourci si la nécessité d'une relecture était déterminée assez tôt et les priorités fixées avec souplesse.

125. Pour éviter les étapes de production inutiles et les retards, j'ai recommandé que le Comité des publications décide assez tôt si tel ou tel compte rendu doit faire l'objet d'une relecture. En outre, fixer de façon plus souple les priorités concernant le flux de production de MTCD pourrait raccourcir le temps total de production.

MTCD a déclaré que ce problème est clairement structurel.

126. MTCD partage beaucoup de mes vues, accepte en principe la plupart de mes propositions et souscrit dans une large mesure à mes conclusions générales. Comme MTCD l'a indiqué, le problème est clairement structurel et ses conséquences sont inacceptables.

MTCD a recommandé que la Section d'édition désigne un relecteur en tant que responsable de projet pour chaque conférence.

127. Dans la plupart des cas, les comptes rendus sont publiés en six ou sept mois. MTCD a indiqué qu'une bonne planification, une gestion serrée et une coordination étroite entre le département demandeur et MTCD étaient essentielles pour réduire les délais de production. Pour les comptes rendus qui font l'objet d'une relecture, MTCD est favorable à la proposition de revenir à la pratique consistant à désigner un relecteur de la Section d'édition en tant que responsable de projet pour chaque conférence. En outre, la division d'origine devrait consulter le Comité des publications avant la conférence pour déterminer si les comptes rendus seront publiés avec ou sans relecture.

L'Agence devrait réexaminer les processus et procédures de production des comptes rendus.

128. J'apprécie cette position de MTCD et j'encourage l'Agence à réexaminer les processus et les procédures de production des comptes rendus afin de les publier plus rapidement et de façon plus efficiente. Je continuerai à rechercher les améliorations qu'il serait possible d'apporter au processus de production des comptes rendus.

#### **C.2.4. Contributions volontaires aux fins des garanties**

##### **C.2.4.1 Matériel pour les garanties**

Au cours des dernières années, l'encaisse du Fonds pour les programmes extrabudgétaires n'a cessé d'augmenter.

129. Dans la section B.2.2, j'ai évoqué l'augmentation des liquidités disponibles en banque correspondant aux soldes non dépensés de contributions volontaires au Fonds pour les programmes extrabudgétaires. Une partie de cette augmentation correspond à des montants mis à disposition pour l'achat de matériel pour les garanties.

Les fonds reçus lors d'exercices antérieurs au titre du matériel pour les garanties n'ont pas pu être dépensés.

130. Ces dernières années, l'Agence a reçu des contributions volontaires pour l'achat de matériel pour les garanties principalement d'un donateur. Sur la base des contributions, l'Agence établit chaque année une liste des besoins en matériel qui doit être approuvée par le donateur. Il est arrivé régulièrement que le Secrétariat ne puisse dépenser les fonds disponibles car les modifications qu'il avait fallu apporter à la liste n'avaient pas été totalement approuvées par le donateur. En conséquence, un montant de plus en plus important de fonds non dépensés s'est accumulé en banque. Le tableau ci-après donne un aperçu des soldes non utilisés des contributions pour les exercices 2001 à 2006 :

<b>Contribution volontaire</b>	<b>de 2001</b>	<b>de 2002</b>	<b>de 2003</b>	<b>de 2004</b>	<b>de 2005</b>	<b>de 2006</b>
<b>Solde non utilisé au 31 décembre 2006</b>	<b>32 833</b>	<b>26 244</b>	<b>1 547 958</b>	<b>2 352 149</b>	<b>4 241 850</b>	<b>1 684 357</b>
<b>Montant cumulé</b>	<b>32 833</b>	<b>59 077</b>	<b>1 607 035</b>	<b>3 959 184</b>	<b>8 201 034</b>	<b>9 885 391</b>

**Tableau 5 : Soldes non utilisés de contributions volontaires en dollars (source : Secrétariat)**

Les comptes des contributions ne peuvent pas être clôturés depuis plus de six ans.

Le problème a été résolu en novembre 2006.

Il faudrait utiliser d'abord les fonds reçus lors d'exercices antérieurs.

131. Les problèmes décrits font qu'un grand nombre de contributions n'ont pas pu être dépensées pendant plusieurs années (par exemple, le compte de la contribution de 2001 était toujours ouvert au 31 décembre 2006).

132. À la suite de discussions entre le Département des garanties et le donateur, ce problème a été résolu en novembre 2006 : le donateur a autorisé l'emploi des soldes non utilisés des fonds reçus en 2001, 2002, 2003, 2004 et 2005, pour un montant cumulé de plus de 8,2 millions de dollars.

133. Je suis très satisfait de ce résultat car il permet d'améliorer l'utilisation des fonds. J'encourage l'Agence à faire en sorte à l'avenir de recourir d'abord aux soldes non utilisés d'exercices précédents pour acheter du matériel pour les garanties.

#### **C.2.4.2 Programmes d'appui aux garanties d'États Membres**

Ces dernières années, les contributions en nature au programme de recherche-développement relatif aux garanties ont augmenté.

Vingt États Membres contribuent à ce programme.

Ce sont les contributions en nature, plutôt que les contributions en espèces, qui ont augmenté.

134. La mise en œuvre des garanties renforcées est un processus continu qui est appuyé par le programme de recherche-développement (programme de R-D). Ce programme identifie les secteurs dans lesquels des activités de recherche-développement sont nécessaires pour que le Département des garanties continue d'atteindre ses objectifs. Il est établi sur une base biennale, selon le cycle budgétaire (la version actuelle est le programme de R-D pour la vérification nucléaire 2006-2007).

135. Vingt États Membres appuient le programme de R-D par des contributions en espèces ou en nature, ou par une combinaison des deux. Les programmes d'appui d'États Membres aident l'Agence à atteindre les objectifs des garanties.

136. J'ai constaté que ces dernières années les contributions au programme de R-D ont légèrement augmenté, mais que la proportion de contributions en espèces a diminué. Environ les deux tiers des États Membres qui appuient le programme font des contributions en nature.

Un programme de R-D au niveau des dernières avancées de la science et de la technologie est nécessaire.

137. Si l'augmentation des contributions en nature se poursuit, je vois deux problèmes principaux pour l'Agence. Un programme de R-D réussi dépend beaucoup de l'état des connaissances scientifiques et technologiques des chercheurs qui y travaillent. Comme il est demandé à l'Agence de définir des normes dans divers domaines techniques, il est essentiel qu'elle participe à la prise des décisions concernant la sélection des experts pour une tâche particulière. La décision des États Membres de contribuer en nature limite la possibilité pour l'Agence de s'assurer que c'est le meilleur sous-traitant possible qui est choisi.

L'Agence devrait conserver son influence sur les contributions en nature.

138. L'Agence devrait faire tout son possible pour s'assurer que les activités de recherche-développement aux fins des garanties sont menées au niveau des dernières avancées de la science et de la technologie et conserver son influence sur toutes les contributions en nature, par exemple sur la sélection des experts.

Il est indispensable d'élaborer une méthode d'évaluation des contributions en nature.

139. Un autre problème est lié à la future application des IPSAS. Dans la résolution qu'elle a adoptée le 22 septembre 2006 (GC(50)/RES/12, « Renforcement des activités de coopération technique de l'Agence »), la Conférence générale a notamment prié le Secrétariat de trouver des moyens efficaces d'évaluer précisément les contributions en nature avant l'application des IPSAS.

Avec les IPSAS, il faudra évaluer les contributions en nature.

140. L'application des IPSAS étant à l'ordre du jour, le Département des garanties devrait être prêt à évaluer les contributions en nature. Plusieurs solutions sont envisageables lorsque que la juste valeur ne peut pas être estimée précisément :

- prix du marché pour des biens similaires ;
- coût de remplacement des biens ;
- évaluations indépendantes de la juste valeur du bien ;
- autres techniques d'évaluation, comme le décompte des entrées de liquidités futures estimées.

Il faudrait déterminer le type d'évaluation.

141. J'encourage l'Agence à déterminer, aussitôt que possible et en consultation avec les États Membres qui appuient le programme de R-D, comment évaluer les contributions en nature après l'application des IPSAS.

### **C.3. COOPÉRATION TECHNIQUE**

J'ai informé le Secrétariat des observations finales de six missions sur le terrain.

142. Mon rapport précédent comprenait un bref aperçu des résultats préliminaires des missions sur le terrain réalisées en 2005. Mes collaborateurs ont mené six missions sur le terrain en 2005 et 2006. Les rapports finals ont été présentés au Secrétariat dans une communication distincte. Le Secrétariat a répondu à mes observations.

Le Secrétariat a reconnu qu'il fallait faire d'autres progrès dans la plupart des secteurs analysés.

143. Le Secrétariat a reconnu qu'il fallait faire d'autres progrès dans la plupart des secteurs analysés. Le Département de la coopération technique a pris des mesures d'amélioration dans les secteurs visés. Il mettra en place une approche systématique de la gestion de la qualité en 2007. Sur cette base, le Secrétariat compte sur une amélioration de l'efficacité. La section ci-après concerne l'ensemble des missions sur le terrain.

### C.3.1. Interaction avec des organismes des Nations Unies et d'autres institutions

Dans mon rapport de 2005, je recommandais de renforcer la coopération avec toutes les organisations qui interviennent dans des secteurs similaires de la coopération technique.

Les missions sur le terrain de 2006 confirment les constatations précédentes.

Le Secrétariat souligne que la coordination de la coopération internationale est une question complexe.

Toutes les parties devraient faire leur possible pour améliorer les interactions avec les organismes des Nations Unies et d'autres institutions.

144. Dans mon rapport de 2005 (section C.2.1), j'avais déjà traité des insuffisances de l'interaction avec d'autres organismes des Nations Unies, ainsi qu'avec les programmes d'appui bilatéraux et multilatéraux. Dans ce contexte, je recommandais de renforcer la coopération avec toutes les organisations qui interviennent dans des secteurs similaires de la coopération technique. Le Secrétariat devrait faire siens les objectifs du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). Ma recommandation a été approuvée en plusieurs occasions. L'UE a partagé mes vues lors de la 144<sup>e</sup> séance du Comité de l'assistance et de la coopération techniques (CACT)<sup>1</sup>. Dans ce contexte, je me réfère aussi aux recommandations du rapport « Unis dans l'action »<sup>2</sup>.

145. Les missions sur le terrain de 2006 ont abouti à des constatations similaires et corroborent les recommandations susmentionnées. Les pays visités ont reçu un appui bilatéral ou multilatéral d'organismes des Nations Unies ainsi que d'autres pays ou de l'UE. La coordination de cet appui – qu'il soit ou non lié à l'ONU – dès les premières étapes d'un projet et la poursuite de la coopération tout au long du cycle de vie du projet permet à toutes les parties concernées de bénéficier des synergies et d'éviter un chevauchement des efforts.

146. Le Secrétariat appuie ma recommandation et souligne les mesures prises pour promouvoir cette approche. Toutefois, il insiste sur le fait que la coordination de la coopération internationale dans les pays en développement est un vaste problème complexe qui n'a pas de solution simple. En outre, les États Membres sont libres de décider s'ils ont besoin d'une coopération de la part d'un autre organisme des Nations Unies ou d'un autre partenaire.

147. J'apprécie cette évolution et je reconnais qu'il existe un large consensus au sein de l'Agence. J'encourage donc toutes les parties à tout mettre en œuvre pour améliorer les interactions avec les organismes des Nations Unies et d'autres institutions.

---

<sup>1</sup> GOV/COM. 8/OR.144, par. 30.

<sup>2</sup> « Unis dans l'action » – Rapport du Groupe de haut niveau du Secrétaire général de l'ONU sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de la protection de l'environnement (GOV/INF/2006/22).

### C.3.2. Appui aux pays relativement bien développés

L'assistance technique est octroyée essentiellement pour répondre aux besoins des pays en développement, quoique des pays relativement bien développés en aient aussi bénéficié.

Le Secrétariat encourage les pays relativement bien développés à appuyer davantage le programme de CT en augmentant leurs contributions.

Les États Membres dotés d'importants moyens économiques sont invités à accroître le niveau de leurs contributions.

148. Selon le « Texte révisé des principes directeurs et règles générales d'application concernant l'octroi d'assistance technique »<sup>3</sup>, les ressources que l'Agence alloue à l'assistance technique servent essentiellement à répondre aux besoins des pays en développement. Plusieurs pays que nous avons visités dans le cadre de missions sur le terrain avaient une situation économique et financière confortable.

149. Le Secrétariat a expliqué que conformément au Statut de l'Agence tout État Membre peut demander une assistance. Des États Membres ayant des moyens économiques, financiers et technologiques importants, notamment dans la région Europe, ont fait savoir qu'ils souhaitent continuer à participer au programme de CT en tant que bénéficiaires. Le Secrétariat les encourage à appuyer davantage le programme de CT en augmentant leurs contributions techniques et financières à ce programme.

150. J'estime que le Secrétariat devrait persévérer dans cette voie. Les États Membres dotés d'importants moyens économiques, financiers et technologiques sont invités à accroître le niveau de leurs contributions.

### C.3.3. Séries de projets de CT

J'ai déjà parlé de la nécessité de sensibiliser davantage les pays bénéficiaires sur le fait que l'appui de l'Agence ne peut continuer indéfiniment.

Le nouveau CGCP aidera à déterminer le niveau de compétence technique atteint.

151. Dans mon dernier rapport (sections C.2.2 et C.2.3), j'ai déjà parlé de la nécessité de sensibiliser davantage les pays bénéficiaires sur le fait que l'appui de l'Agence ne peut continuer indéfiniment. Les ressources financières nécessaires aux mesures de suivi devraient provenir de sources nationales ou d'autres sources. Ceci peut être illustré par le cas d'un pays dans lequel nous nous sommes rendus. Dans le domaine « Alimentation et agriculture » de la CT, l'Agence y a financé au total 22 projets entre 1977 et 2006. Durant cette période, ce pays a atteint un niveau élevé dans ce domaine d'activité.

152. Le Secrétariat a déclaré que le nouveau CGCP rendrait plus efficace le suivi des effets, aidant ainsi à déterminer le niveau de compétence technique atteint. Un centre de référence pourrait être créé dans un pays et encouragé à aider d'autres établissements à se doter des moyens voulus. Le Secrétariat a attiré l'attention sur le fait que les critères pour le niveau de compétences souhaité et les modalités possibles de leur évaluation faisaient encore défaut.

---

<sup>3</sup> INFCIRC/267 (mars 1979).

Toutefois, les projets continus devraient être évalués de manière plus critique. Il faudrait mettre au point les instruments nécessaires à cette fin.

153. Je suis heureux que le Secrétariat soit en principe de mon avis. Toutefois, je recommande que les projets continus basés sur des demandes de projet similaires soient évalués de manière plus critique. En outre, il faudrait mettre au point les instruments nécessaires à cette fin dans des délais appropriés.

### C.3.4. Intitulé et conception des projets

Les intitulés et descriptifs des projets devraient concorder et refléter leur contenu.

154. Les intitulés et descriptifs des projets donnent un condensé d'informations essentielles sur ces derniers. Ils devraient donc concorder et refléter leur contenu. Les projets devraient être conçus de manière réaliste.

Les objectifs de projets n'ayant pas été achevés dans les délais envisagés ont été « reportés » sur de nouveaux projets.

155. Mon équipe a constaté que des projets n'étaient pas toujours achevés dans les délais envisagés et en réalisant les objectifs prévus. Cependant, leurs objectifs avaient été reportés sur de nouveaux projets – parfois ouvertement, parfois sous un descriptif différent. Dans plusieurs cas, les tâches inachevées dans le cadre de projets terminés ont été financées au titre de nouveaux projets, dont le descriptif correspondait ou non.

L'application du nouveau CGCP se traduira par une meilleure conception des projets et des plans de travail plus réalistes.

156. Le Secrétariat a souligné qu'une approche exhaustive et transparente était maintenant suivie au titre du CGCP. La conception des projets devrait être améliorée et des plans de travail et des budgets plus réalistes devraient être établis au moyen de la matrice du cadre logique.

On ignore si le CGCP nouvellement introduit améliorera la qualité des projets.

157. Je recommande que les projets soient formulés plus précisément en ce qui concerne le contenu, et conçus de manière réaliste. Il faut que la mise en œuvre soit conforme à la formulation du projet. Il reste à savoir si le CGCP nouvellement introduit améliorera la qualité des projets.

### C.3.5. Programme-cadre national

Les projets devraient relever d'un domaine où existe un besoin défini tel que décrit dans le PCN.

158. Je renvoie aux observations que j'ai faites sous l'intitulé « Priorités nationales » (réf. C.2.5) dans mon précédent rapport. À cet égard, j'ai déclaré que les projets devraient relever d'un domaine où existe un besoin défini. Les besoins prioritaires, les centres d'intérêt et les objectifs socio-économiques nationaux sont décrits dans le PCN. Des Directives opérationnelles pour les programmes-cadres nationaux ont été publiées en août 2006.

Les thèmes des projets vérifiés ne correspondaient pas toujours au contenu du PCN correspondant.

159. En sus de leurs constatations précédentes, mes collaborateurs ont découvert que les thèmes des projets vérifiés ne correspondaient pas toujours au contenu du PCN correspondant dans la mesure où celui-ci existait.



Actuellement, sur les 100 PCN existants, 78 ont été signés.

160. Le Secrétariat a expliqué qu'actuellement sur les 100 PCN existants, 22 étaient à l'état de projets et 78 avaient été signés. En outre, le Département de la coopération technique a adopté les nouvelles directives. Les PCN de plus de quatre ans sont en train d'être actualisés. Toutefois, le Secrétariat affirme que les PCN ne sont ni obligatoires, ni juridiquement contraignants.

Des PCN devraient être en vigueur pour tous les pays bénéficiaires.

161. J'estime qu'il est nécessaire que des PCN soient en vigueur pour tous les pays bénéficiaires. Il importe donc que tous les PCN qui n'ont pas encore été finalisés soient signés rapidement. Quelques États Membres ont également souligné l'importance des PCN<sup>4</sup>.

### C.3.6. Rapports d'étape sur les projets

Bien qu'étant des éléments clés du suivi des projets, les rapports d'étape sur les projets sont loin d'être toujours établis en bonne et due forme.

162. Les rapports d'étape sur les projets sont des éléments clés du suivi de ces derniers par le Secrétariat. L'examen des projets en 2005 avait montré que les contreparties souvent ne les établissaient pas en bonne et due forme. En outre, les missions entreprises sur le terrain en 2006 ont montré que parfois les dossiers des projets n'en contenaient aucun. J'avais déjà abordé cette question dans mon rapport pour 2005 (réf. C.2.6).

Le CGCP devrait favoriser une approche plus systématique.

163. Le Secrétariat a déclaré que le Département de la coopération technique rappelait aux contreparties qu'elles devaient soumettre des rapports d'étape. La phase III du CGCP devrait favoriser une approche plus systématique.

Le Secrétariat devrait envisager de prendre toutes les mesures possibles en cas de non-respect.

164. Je salue les efforts accomplis mais suggère encore que le Secrétariat envisage de prendre toutes les mesures possibles en cas de non-respect. Nous aborderons cette question dans le cadre de futures vérifications.

### C.3.7. Respect des procédures de la CT

Les procédures de la CT devraient être respectées.

165. Le rôle de la CT est de contribuer à la réalisation des objectifs du développement durable à travers la mise en œuvre et le transfert de la science et de la technologie nucléaires. Le Secrétariat a établi des procédures pour la demande et l'évaluation des projets qui doivent être suivies. La participation des gouvernements aux coûts en tant que moyen de financement des projets est importante pour l'exécution du programme de CT.

Sous un intitulé fallacieux, du matériel a été acheté au titre de la participation du gouvernement aux coûts ; des équipements polyvalents ont été fournis.

166. Mon équipe a constaté qu'un projet n'avait pas été soumis par le biais d'une demande officielle. Son intitulé était plutôt vague. Il suggérait que la formation des ressources humaines était son principal objectif, alors qu'il a servi essentiellement à financer l'achat de matériel au titre de la participation du gouvernement aux coûts uniquement. Dans le cadre de projets de CT, le Secrétariat a fourni des équipements polyvalents tels que des caméras numériques ordinaires ou du matériel de bureau.

---

<sup>4</sup> Conseil des gouverneurs, conclusion du Président sur le point 4 (13 juin 2006).

Selon le Secrétariat, il est nécessaire de fournir des équipements non nucléaires pour faciliter l'utilisation d'équipements nucléaires.

167. Le Secrétariat a déclaré que l'Agence valorisait les achats en fournissant divers types d'appui. Il était parfois nécessaire de fournir des équipements non nucléaires pour faciliter l'utilisation d'équipements nucléaires. Ceci devait être examiné au cas par cas sur la base du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'Agence. Quoi qu'il en soit, d'une manière générale, l'assistance devrait essentiellement consister à fournir des articles spécialisés. Par ailleurs, le Secrétariat a déclaré qu'il travaillait sur un mécanisme relatif aux dépenses d'appui.

Il faudrait éviter que la participation des gouvernements aux coûts devienne un moyen d'utiliser le Secrétariat comme « service d'achat ».

168. Je suggère d'éviter que la participation des gouvernements aux coûts devienne un moyen d'utiliser le Secrétariat comme « service d'achat ». J'apprécie les efforts faits pour introduire un mécanisme relatif aux dépenses d'appui qui couvrirait les frais administratifs additionnels liés à ces activités.

L'appui du Secrétariat devrait être centré sur les articles de technologie nucléaire.

169. Je recommande en outre que l'appui du Secrétariat soit centré sur les articles de technologie nucléaire. En ce qui concerne les autres services d'achat, je considère qu'un examen au cas par cas est essentiel.

### C.3.8. Dossiers de projets incomplets

Les dossiers des projets devraient contenir toutes les informations pertinentes pour l'évaluation des projets.

170. Les dossiers des projets de CT devraient contenir toutes les informations pertinentes sur le lancement et le suivi des projets et pour leur évaluation à tout moment. Les principaux documents sont les demandes de projets, les évaluations de ces derniers et les rapports de mission.

Certains dossiers de projets ne contenaient pas toutes les informations pertinentes.

171. Mon équipe a constaté que certains dossiers de projets à l'examen ne contenaient pas toutes les informations pertinentes - soit parce que les documents n'existaient pas, soit parce qu'ils avaient été classés ailleurs, soit parce que l'on ne savait pas s'ils existaient. Elle n'a pu trouver aucune directive sur les procédures d'archivage.

Il n'y avait pas de directive sur l'archivage. L'Agence envisage de passer des dossiers papier à des dossiers électroniques.

172. Le Secrétariat a répondu que la redondance des dossiers papier avait été considérablement réduite grâce à l'intégration des fonctions de programmation et de mise en œuvre. En outre, le Département de la coopération technique envisage de passer des dossiers papier à des dossiers électroniques. Il existe déjà un moyen de télécharger des dossiers dans TC PRIME, ainsi qu'une fonctionnalité de gestion des documents sur le site web du CGCP. Cette fonctionnalité sera étendue durant la phase III du CGCP pour appuyer le concept d'une source unique d'informations relatives aux projets.

Il faudrait veiller à fournir des directives d'archivage pour permettre de constituer une base de données exhaustive.

173. Je salue la décision de mettre en place une source d'informations relatives aux projets. Il faudrait cependant veiller à fournir des directives d'archivage pour permettre de constituer une base de données exhaustive.

#### **C.4. TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION**

Objet principal de l'audit de la TI

174. Comme annoncé aux gouverneurs dans mon rapport de l'année dernière, mes collaborateurs et moi avons continué à examiner les services de technologie de l'information de l'Agence pour donner des renseignements plus détaillés au Secrétariat sur nos constatations. En conséquence, mes collaborateurs ont étudié la gouvernance en matière de TI, et mis l'accent sur la politique, la gestion, l'organisation, l'exploitation et la sécurité de cette technologie.

Le Secrétariat a bien réagi à cet égard et a fini par adopter nombre de mes propositions.

175. J'apprécie le fait que le Secrétariat a bien réagi à cet égard et a fini par examiner les propositions faites dans ma communication sur la TI en décembre 2006. Les décisions nécessaires, y compris l'établissement d'un centre de données centralisé dans une zone sécurisée à C-1 et certaines améliorations organisationnelles telles que la consolidation des services communs, ont été prises par le Directeur général en janvier 2007. Le Secrétariat a aussi accepté d'autres améliorations requises. Toutefois, les mesures nécessaires à prendre doivent encore être discutées.

Je salue la décision de transférer les centres de données à C-1.

176. Je salue vivement de la décision de transférer les centres de données à C-1. Pour l'amélioration de la sécurité, ce serait un très grand pas d'utiliser cet environnement technique hautement sécurisé et fiable existant. Je recommande l'établissement d'un concept sur la manière d'assurer la sécurité des données de garanties hautement confidentielles.

Le responsable de l'information devrait être l'autorité centrale pour les questions de TI et de gestion de l'information. Il doit avoir le pouvoir d'appliquer les décisions et de gérer le système de façon indépendante.

177. Je me félicite de la création d'un poste de responsable de l'information. Toutefois, je considère essentiel que le titulaire soit indépendant afin de pouvoir jouer le rôle d'autorité centrale pour les questions de TI et de gestion de l'information. Il doit avoir le pouvoir d'appliquer les décisions stratégiques prises par le CCP et de gérer le système de façon indépendante. En outre, il doit avoir le pouvoir d'établir et d'exécuter le budget de la TI. Ces questions doivent être discutées plus avant avec le Secrétariat.

#### C.4.1. Politique de TI

L'absence d'une politique claire de TI a conduit à un certain nombre d'insuffisances.

178. Mes collaborateurs et moi avons noté qu'il n'y avait pas de politique claire et appropriée de TI documentée dans un cadre de politique correspondant. Cela a conduit à un certain nombre d'insuffisances en ce qui concerne :

- la description des structures, des procédures et des systèmes existants,
- la mise en œuvre et l'application des normes,
- la transparence de la dotation en personnel de TI,
- les analyses des besoins pour les systèmes et les projets de TI,
- la coordination des stratégies de mise en œuvre,
- la gestion des services,
- le plan de sécurité de la TI,
- les études de faisabilité économique.

La planification de la TI de l'Agence n'était pas suffisamment alignée sur des objectifs.

179. Qui plus est, les objectifs généraux de l'Agence et la planification de sa TI n'étaient pas suffisamment alignés. Il y avait par exemple différents délais pour les plans à long terme (« Stratégies à moyen terme » existantes) axés sur l'organisation générale d'une part, et la gestion/la technologie de l'information de l'autre.

Je recommande que l'Agence établisse un plan général adéquat de TI.

180. J'ai recommandé que l'Agence établisse un plan général adéquat de TI documenté dans un cadre de politique de technologie/gestion de l'information. Entre autres, ce cadre devrait couvrir les thèmes suivants :

- structures organisationnelles,
- normes appliquées,
- procédures et systèmes existants,
- besoins en personnel,
- description des tâches à appuyer ou à exécuter par la TI (analyse des besoins),
- buts de l'utilisation de la TI,
- gestion et planification de projets de TI, y compris les calendriers,
- planification et procédures pour la sécurité de la TI,
- déclarations relatives à l'efficacité.

La politique de technologie/gestion de l'information devrait être mieux alignée sur les objectifs généraux de l'Agence.

181. En outre, la politique de technologie/gestion de l'information devrait être mieux alignée sur les objectifs généraux et les stratégies de l'Agence. La direction devrait veiller à ce que le cadre de cette politique soit périodiquement mis à jour et communiqué à toutes les parties concernées à l'échelle de l'organisation. Elle devrait également suivre la mise en œuvre des plans de TI dans ce cadre et évaluer les résultats.

Le Secrétariat estime qu'il n'est pas nécessaire d'avoir un cadre indépendant de politique de gestion/technologie de l'information au-delà des directives fournies par la stratégie à moyen terme de technologie/gestion de l'information.

J'accepte cette approche si la SMT contient des directives spécifiques et obligatoires pour tout le personnel.

182. Dans sa réponse à mon rapport sur la TI, le Secrétariat a attiré l'attention sur la stratégie à moyen terme (SMT) sur la gestion/technologie de l'information. Il a clairement indiqué qu'il n'appuyait pas ma proposition de créer un cadre indépendant de politique de technologie/gestion de l'information au-delà des directives fournies par cette stratégie.

183. La SMT n'a pas encore été finalisée. Dans ces conditions, je considère qu'il est essentiel que la SMT de gestion/technologie de l'information contienne des directives, y compris un cadre de politique, et soit rendue obligatoire pour tout le personnel intervenant dans le domaine de la TI. Je suivrai les efforts de l'Agence concernant l'élaboration d'une politique claire et appropriée de TI et, si nécessaire, je reviendrai sur cette question dans mon prochain rapport.

#### **C.4.2. Mise en œuvre et application des normes**

Il n'y avait pas de normes cohérentes mises en œuvre pour la TI.

Entre-temps, le Secrétariat a décidé d'établir des normes appropriées.

184. L'Agence n'a pas établi de règles, de normes, de directives ou de méthodologies généralement contraignantes, cohérentes, à appliquer pour toutes les questions de technologie/gestion de l'information. Cela a été à l'origine de multiples structures et initiatives inefficaces ainsi que de problèmes de sécurité de la TI.

185. J'ai recommandé que le Secrétariat établisse des normes appropriées et cohérentes pour son environnement de technologie/gestion de l'information. Je note qu'il a entre-temps décidé d'établir des normes basées sur des critères acceptés sur le plan international ou qui, lorsque les besoins spécifiques de l'Agence justifient une exception, sont définies et documentées par le Secrétariat lui-même.

#### **C.4.3. Gestion de la TI – Direction et responsabilités**

Les structures actuelles de gestion et de décisions de TI ne sont pas adéquates pour les exigences d'une TI efficace axée sur les besoins.

186. Pour respecter les normes des meilleures pratiques de gestion de la TI, il faut des structures claires avec des responsabilités et des compétences claires. Les structures actuelles de gestion et de décisions de TI ne sont pas adéquates pour les exigences d'une TI efficace axée sur les besoins parce qu'il n'y a pas d'organe directeur indépendant ayant un pouvoir de décisions. Ni le directeur de la division centrale de TI (MTIT) ni le comité de la TI (CTI) existant ne sont capables de prendre et de mettre en œuvre des décisions à l'échelle de l'Agence. Ces décisions sont encore prises par différents responsables (individus et/ou comités) ce qui a rendu l'environnement de TI extrêmement instable, partiellement inefficace et vulnérable. Les responsables de la gestion de l'Agence ont indiqué que cela constituait le principal problème de la gouvernance de la TI de l'Agence.

<p>Je recommande vivement que l'Agence crée un poste de responsable de l'information indépendant et habilité par le Directeur général.</p>	<p>187. Je recommande vivement que l'Agence crée un poste de responsable de l'information dont le titulaire serait une autorité centrale pour les questions de TI et de gestion de l'information. Le titulaire devrait avoir l'autorité, la responsabilité de supervision et le pouvoir nécessaires pour prendre des décisions concernant la TI à l'échelle de l'Agence. En outre, il devrait être habilité à établir et à exécuter le budget de la TI. Son mandat devrait notamment consister à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>– établir un cadre approprié de politique de technologie/gestion de l'information (voir la section C.4.1),</li><li>– coordonner les objectifs généraux et la planification de la TI à l'Agence,</li><li>– établir des normes cohérentes pour l'environnement de technologie/gestion de l'information (voir la section C.4.2),</li><li>– mettre en place des structures claires de gestion de la TI et une puissante direction intégrée de la TI,</li><li>– revoir et optimiser l'organisation actuelle de la TI (vois la section C.4.4).</li></ul> <p>Le responsable de la communication devrait être indépendant des départements de l'Agence et relever directement du Directeur général.</p>
<p>Il faudrait réorganiser les comités de TI. Les délibérations relatives aux questions techniques devraient être séparées des problèmes de gestion.</p>	<p>188. J'ai en outre recommandé que l'Agence réorganise ses comités de TI et de gestion de l'information en ce qui concerne leurs rôles et leurs fonctions. Je recommande également que cette réorganisation soit coordonnée par le responsable l'information. Il faudrait transformer le CTI en organe consultatif pour tenir compte des intérêts des départements et faire des propositions au responsable de l'information en ce qui concerne les questions techniques. Les aspects non techniques de la gestion de l'information et des connaissances devraient être examinés séparément, par exemple au sein d'un comité mixte sur la gestion de l'information/la gestion des connaissances dans lequel les départements devraient avoir un rôle influent.</p>
<p>Le directeur de la TI sera le responsable de l'information.</p>	<p>189. En réponse à mon rapport sur la TI, le Secrétariat a souligné que le rôle de responsable de l'information sera assuré par le directeur de MTIT qui sera aussi membre du Comité de coordination des programmes (CCP). Le Secrétariat n'a pas approuvé l'établissement de comités séparés pour la TI et la gestion de l'information/des connaissances.</p>
<p>Cette mesure seule ne donne pas au responsable de l'information l'autorité nécessaire pour mettre en œuvre les mesures requises.</p>	<p>190. Je salue la décision de nommer un responsable de l'information. Je considère essentiel que le titulaire soit indépendant afin de pouvoir jouer le rôle d'autorité centrale pour les questions de TI et de gestion de l'information. En outre, il doit avoir le pouvoir de mettre en œuvre les décisions stratégiques du CCP et d'établir et d'exécuter le budget de la TI. Je suivrai attentivement les activités relatives à cette fonction et, si nécessaire, je reviendrai sur cette question dans mon rapport de l'année prochaine. À mon sens, la création d'un seul comité de TI n'est pas très efficace, mais ce point devrait être discuté de manière plus approfondie.</p>

#### C.4.4. Organisation et exploitation de la TI

Tous les départements de l'Agence possèdent leurs propres unités de TI avec une budgétisation décentralisée sans coordination centrale ni règles communes.

Les structures organisationnelles éclatées actuelles ont conduit à une variété de systèmes de TI différents. Le mode d'exploitation de la TI à l'Agence est extrêmement onéreux.

Le responsable de l'information devrait revoir l'organisation actuelle de la TI.

Le Secrétariat est d'accord en ce qui concerne les domaines de la sécurité et des services communs.

Il n'y a pas de précision quant à l'étendue de la centralisation envisagée.

191. Bien que MTIT ait été créée comme division centrale de TI pour fournir tous les services communs dans ce domaine, tous les départements possèdent d'autres unités qui gèrent en partie leurs propres activités d'élaboration des applications, exploitent leurs propres serveurs ou même offrent des services communs à l'échelle de l'Agence sans directives centrales ni politiques générales centrales. Qui plus est, la budgétisation de la TI n'est pas centralisée à l'échelle de l'Agence. De fait, la budgétisation et le financement de la TI sont mis en œuvre séparément dans le cadre de différents programmes au sein des programmes sectoriels.

192. Ajoutées aux insuffisances de la gestion décrites plus haut, les structures organisationnelles actuelles de la TI ont conduit à une variété de systèmes, de bases de données, de produits logiciels et d'applications différents au sein de l'Agence. Dans cet environnement d'« îlots de TI », la gestion est très complexe, par exemple en ce qui concerne l'échange de données et la création d'interfaces. Cette complexité entraîne aussi des problèmes de disponibilité et d'autres problèmes de sécurité de la TI. Ces structures éclatées ont conduit à une méthode d'exploitation de la TI extrêmement onéreuse, comparée aux autres solutions possibles. Qui plus est, la distribution des fonctions de TI à l'échelle de l'Agence a entraîné des incohérences dans le plan de recrutement du personnel. En conséquence, on ignore le nombre de gens employés dans le domaine de la TI ainsi que les services fournis. Les coûts de la TI sont donc loin d'être transparents et ne peuvent être évalués avec précision.

193. J'ai recommandé de revoir et d'optimiser l'organisation actuelle de la TI. Le responsable de l'information devrait superviser la migration de l'organisation décentralisée actuelle vers une organisation plus centralisée. En conséquence, les fonctions centrales et décentralisées de TI et les services communs et spéciaux devraient être définis en fonction du futur cadre de politique de TI mentionné plus haut. En particulier, l'exploitation des services communs de TI devrait être consolidée pour plus d'efficacité.

194. Le Secrétariat convient qu'il y a une opportunité de consolider les opérations de TI, par exemple dans les domaines de la sécurité et des services communs. Toutefois, il conservera des ressources d'élaboration de logiciels dans chaque département.

195. Le Secrétariat ne précise pas dans quelle mesure il centralisera l'organisation de la TI et les exceptions spécifiques qu'il autorisera. Je suivrai attentivement le processus de centralisation et, si nécessaire, je continuerai à faire rapport sur la question.

#### C.4.5. Infrastructure et sécurité de la TI

Il y a encore des problèmes de sécurité de la TI, principalement dans l'environnement de TI en dehors de la SGIT, qui pourraient dans le pire des cas entraîner un effondrement des systèmes de TI et de communication.

L'Agence concentre ses efforts sur les intrusions externes alors que les dégâts sont essentiellement d'origine interne.

196. Étant donné que la SGIT est administrée séparément et dans un environnement plus sécurisé que les autres unités de TI, les garanties ne sont pas affectées par la plupart des insuffisances de l'infrastructure de TI. La principale exception est la protection contre les incendies et l'eau. C'est cet aspect et la possibilité d'une meilleure protection contre les intrusions extérieures qui ont motivé ma recommandation de transférer les centres de données à C-1. Plusieurs des insuffisances révélées en ce qui concerne la sécurité de la TI et de la communication risquent de miner ou même d'anéantir la capacité de travailler de l'Agence. Bien que la situation se soit améliorée depuis mon rapport de l'année dernière, la question centrale abordée dans mes précédents audits n'est toujours pas résolue.

- L'Agence possède encore deux grands centres de données et une dizaine de salles de serveurs installés dans des locaux de bureau ordinaires sans surveillance des rayonnements électromagnétiques ni une protection adéquate contre des dégâts d'origine externe.

- Il faut encore améliorer les mesures de sécurité relatives au contrôle de l'accès et à la protection contre les incendies et l'eau dans ces locaux.

- Il n'y a pas de stratégie adéquate de sauvegarde. L'Agence n'a toujours pas de centre de sauvegarde. Les pratiques de sauvegarde, par exemple l'entreposage des moyens de stockage des données, n'étaient toujours pas correctement mises en œuvre.

- L'Agence n'a ni un système de suivi de l'utilisation des moyens externes de stockage des données, par exemple des Memory Sticks USB ou des CD, ni une procédure pour protéger les moyens amovibles de conservation des données, c'est-à-dire avec des outils de cryptage. Étant donné que tous les membres du personnel peuvent utiliser toutes les formes de dispositifs externes de stockage, il y a un risque élevé de mauvais usage.

- Malgré les efforts concernant la rénovation des bâtiments, la sécurité physique des boîtiers de distribution du réseau utilisés à l'Agence est toujours insuffisante.

197. Malgré ces insuffisances en matière de sécurité, la plupart des règles, des règlements et des procédures actuels de sécurité de la TI sont exclusivement centrés sur les attaques et les intrusions externes alors que de nombreuses enquêtes internationales ont montré que les risques d'attaques internes étaient plus probables. Cette approche, ajoutée à la protection inadéquate de la disponibilité de l'exploitation de la TI, entraîne un risque potentiel inutilement élevé d'effondrement des systèmes de TI et de communication. Les épreuves de pénétration effectuées chaque année aident à protéger l'accès aux systèmes de TI des ingérences extérieures, mais ne sont pas efficaces pour des attaques internes contre la sécurité physique de la TI.



L'Agence devrait mettre en œuvre mes recommandations de manière détaillée.

198. Le Secrétariat a accepté mes constatations et mes propositions. Il a déclaré toutefois que des contraintes budgétaires pourraient retarder leur mise en œuvre. Cela dit, les questions de sécurité de la TI ont été incluses dans la SMT de l'Agence. Je ne considère pas la SMT comme suffisante parce qu'elle ne constitue pas une directive contraignante pour le personnel de la TI. Je recommande donc vivement que l'Agence suive les recommandations faites dans mes divers rapports de 2005 et 2006.

#### **C.4.6. Communication relative à l'audit de la TI**

J'ai fourni des informations détaillées sur l'audit des questions de TI.

199. Des informations plus détaillées sur ces questions figurent dans ma communication sur l'audit de la TI à l'AIEA au 6 décembre 2006. En outre, j'ai communiqué au Secrétariat des informations et des recommandations supplémentaires sur des questions liées à la TI que je n'ai pas abordées dans le présent rapport.

Le Secrétariat approuve les principales propositions et annonce des mesures nécessaires pour introduire des améliorations.

200. Le Secrétariat approuve en principe mes principales propositions concernant la TI. Il reconnaît de nombreuses insuffisances soulignées et a annoncé des mesures nécessaires pour améliorer la politique, l'organisation, la gestion, l'exploitation et la sécurité de la TI.

Le Secrétariat s'écarte parfois un peu de mes recommandations.

201. Toutefois, dans certains cas, les solutions du Secrétariat ne sont pas assez précises ou ne semblent pas planifiées avec des délais adéquats. Dans d'autres cas, elles s'écartent de mes propositions et, à mon sens, ne sont pas suffisantes pour améliorer efficacement la situation de la TI.

Il faudra prendre des mesures pour établir un système de TI approprié à l'Agence.

202. Je continuerai à discuter avec le Secrétariat des mesures à prendre en vue d'établir à l'Agence un système de TI approprié pour sa mission en tant qu'organisme international important et indépendant. Je suivrai la réorganisation de la TI de l'Agence en tant que processus continu et reviendrai sur cette question dans mon rapport de l'année prochaine.

## D. SUITE DONNÉE À MES CONSTATATIONS ET MES RECOMMANDATIONS DES ANNÉES PRÉCÉDENTES

### D.1. QUESTIONS FINANCIÈRES

#### D.1.1. États financiers

##### a) Exhaustivité des états financiers

Les états financiers concernant trois fonds distincts ne font pas partie de ceux qui sont soumis aux États Membres.

203. J'ai recommandé que les fonds de l'Économat du CIV et du restaurant de Seibersdorf et le Fonds de prévoyance pour le personnel soient vérifiés par l'OIOS, vu qu'ils ne sont pas inclus dans le rapport annuel aux États Membres (C.1.1.3).

Ces fonds seront vérifiés par l'OIOS.

204. Pour l'exercice s'achevant le 31 décembre 2006, les états financiers concernant l'Économat et le restaurant de Seibersdorf et le Fonds de prévoyance pour le personnel seront vérifiés par l'OIOS. Les règles s'appliquant à ces fonds seront modifiées en conséquence. Je me félicite de cette évolution et j'apprécie la coopération de l'Agence.

##### b) Fonds pour les services de gestion des bâtiments

L'ONUDI continue de réclamer un montant de 6,6 millions d'euros à l'AIEA pour les services de gestion des bâtiments.

205. J'ai rapporté que l'ONUDI prétend avoir une créance de 6,6 millions d'euros sur l'AIEA pour les services de gestion des bâtiments, tandis que l'AIEA n'a pas de montant correspondant dans son passif. J'ai appuyé la position du Secrétariat de ne pas comptabiliser ce montant comme dû à l'ONUDI et lui ai recommandé de demander à cette dernière de mettre en place un processus formel d'approbation des remplacements importants, autres que les activités de maintenance, au sein du Comité consultatif sur les services communs (CCCS), faisant appel au mécanisme consultatif du Comité consultatif de gestion des bâtiments (BMAC) et dotant le CCCS d'une capacité de prise de décisions. Au cas où d'autres difficultés surgiraient, j'ai recommandé de renégocier le mémorandum d'accord initial afin d'éviter des différends entre organismes des Nations Unies.

Des pourparlers sont en cours, mais les opinions continuent de diverger. À compter de 2008, l'Agence va budgétiser les investissements essentiels séparément.

206. L'Agence m'a fait savoir que comme l'adoption des IPSAS lui impose de trouver un accord avec l'ONUDI à ce sujet, les pourparlers abordent les questions l'une après l'autre. L'Agence est tenue de verser sa part des coûts des travaux effectués en son nom, tandis que l'ONUDI réclame les fonds dont elle a besoin avant de conclure les contrats. Un calendrier a été établi pour assurer la coordination des demandes des organisations sises à Vienne au titre du budget de 2008. Un mémorandum d'accord révisé a été soumis au CCCS, mais n'a pas été approuvé. Il sera de nouveau présenté quand l'occasion se présentera. Le mandat du CCCS a été mis à jour et renforcé. Le projet de budget de l'Agence pour 2008/2009 soumis aux États Membres présentera les « investissements essentiels » séparément, y compris les projets de remplacements essentiels.

Un processus formel d'approbation des investissements essentiels n'est pas encore en place.

207. Je salue les efforts que fait l'Agence pour résoudre les difficultés actuelles et pour inclure les projets de remplacements fondamentaux/importants en tant qu'investissements essentiels dans son budget. Je l'encourage à poursuivre ses efforts visant à établir un processus formel pour approuver les principaux travaux de réparation et rendre compte pleinement au CCCS. Le différend avec l'ONUDI pourrait finalement se régler une fois les IPSAS entrées en vigueur.

Les remplacements essentiels doivent être approuvés par les États Membres.

208. Je continue de recommander que les États Membres reconnaissent et approuvent les projets de remplacements essentiels prévus dans le BMF dans le cadre d'un processus budgétaire en bonne et due forme au sein de l'Agence après que le Conseil de l'ONUDI aura pris une décision. Ils devront finalement verser 53 % des fonds.

### **D.1.2. Normes comptables**

La mise en œuvre des IPSAS fait l'objet d'une section distincte.

209. Je décris l'état d'avancement de la mise en œuvre des IPSAS dans la section C.1.1.

### **D.1.3. Fonds pour la sécurité nucléaire**

Les engagements prévisionnels seront présentés dans un rapport approprié.

210. Conformément à ma suggestion, l'Agence élaborera un rapport détaillé sur le FSN contenant des informations sur les versements, les dépenses et les engagements prévisionnels (pour chaque exercice à compter de 2006), afin que les États Membres puissent mieux évaluer sa performance.

Les engagements prévisionnels ont aussi joué un rôle pendant la visite de contrôle effectuée par un grand contribuant. Ils devront être communiqués.

211. Il est intéressant de noter que l'équipe de contrôle dépêchée par un grand contribuant (voir par. 97 à 118) a aussi critiqué le fait que les engagements prévisionnels non communiqués qui étaient inclus dans le calcul de certaines dépenses soient une condition posée à un versement ultérieur. Je pense qu'il faut tenir compte des engagements prévisionnels quand on traite des contributions volontaires. Je recommande néanmoins d'en communiquer les montants dans leur intégralité.

J'encourage à poursuivre les discussions concernant les conditions posées par les contribuants.

212. En outre, j'encourage à poursuivre les discussions concernant les conditions posées par les contribuants afin d'obtenir plus de latitude et d'améliorer la mise en œuvre des projets. J'invite le Secrétariat à être moins prudent et à utiliser les fonds disponibles sous réserve que ceux-ci ne fassent l'objet d'aucun engagement prévisionnel pour les années à venir (C.1.3).

L'Agence a obtenu plus de latitude et la planification interne pour l'utilisation des contributions commencera dès que la promesse de contributions aura été faite.

213. L'Agence a demandé aux contribuants de faire preuve de plus de souplesse quant à l'utilisation de leurs contributions volontaires et a réussi à avoir plus de latitude grâce aux échanges et aux consultations qu'elle a eus avec de grands contribuants. Elle a en outre confirmé que la planification interne pour l'utilisation des contributions commencera dès que la promesse de contributions aura été faite. Je me félicite de cette évolution et j'encourage l'Agence à poursuivre ses efforts.

Le Secrétariat ayant abandonné un peu de sa prudence en ce qui concerne l'engagement des fonds, les dépenses ont donc beaucoup augmenté.

214. Le Secrétariat a suivi ma recommandation d'être moins prudent et de ne pas budgétiser que les fonds déposés en banque à la fin de l'exercice précédent et ne faisant l'objet d'aucun engagement prévisionnel. Comme il ressort du tableau 6 ci-après, il s'ensuit que les dépenses ont beaucoup augmenté et que les fonds reportés à 2007 ne se sont élevés qu'à 8,9 millions de dollars des États-Unis (contre plus de 20 millions en 2005).

	2003	2004	2005	2006
<b>Recettes</b>		17 600 000	8 813 883	8 210 445
<b>Dépenses</b>		8 131 070	10 395 804	19 454 582
<b>Fonds reportés</b>	<b>11 300 000</b>	<b>21 768 030</b>	<b>20 186 109</b>	<b>8 941 072</b>

**Tableau 6 : Fonds pour la sécurité nucléaire en dollars É-U. (source : Secrétariat)**

Le projet de budget pour 2007 est financé par les ressources existantes et les contributions promises pour 2007.

215. Le changement d'orientation est souligné dans le projet de budget pour 2007 qui s'élève à 14 976 837 dollars des États-Unis, dépassant les fonds en banque au 31 décembre 2006 d'environ 6 millions de dollars. Par conséquent, le budget inclut les recettes de 2007. Tel était l'objectif de ma recommandation dans mes deux derniers rapports. Je remercie le Secrétariat de s'être occupé de cette question.

## **D.2. QUESTIONS ADMINISTRATIVES**

### **D.2.1. Achats**

J'apprécie les efforts de l'Agence en ce qui concerne la fonction et la stratégie des achats.

216. J'ai apprécié l'action que mène l'Agence pour optimiser les structures organisationnelles de la fonction achats et établir une approche stratégique de la planification des achats. Je l'ai encouragée à continuer ses efforts et à poursuivre l'élaboration des stratégies déjà à l'étude jusqu'à ce qu'elles puissent être appliquées.

Il faut encore choisir un logiciel unique d'achat. L'étude sur l'AIPS a été achevée.

217. L'Agence m'a informé que la structure organisationnelle révisée avait été approuvée, mais qu'il fallait encore choisir un logiciel unique d'achat. L'étude de faisabilité sur un système d'information à l'échelle de l'Agence pour l'appui au programme (AIPS) a été achevée tout récemment. Les premières décisions suivant sa recommandation d'établir une nouvelle structure ont été prises.

J'apprécie la mise en place d'une nouvelle structure.

218. J'apprécie les efforts de l'Agence et je suivrai la mise en place de cette structure.

### **D.2.2. Technologie de l'information**

#### **D.2.2.1 Sécurité physique de la TI**

J'aborde les questions de TI dans une section distincte.

219. Je traite en détail des questions des effectifs et de l'infrastructure de TI dans la section C.4.

La sécurité physique de la TI est insuffisante.	220. J'ai recommandé à plusieurs reprises d'améliorer la sécurité physique de la TI. Par ailleurs, j'ai suggéré de suivre les normes internationales acceptées (C.4).
Le Secrétariat a réagi et a regroupé les serveurs dans une pièce centrale.	221. Dans l'intervalle, l'Agence a déménagé ses serveurs dans une pièce centrale. En outre, des armoires techniques de réseau ont été enlevées et de nouvelles armoires ont été achetées et installées. Les BMS ont été chargés de les sceller. Toutefois, d'autres armoires ne seront déménagées qu'après le désamiantage.
Les travaux restants devraient être effectués sous l'autorité du responsable de l'information.	222. Je me félicite de cette évolution et j'encourage l'Agence à poursuivre ses efforts visant à renforcer encore la sécurité physique de la TI. Il faudrait apporter les améliorations nécessaires, en commençant par définir les risques et en continuant de prendre les mesures appropriées, et, dans le même temps, nommer un responsable de l'information en tant qu'autorité centrale pour les questions concernant la TI et mettre en œuvre mes recommandations concernant la gestion et l'organisation de la TI (voir la section C.4).

#### **D.2.2.2 Personnel de TI**

On ne sait pas exactement combien de personnes occupent des fonctions de TI. En conséquence, les coûts ne peuvent pas être évalués avec précision.	223. Dans mon rapport de l'an passé, j'ai mentionné que la pénurie des effectifs de TI et par conséquent les lacunes dans l'évaluation des coûts y afférents et des services de TI proviennent en partie de l'utilisation de descriptions d'emploi dépassées. Deux rapports PerMIS (l'un publié en 2005 et l'autre en 2006) ont mis en exergue mes constatations et ont révélé qu'un pourcentage important de personnes à l'Agence occupent des fonctions liées à la TI (plus de 10 % de l'ensemble des effectifs). En outre, le nombre de personnes affectées à la TI communiqué par la plupart des divisions interrogées est différent de celui qui figure dans les analyses PerMIS. J'ai recommandé que l'Agence détermine combien de personnes occupent des postes de TI ou liés à la TI dans tous les départements. Elle devrait aussi revoir et mettre à jour toutes les descriptions d'emploi concernant ces postes. Par ailleurs, j'ai communiqué au Secrétariat à ce sujet des observations plus détaillées tirées d'audits.
Je salue l'initiative visant à demander à la CFPI d'examiner les descriptions d'emploi dans des secteurs comme la TI qui évoluent rapidement.	224. Le Secrétariat m'a répondu que seule la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) peut établir de nouveaux codes CCOG (classification commune des groupes professionnels). Ces codes ont été mis à jour la dernière fois en 1996. Je salue l'initiative du Secrétariat de demander à la CFPI d'examiner les descriptions d'emploi dans des secteurs comme la TI qui évoluent rapidement .
Je n'approuve pas le retrait des statistiques de personnes liées à la TI pour des raisons ayant trait au financement de leur traitement ou à la durée de leur recrutement.	225. Selon la réponse de l'Agence, le rapport PerMIS a été partiellement revu pour qu'y soient actualisés certains aspects statistiques. Je n'approuve pas le retrait des statistiques de certaines personnes ayant des fonctions liées à la TI pour des raisons ayant uniquement trait au financement de leur traitement ou à la durée de leur recrutement. Il ne sera possible d'avoir une vue d'ensemble des effectifs et des coûts de la TI que si toutes les dépenses sont prises en compte, y inclus les coûts des consultants et des accords de développement.

Il est possible que le nombre de personnes ayant des fonctions de TI ou liées à la TI soit encore inexact.

226. L'Agence a corrigé certaines erreurs flagrantes en appliquant les codes CCOG au rapport PerMIS. J'ai toutefois recommandé que l'on revoie les descriptions d'emploi de toutes les personnes occupant des fonctions liées à la TI en interrogeant aussi toutes les divisions sur celles qui y ont été récemment affectées. Comme nous avons appris que certaines personnes dans différentes divisions n'occupent pas officiellement des fonctions liées à la TI tout en s'acquittant de certaines tâches dans ce domaine, nous avons constaté qu'il est possible que le rapport PerMIS contienne encore certaines inexactitudes.

Je recommande le réexamen de toutes les descriptions d'emploi conjointement avec la mise en œuvre de mes recommandations relatives à l'organisation de la TI.

227. Je réitère la recommandation que j'ai faite dans mon rapport de l'année précédente (par. 141), selon laquelle MTPR devrait entreprendre un réexamen de toutes les descriptions d'emploi pour le personnel ayant officiellement des fonctions de TI ou liées à la TI. Cette tâche devrait être exécutée conjointement avec la nomination d'un responsable de l'information en tant qu'autorité centrale pour les questions concernant la TI et la mise en œuvre de mes recommandations concernant l'organisation de la TI (voir la section C.4.4).

### **D.2.3. Coopération technique et gestion des ressources extrabudgétaires**

Les constatations de l'année dernière concernant la coopération technique sont traitées séparément.

228. L'année dernière, j'ai fait rapport sur la coordination des activités de CT avec d'autres organisations, le transfert de technologie, le financement futur des activités liées aux projets de l'AIEA, l'engagement national, les priorités nationales et la gestion des projets.

Voir les détails dans la section C.3.

229. Ces questions sont examinées à la section C.3, à laquelle je renvoie.

#### **D.2.3.1 Dépenses de programme recouvrables/coûts de participation nationaux**

Des dépenses de programme recouvrables étaient dues.

230. J'ai recommandé que l'Agence prenne d'autres mesures pour encourager les États Membres ayant encore des arriérés au titre des dépenses de programme recouvrables (DPR) à honorer leurs obligations dès que possible (C.2.7).

Les arriérés de DPR ont diminué.

231. Les arriérés de DPR, qui s'élevaient à 4,7 millions de dollars en octobre 2005, s'établissent en février 2007 à 3,8 millions de dollars, ce qui correspond à une réduction de 18,8 % (900 000 dollars) en 16 mois.

Les États Membres sont priés de s'acquitter de leurs obligations.

232. J'apprécie cette évolution, mais estime toujours que le Secrétariat devrait redoubler d'efforts pour rappeler les États Membres à leurs obligations.

La mise en œuvre du mécanisme des CPN à ce jour est une réussite.

233. J'apprécie le succès enregistré dans la mise en œuvre du mécanisme des coûts de participation nationaux (CPN). La situation des versements pour 2005 permet de dire que dans l'ensemble le mécanisme des CPN à ce jour est satisfaisant. Étant donné que la situation des versements pour 2006 est moins satisfaisante (55,9 % des versements, soit 110 566 euros), elle devrait être encore améliorée.

Le processus devrait être évalué après une période de temps appropriée.

234. Toutefois, je recommande de maintenir à l'examen le mécanisme des CPN pour éviter que l'exécution des projets ne pâtisse du paiement tardif ou du non-paiement de ces coûts par les bénéficiaires. Je considère qu'il sera nécessaire d'évaluer le processus après une période de temps appropriée.

### **D.2.3.2 Application du mécanisme de la due prise en compte**

L'application du mécanisme de la due prise en compte a des insuffisances.

235. J'ai souligné les défauts des modalités d'application actuelles et les insuffisances de l'application du mécanisme de la due prise en compte. J'ai recommandé que le Secrétariat prenne en compte les conséquences des ajustements apportés à l'exécution des projets (qualité, nécessité de revoir leur conception). J'ai suggéré en outre que les détails de l'application soient communiqués de façon transparente aux organes directeurs de l'Agence s'occupant du programme de CT (C.2.8).

Le Secrétariat assume l'entière responsabilité de l'application du principe de la due prise en compte

236. Tout en reconnaissant que le mécanisme de la due prise en compte a eu quelques effets négatifs sur l'exécution des projets, le Secrétariat a fixé des priorités pour en assurer le succès en tant que mesure d'encouragement à verser la totalité des contributions au FCT. Considérant que son application est une question entre lui et les États Membres intéressés, il estime qu'il n'est ni nécessaire ni approprié que le Conseil statue à ce sujet.

Les effets négatifs sont compensés par les incitations à payer.

237. Je reconnais que les effets négatifs sont compensés par les incitations à payer du mécanisme de la due prise en compte. Toutefois, les insuffisances dans son application devraient être éliminées. J'invite les États Membres à se demander s'ils estiment que des informations détaillées supplémentaires sont nécessaires.

### **D.2.4. Sécurité des laboratoires de l'AIEA à Seibersdorf**

Les éléments cruciaux d'un programme de protection exhaustif du site des laboratoires de Seibersdorf n'ont pas été encore entièrement mis sur pied.

238. Dans mes deux derniers rapports (pour 2004 et 2005), j'ai fait état des dangers inhérents à la situation en matière de sécurité sur le site des laboratoires de l'AIEA à Seibersdorf. En 2006, mes collaborateurs ont constaté quelques progrès sur le plan de la protection physique dans les locaux de Seibersdorf. Les éléments cruciaux d'un programme de protection exhaustif n'ont pas été encore entièrement mis sur pied. Tout en partageant mes préoccupations quant aux lacunes, le Secrétariat n'a pas encore fait ce qu'il faut pour les éliminer.

Trois grands problèmes sont restés sans solution.

239. Par rapport à 2005, certaines améliorations ont été apportées ou commencent à l'être. Toutefois, en 2006, trois grands problèmes de protection sont restés sans solution.

Le contrôle de l'accès est insuffisant.

240. Le contrôle de l'accès de l'ensemble du personnel au site des laboratoires de l'Agence se fait à l'entrée principale du centre autrichien de recherche (ARC). Le contrôle des conducteurs et des passagers des véhicules pénétrant sur le site de l'ARC reste insuffisant. Le Secrétariat, qui partage ce point de vue, a porté la question à l'attention de la direction de l'ARC. Il a annoncé qu'il reprendrait ses pourparlers avec l'ARC et les ministères concernés.

<p>L'installation de la clôture de sécurité n'est pas encore achevée.</p>	<p>241. L'installation de la clôture de sécurité autour des locaux de l'Agence n'est pas encore achevée. Malgré plusieurs réunions entre des représentants de l'Agence et des autorités autrichiennes (ARC et ministères), aucune solution définitive n'a été encore trouvée. Le Secrétariat souligne que la définition des limites du site de l'Agence pose problème et que les négociations ont été compliquées par le fait que l'ARC a changé de propriétaire pendant qu'elles se tenaient.</p>
<p>Quatorze places de stationnement en face du Laboratoire d'analyse pour les garanties font peser un risque considérable.</p>	<p>242. Quatorze places de stationnement en face du Laboratoire d'analyse pour les garanties (LAG) sont toujours utilisées. Le danger que quelqu'un place des engins explosifs dans des véhicules stationnés tout près du bâtiment existe toujours. Les détonations que cela provoquerait pourraient détruire le bâtiment et avoir des effets extrêmement graves sur le personnel qui y travaille. Le Secrétariat, qui a tiré les mêmes conclusions, essaie de faire comprendre à la direction de l'ARC qu'il est important d'écarter les risques associés.</p>
<p>Ces trois insuffisances combinées font peser des risques inacceptables.</p>	<p>243. Le contrôle insuffisant de l'accès des véhicules à l'entrée principale, la clôture de sécurité inachevée et la situation concernant le stationnement devant le LAG font peser des risques imprévisibles et inacceptables.</p>
<p>Des normes de sécurité élevées devraient être aussi appliquées dans les locaux des laboratoires de Seibersdorf.</p>	<p>244. Un contrôle efficace de toutes les personnes pénétrant dans les locaux de l'AIEA, un périmètre de sécurité complet autour de l'emplacement de ces derniers et des places de stationnement à bonne distance des bureaux devraient être des normes communes au Siège de l'AIEA à Vienne ainsi qu'à ses laboratoires à Seibersdorf. De récents incidents tels qu'une alerte à la bombe au CIV en février 2007 et l'incursion violente de 52 manifestants sur le site du CIV en mars 2007 ont montré que les menaces potentielles contre l'Agence sont très réelles. Il est inacceptable qu'il faille parfois des mois, voire des années, pour combler les lacunes en matière de sécurité. Une fois que celles-ci ont été repérées, il faut y remédier sans tarder.</p>
<p>Le Secrétariat ne plaide pas pour ses propres mesures de sécurité avec la vigueur voulue.</p>	<p>245. Des désaccords entre l'Agence et l'ARC semblent être la principale raison des délais considérables apportés à l'application des mesures destinées à améliorer la protection physique du site des laboratoires à Seibersdorf (achèvement de la clôture de sécurité, renforcement du contrôle de l'accès à l'ARC et interdiction de stationner devant le LAG). Il semble que le Secrétariat ne plaide pas pour ses propres mesures de sécurité avec la vigueur voulue.</p>
<p>Il faut faire plus pour combler les trois lacunes restantes.</p>	<p>246. Je considère que des efforts vigoureux doivent de nouveau être faits pour achever l'installation de la clôture de sécurité, améliorer le contrôle de l'accès et interdire le stationnement à proximité du bâtiment du LAG.</p>
<p>La coopération entre l'AIEA et les organes autrichiens devraient permettre de réagir rapidement à des menaces avérées.</p>	<p>247. Une bonne coopération entre l'AIEA, les autorités autrichiennes et l'ARC devrait permettre à la première de réagir immédiatement à des menaces avérées en appliquant sans tarder des mesures de sécurité appropriées.</p>



Des évaluations à jour de la menace devraient être reçues plus fréquemment et régulièrement.

248. En outre, j'estime nécessaire de recevoir régulièrement des évaluations à jour de la menace de la part des autorités autrichiennes chargées de la sécurité et de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONU et d'en tirer des conclusions.

### **D.2.5. Fonds pour la sécurité nucléaire**

Je vérifierai les améliorations apportées à la gestion du Fonds durant l'année en cours.

249. J'apprécie vivement les efforts que fait l'Agence pour améliorer la performance des projets financés par le FSN. En 2007, je déterminerai si ces améliorations permettent d'accélérer la mise en œuvre et présenterai mes conclusions dans mon prochain rapport.

## **D.3. AUTRES RECOMMANDATIONS FAITES AU COURS D'ANNÉES PRÉCÉDENTES QUI DOIVENT ÊTRE ABORDÉES DANS LE PRÉSENT RAPPORT**

### **Recommandation**

### **Mesure prise par la direction**

L'Agence devrait garder à l'étude la question des contributions régulières dues par l'ancienne République fédérative de Yougoslavie.

250. Toute mesure à cet égard doit être prise en coordination avec l'ONU. Le Secrétariat suit l'évolution de la situation dans cette instance. Une décision ne sera probablement prise que dans le cadre de l'application des IPSAS.

L'Agence devrait rédiger un accord type pour l'acceptation des contributions volontaires qui éviterait aux contributeurs d'imposer leurs conditions.

251. Une première version a été rédigée par le Secrétariat et soumise à un examen préliminaire du Bureau des affaires juridiques. Les propositions qu'elle contient devraient prendre effet très rapidement. Toutefois, les dispositions de l'accord type sont nécessairement en contradiction avec par exemple la clause de contrôle de l'accord-cadre, qui est aussi un accord type.

## **E. AUTRES QUESTIONS**

### **E.1. CAS DE FRAUDE OU DE PRÉSOMPTION DE FRAUDE**

En 2006, il n'y a eu aucune preuve de fraude. Il y a eu huit cas de présomption de fraude, dont six font toujours l'objet d'une enquête.

252. En 2006, l'OIOS n'a détecté ni signalé aucun cas de fraude. Toutefois, huit cas posent problème : trois cas présumés d'infractions aux privilèges de l'Économat et cinq cas présumés d'irrégularités lors d'achats de marchandises et de services qui sont décrits en détail ci après.

Il y a eu trois cas présumés d'infractions aux privilèges de l'Économat.

253. Un cas d'infraction éventuelle aux privilèges de l'Économat a été étudié par l'OIOS, qui n'a trouvé aucune preuve. Les deux autres cas sont toujours à l'examen.

Il y a eu cinq cas présumés d'irrégularités lors d'achats de marchandises et de services.

254. L'OIOS a achevé l'examen d'un cas relatif aux achats et n'a pas trouvé suffisamment de preuves pour justifier un cas de fraude ou de présomption de fraude. Il poursuit l'examen des quatre autres cas.

## **E.2. PERTES D'AVOIRS, PASSATION PAR PROFITS ET PERTES, ET VERSEMENTS À TITRE GRACIEUX**

Des articles d'une valeur totale d'environ 36 000 euros ont été signalés comme volés ou endommagés en 2006.

255. Au total, sept articles liés aux garanties achetés pour 7 710 euros et d'une valeur comptable de 4 022 euros ont été signalés comme volés en 2006. En outre, 11 articles non consommables achetés pour 22 320 euros et d'une valeur comptable de 4 101 euros ont été signalés comme volés. Deux articles achetés pour 2 052 euros et sans valeur comptable ont été déclarés endommagés.

Il n'y a pas eu de versement à titre gracieux.

256. Il n'y a pas eu de versement à titre gracieux en 2006.

## **F. REMERCIEMENTS**

257. Je tiens à remercier le Directeur général et le personnel de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour la coopération et l'assistance qu'ils m'ont prodiguées durant ma vérification. Je leur suis très reconnaissant de l'aide qu'ils m'ont apportée durant tout le processus de vérification externe.

(signé)

Norbert Hauser  
Vice-Président de la Cour des comptes fédérale  
Allemagne  
Vérificateur extérieur

## PARTIE II

### États financiers

#### **Texte d'une lettre du 23 mars 2007 adressée par le Directeur général au Vérificateur extérieur**

Monsieur,

En vertu de l'article 11.03 a) du Règlement financier, j'ai l'honneur de vous soumettre les comptes de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour l'exercice clos le 31 décembre 2006, que j'approuve par la présente lettre. Les états financiers ont été établis et signés par le Directeur de la Division du budget et des finances.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, les assurances de ma très haute considération.

(signé) Mohamed ElBaradei  
Directeur général



## ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES ET MODIFICATIONS DES RÉSERVES ET DES SOLDES DES FONDS

pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2006

	FONDS GÉNÉRAL										ÉTAT COMPT.							
	FONDS DU BUDGET ORDINAIRE ET FONDS DE ROULEMENT					FONDS DE COOPÉRATION TECHNIQUE					FONDS EXTRAUDGETAIRES		FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE, FONDS DE RÉSERVE ET FONDS SPÉCIAUX		TOTAL			
	État compl./Note	2006	2005	État compl./Note	2006	2005	État compl./Note	2006	2005	État compl./Note	2006	2005	État compt.	2006	2005	État compt.	2006	2005
<b>RECETTES</b>																		
Contributions régulières																		
Contributions régulières supplémentaires																		
Credit supplémentaire provenant de l'excédent de caisse de 2003																		
Contributions volontaires																		
Dépenses de programme recouvrable																		
Coûts de participation nationaux																		
Recettes diverses																		
Activités productrices de recette:																		
Fonds reçus en vertu d'arrangement																		
Interorganisations																		
Activités financées conjointement																		
Recettes tirées de services rendus																		
Intérêts																		
Ajustements de change																		
Autres/divers																		
<b>TOTAL RECETTES</b>																		
264 903 768																		
275 404 131																		
<b>TOTAL DÉPENSES</b>																		
251 171 688																		
264 350 849																		
Provision pour soldes non engagés des crédits ouverts																		
Provision pour le renforcement de la sécurité (Phase II)																		
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES RECETTES PAR RAPPORT AUX DÉPENSES</b>																		
3 172 069																		
4 824 668																		
Ajustements au titre d'exercices antérieurs																		
Reserve pour contributions non recouvrées																		
(1 194 336)																		
399 985																		
(2 864 679)																		
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) NET DES RECETTES PAR RAPPORT AUX DÉPENSES</b>																		
3 013 262																		
2 359 974																		
Économies sur le règlement, ou annulation d'engagements au titre d'exercice antérieurs																		
Économies sur les soldes non engagés des crédits ouverts en 2004 reportés:																		
Virements aux réserves:																		
Virements en provenance des réserves																		
Augmentation (diminution) nette du Fond de roulement																		
Fonds de roulement de l'Économal																		
Somme créditée aux États Membres:																		
Modification de la valeur en euro:																		
de l'excédent de caisse																		
Ajustements pour la conversion comptable des monnaies:																		
Soldes des fonds en début d'exercice																		
44 332 424																		
42 561 479																		
<b>RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS EN FIN D'EXERCICE</b>																		
44 015 877																		
44 332 424																		

ÉTAT DE L'ACTIF, DU PASSIF, DES RÉSERVES ET DES SOLDES DES FONDS  
au 31 décembre 2006  
(en euros)

ÉTAT II

	FONDS GÉNÉRAL										T O T A L	
	FONDS DU BUDGET ORDINAIRE ET FONDS DE ROULEMENT					FONDS POUR LES PROGRAMMES EXTRABUDGÉTAIRES						ÉTAT compt./ Note
	GROUPE DE FONDS I		GROUPE DE FONDS II		GROUPE DE FONDS III		GROUPE DE FONDS IV		FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE, FONDS DE RÉSERVE ET FONDS SPÉCIAUX			
État compt./ Note	2006	2005	État compt./ Note	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	
<b>ACTIF</b>												
Encaisse et dépôts à terme		46 276 865	66 559 210		42 764 541	49 808 040		18 240 010	19 672 440		1 556 807	168 855 822
Compte interfonds		(243 985)	-		243 985	-		-	-		-	808 879
Investissement pour l'économat	N - K.	808 879	808 879		-	-		-	-		-	808 879
Sommes à recevoir												
Contributions régulières à recevoir	S1 & N - L.	59 357 277	44 796 940		-	-		-	-		-	59 357 277
des États Membres					1 248 376	1 384 592		-	-		-	1 248 376
Contributions volontaires à recevoir	S8	-	-		-	-		-	-		-	-
Dépenses de programme recouvrables	S9a	-	-		2 921 172	3 827 515		-	-		-	2 921 172
à recevoir	S9b	-	-		293 729	896 571		-	-		-	293 729
Coûts de participation nationaux	N - M.2.	-	-		4 566 634	3 534 287		-	-		-	4 566 634
à recevoir		9 082 943	7 936 509		-	-		978 071	535 788		-	9 082 943
Autres	N - M.1.	-	-		-	-		-	-		-	-
		115 281 979	120 101 538		52 038 437	59 471 005		59 911 601	65 847 811		1 556 834	249 015 451
<b>TOTAL ACTIF</b>												267 083 161
<b>PASSIF</b>												
Avances de contributions	S1	18 778 332	14 866 239		2 431 469	2 030 269		46 101	30 320		-	21 255 902
Engagements non réglés	N - N.	28 625 352	41 618 240		31 280 513	30 690 055		11 071 807	10 029 626		107 134	82 891 068
Provision pour réévaluation de bilan	N - P.	10 095 287	12 009 287		-	-		-	-		-	10 095 287
Provision pour soldes non engagés												
des crédits ouverts	S4	10 560 011	-		-	-		-	-		-	10 560 011
Provision pour le renforcement de												
la sécurité (Phase II)		1 912 654	6 228 614		-	-		-	-		-	1 912 654
Dépenses de programme recouvrables												
non recouvrées	S9a	-	-		2 921 172	3 827 515		-	-		-	2 921 172
non recouvrées	S9b	-	-		293 729	896 571		-	-		-	293 729
Sommes à payer	N - O.1.	1 294 466	1 046 734		186 296	95 095		2 893 705	2 829 898		-	4 387 961
Autres												
		71 266 102	75 769 114		37 123 179	37 539 505		14 011 613	12 889 844		107 134	134 317 784
<b>TOTAL PASSIF</b>												136 102 506
<b>RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS</b>												
Contributions régulières non recouvrées	S1	17 257 545	16 222 015		-	-		-	-		-	17 257 545
Autres réserves	N - I	609 901	1 501 221		-	-		-	-		-	609 901
Fonds de roulement	S2, S3	15 210 760	15 210 304		-	-		-	-		-	15 210 760
Fonds de roulement de l'économat	N - K.	808 879	808 879		-	-		-	-		-	808 879
Excédent (déficit)	S4	10 128 792	10 590 005		-	-		-	-		-	10 128 792
Soldes des fonds		-	-		14 915 258	21 931 500		45 899 988	52 957 967		2 537 574	70 681 790
<b>TOTAL RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS</b>												86 648 231
		44 015 877	44 332 424		14 915 258	21 931 500		45 899 988	52 957 967		2 537 574	114 697 667
<b>TOTAL PASSIF, RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS</b>												130 980 655
		115 281 979	120 101 538		52 038 437	59 471 005		59 911 601	65 847 811		2 644 708	249 015 451
												267 083 161

(signé) GARY A. EIDET  
Directeur de la Division du budget et des finances

## ÉTAT III

**ÉTAT DES MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE**  
**pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2006**  
(en euros)

	2006	2005
<b>MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES :</b>		
Excédent (insuffisance) net des recettes par rapport aux dépenses (état I)	(4 961 058)	9 293 270
(Augmentation) diminution des contributions à recevoir	(12 914 936)	3 970 786
(Augmentation) diminution des autres sommes à recevoir	(3 070 052)	(1 711 350)
Augmentation (diminution) des avances de contribution	4 325 698	3 944 751
Augmentation (diminution) des engagements non réglés	(9 347 520)	24 783 169
Augmentation (diminution) des sommes à payer	416 234	( 359 969)
Augmentation (diminution) des autres soldes	4 330 051	(21 030 285)
Moins : Intérêts	(8 258 817)	(4 643 915)
Ajustements de change	( 369 755)	1 298 804
<b>MOUVEMENTS NETS LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>	<b>(29 850 155)</b>	<b>15 545 261</b>
<b>PRODUIT DES INVESTISSEMENTS ET DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES :</b>		
(Augmentation) diminution des investissements pour l'Économat	-	118 533
Plus : Intérêts	8 258 817	4 643 915
Ajustements de change	369 755	(1 298 804)
<b>MOUVEMENTS NETS LIÉS AUX INVESTISSEMENTS ET AUX ACTIVITÉS FINANCIÈRES</b>	<b>8 628 572</b>	<b>3 463 644</b>
<b>MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE LIÉS À D'AUTRES SOURCES :</b>		
Économies sur le règlement, ou annulation, d'engagements au titre d'exercices antérieurs	5 009 474	5 561 915
Économies sur les soldes non engagés des crédits ouverts en 2004 reportés	244 046	133 212
Augmentation (diminution) de la provision pour dépenses de programmes recouvrables et coûts de participation nationaux non recouverts (FCT)	(1 509 185)	195 707
Virements aux réserves	609 901	487 221
Virements en provenance des réserves	(1 501 221)	-
Augmentation (diminution) nette du Fonds de roulement	456	304
Augmentation (diminution) nette du fonds de roulement de l'Économat	-	( 118 533)
Sommes créditées aux États Membres	(5 090 168)	(2 577 856)
Modification de la valeur en euros de l'excédent de caisse	( 423 294)	-
Ajustement pour conversion comptable de monnaie	(10 171 124)	-
<b>MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE NETS LIÉS À D'AUTRES SOURCES</b>	<b>(12 831 115)</b>	<b>3 681 970</b>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE L'ENCAISSE ET DES DÉPÔTS À TERME</b>	<b>(34 052 698)</b>	<b>22 690 875</b>
<b>ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>202 908 520</b>	<b>180 217 645</b>
<b>TOTAL ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME EN FIN D'EXERCICE</b> (état complémentaire S 12)	<b>168 855 822</b>	<b>202 908 520</b>
se décomposant comme suit :		
Groupe de fonds I - Fonds du budget ordinaire et Fonds de roulement	46 276 865	66 559 210
Groupe de fonds II - Fonds de coopération technique	42 764 541	49 808 040
Groupe de fonds III - Fonds pour les programmes extrabudgétaires	58 933 530	65 312 023
Groupe de fonds IV - Fonds extrabudgétaire de coopération technique	18 240 010	19 672 440
Groupe de fonds VI - Fonds d'affectation spéciale, fonds de réserve et fonds spéciaux	2 640 876	1 556 807
	<b>168 855 822</b>	<b>202 908 520</b>

(signé) GARY A. EIDET  
Directeur de la Division du budget et des finances

## ÉTAT IV

## ÉTAT DES CRÉDITS OUVERTS AU BUDGET ORDINAIRE

pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2006

(en euros)

Description du programme sectoriel	Crédits ouverts		Dépenses			Saldes non engagés des crédits ouverts	Solde
	Ajustés	Décaissements	Engagements non réglés	Engagements non réglés pour les services partagés et les activités de laboratoire	Total		
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	25 029 000	22 895 259	1 262 243	322 097	24 479 599	549 401	-
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	28 483 000	24 879 261	2 781 783	819 753	28 480 797	2 203	-
3. Sécurité et sécurité nucléaires	21 259 000	20 319 635	657 498	237 629	21 214 762	44 238	-
4. Vérification nucléaire	101 677 000	84 102 034	7 950 402	1 009 718	93 062 154	8 614 846	-
5. Services d'appui liés à l'information	15 496 000	13 632 892	143 334	1 257 133	15 033 359	462 641	-
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	14 886 000	14 212 133	291 146	29 668	14 532 947	353 053	-
7. Politiques et gestion générale	49 820 000	44 143 231	4 806 045	490 747	49 440 023	379 977	-
8. Crédit spécial pour le renforcement de la sécurité	256 650 000	224 184 445	17 892 451	4 166 745	246 243 641	10 406 359	-
Crédits ouverts - Budget	2 430 000	2 174 911	101 437	-	2 276 348	153 652	-
	259 080 000	226 359 356	17 993 888	4 166 745	248 519 989	10 560 011	-
9. Travaux remboursables pour d'autres organismes	2 703 000	2 621 641	-	30 058	2 651 699	-	51 301
T O T A L	261 783 000	228 980 997	17 993 888	4 196 803 a/	251 171 688	10 560 011	51 301

a/ Sur ce montant, 2 996 336 € concernent les coûts d'appui répartis de l'Agence, 1 186 589 € les Laboratoires de l'Agence à Seibersdorf et 13 878 € les Laboratoires de l'environnement marin à Monaco.

(signé) GARY A. EIDET  
Directeur de la Division du budget et des finances



**ÉTAT IV (SUPPLÉMENTAIRE A)**

**ÉTAT DES SOLDES NON ENGAGÉS DES CRÉDITS OUVERTS EN 2004  
pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2006**

(en euros)

Description du programme sectoriel	Soldes non engagés des crédits ouverts reportés de 2005 b/	Dépenses			Solde non utilisé	Solde
		Décaissements	Engagements non réglés	Total		
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	132 245	110 659	15 200	125 859	-	6 386
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	273 685	243 108	11 780	254 888	-	18 797
3. Sécurité et sécurité nucléaires	250 879	238 992	-	238 992	-	11 887
4. Vérification nucléaire	4 942 975	4 788 514	-	4 788 514	-	154 461
5. Services d'appui liés à l'information	918 411	918 411	-	918 411	-	-
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	436 289	385 568	-	385 568	-	50 721
7. Politiques et gestion générale a/	3 646 558	797 527	2 845 006	3 642 533	2 231	1 794
<b>T O T A L</b>	<b>10 601 042</b>	<b>7 482 779</b>	<b>2 871 986</b>	<b>10 354 765</b>	<b>2 231</b>	<b>244 046</b>

a/ Y compris les crédits supplémentaires H-MOSS (GOV/2004/58-GC(48)/16). Sur les 3 646 558 € de solde non engagé reporté de 2005, 3 429 509 € concernent H-MOSS. Sur ce dernier montant, 2 231 € n'ont pas été dépensés et seront reportés à 2007.

b/ Les 10 601 042 € sont l'équivalent du solde non engagé de 2005 (12 545 612 \$ au taux de change de l'ONU de décembre 2005, à savoir 0,845 € pour 1 \$).

(signé) GARY A. EIDET

Directeur de la Division du budget et des finances

## ÉTAT IV (SUPPLÉMENTAIRE B)

ÉTAT DE LA PHASE II DU RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ  
pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2006

(en euros)

Description du programme sectoriel	Soldes non engagés des crédits ouverts reportés de 2005 a/	Dépenses			Solde non utilisé
		Décaissements	Engagements non réglés	Total	
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	-	-	-	-	-
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	-	-	-	-	-
3. Sûreté et sécurité nucléaires	-	-	-	-	-
4. Vérification nucléaire	-	-	-	-	-
5. Services d'appui liés à l'information	-	-	-	-	-
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	-	-	-	-	-
7. Politiques et gestion générale	6 228 614	1 370 082	2 945 878	4 315 960	1 912 654
<b>T O T A L</b>	<b>6 228 614</b>	<b>1 370 082</b>	<b>2 945 878</b>	<b>4 315 960</b>	<b>1 912 654</b>

a/ Les 6 228 614 € sont l'équivalent d'engagements non réglés d'un montant de 7 371 141 \$ (au taux de change de l'ONU de décembre 2005, à savoir 0,845 € pour 1 \$).

(signé) GARY A. EIDET  
Directeur de la Division du budget et des finances

## PARTIE III

# ÉTATS COMPLÉMENTAIRES



## ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S1

FONDS DU BUDGET ORDINAIRE  
CONTRIBUTIONS AU BUDGET ORDINAIRE  
État au 31 décembre 2006  
(en euros)

État Membre	2006						Exercices antérieurs		Total des sommes dues au taux de 0,760 €	Versements anticipés et crédits pour 2007 c/
	Sommes mises en recouvrement	Versements anticipés et crédits a/	Versements	Total	Sommes dues au taux de 0,760 €	Versements et crédits en 2006 b/	Sommes dues au taux de 0,760 €			
							Versements	Versements et crédits en 2006 b/		
Afghanistan, République islamique d'	3 905	-	3 905	3 905	-	9 980	74 201	74 201	51	
Afrique du Sud	550 709	-	550 709	550 709	-	6 903	-	-	-	
Albanie	9 803	-	9 803	9 803	-	122	-	-	102	
Algérie	141 223	-	141 223	141 223	-	1 787	-	-	-	
Allemagne	22 382 226	-	22 382 226	22 382 226	-	204 579	-	-	489 413	
Angola	1 953	-	1 953	1 953	-	24	-	-	-	
Arabie saoudite	1 337 128	-	1 337 128	1 337 128	-	16 842	-	-	-	
Argentine	1 774 241	-	1 774 241	1 774 241	-	2 222 857	3 442 805	5 217 046	-	
Arménie	3 919	-	3 919	3 919	-	31 405	67 338	67 338	4 162	
Australie	4 134 624	4 134 624	-	4 134 624	-	-	-	-	4 215 154	
Autriche	2 220 274	-	2 220 274	2 220 274	-	20 294	-	-	47 442	
Azerbaïdjan	9 641	153	9 488	9 641	-	122	-	-	151	
Bangladesh	19 435	-	19 435	19 435	-	245	-	-	355	
Bélarus	33 199	-	33 199	33 199	-	1 113	-	-	712	
Belgique	2 731 517	-	2 731 517	2 731 517	-	64 753	-	-	56 586	
Bénin	3 848	-	3 848	3 848	-	-	4 310	8 158	-	
Bolivie	17 319	-	17 319	17 319	-	-	47 867	65 186	-	
Bosnie-Herzégovine	5 882	-	5 882	5 882	-	74	-	-	151	
Botswana	23 235	-	23 235	23 235	-	294	-	-	355	
Bésil	2 826 854	-	2 826 854	2 826 854	-	1 257 238	5 827 854	8 654 708	-	
Bulgarie	30 913	-	30 913	30 913	-	-	-	-	-	
Burkina Faso	3 848	-	3 848	3 848	-	101	3 344	7 192	-	
Cameroun	15 395	-	15 395	15 395	-	356	14 854	30 249	-	
Canada	7 305 579	7 305 579	-	7 305 579	-	-	-	-	7 447 809	
Chili	413 733	-	413 733	413 733	-	594 943	78 296	492 029	-	
Chine	3 832 359	-	3 832 359	3 832 359	-	48 495	-	-	41 494	
Chypre	101 286	-	101 286	101 286	-	930	-	-	5 766	
Colombie	288 249	-	288 249	288 249	-	302 564	-	-	1 808	
Corée, République de	3 620 882	68 980	1 756 302	1 825 282	-	2 523 584	-	1 795 600	-	
Costa Rica	55 806	-	55 806	55 806	-	-	229 260	285 066	-	
Côte d'Ivoire	19 243	-	19 243	19 243	-	-	111 452	130 695	-	
Croatie	70 656	70 656	-	70 656	-	-	-	-	60 952	
Cuba	78 898	-	78 898	78 898	-	54 198	130 672	209 570	-	
Danemark	1 856 035	-	1 856 035	1 856 035	-	16 965	-	-	1 901 767	
Égypte	224 045	-	215 654	215 654	-	2 840	-	8 391	-	
El Salvador	40 412	-	40 412	40 412	-	-	282 315	322 727	-	
Émirats arabes unis	605 022	-	605 022	605 022	-	5 557	-	-	10 108	
Équateur	34 838	-	34 838	34 838	-	72 139	-	-	-	
Érythrée	1 963	1 963	-	1 963	-	-	-	-	51	
Espagne	6 535 206	-	6 535 206	6 535 206	-	59 511	-	-	89 270	

## ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S1 (suite)

État Membre	2006				Exercices antérieurs		Total des sommes dues au taux de 0,760 €	Versements anticipés et crédits pour 2007 c/
	Sommes mises en recouvrement		Versements anticipés et crédits a/		Sommes dues au taux de 0,760 €			
	Versements	Total	Versements et crédits en 2006 b/	Sommes dues au taux de 0,760 €	Versements et crédits en 2006 b/	Sommes dues au taux de 0,760 €		
Estonie	23 552	23 552	-	23 552	-	-	3 945	
États-Unis d'Amérique	65 976 561	1 315 820	34 592 089	35 907 909	13 765 804	30 068 652	-	
Éthiopie	7 842	-	7 842	7 842	98	-	-	
Fédération de Russie	2 852 265	-	2 852 265	2 852 265	25 973	-	60 091	
Finlande	1 382 075	-	1 382 075	1 382 075	-	-	-	
France	15 579 445	-	15 579 445	15 579 445	142 400	-	245 972	
Gabon	17 319	-	-	17 319	55 427	292 071	309 390	
Géorgie	5 774	-	-	5 774	39 281	666 115	671 889	
Ghana	7 697	-	-	7 697	9 400	16 983	24 680	
Grèce	1 069 086	-	1 069 086	1 069 086	12 509	-	-	
Guatemala	55 806	-	-	55 806	38 266	123 512	179 318	
Haiti	5 774	-	-	5 774	263 204	15 073	20 847	
Honduras	9 622	-	-	9 622	-	18 947	28 569	
Hongrie	237 224	-	237 224	237 224	2 962	-	241 609	
Îles Marshall	1 925	-	-	1 925	-	1 937	3 862	
Inde	795 803	-	795 803	795 803	9 939	-	-	
Indonésie	265 735	-	265 735	265 735	3 354	-	-	
Iran, République islamique d'	290 575	-	-	290 575	-	283 708	574 283	
Iraq	29 408	5 029	5 397	10 426	367	-	18 982	
Irlande	908 634	-	908 634	908 634	-	-	-	
Islande	88 381	-	88 381	88 381	808	-	1 626	
Israël	1 194 876	-	1 194 876	1 194 876	33 739	-	20 826	
Italie	12 669 856	-	12 669 856	12 669 856	115 374	-	253 722	
Jamahiriya arabe libyenne	244 391	-	-	244 391	-	244 391	-	
Jamaïque	15 395	-	-	15 395	15 951	14 710	30 105	
Japon	49 760 796	-	49 760 796	49 760 796	459 783	-	708 608	
Jordanie	21 220	36	3 606	3 642	269	17 578	-	
Kazakhstan	46 429	-	46 429	46 429	588	-	1 067	
Kenya	17 576	-	17 576	17 576	15 402	-	-	
Kirghizistan	1 925	-	-	1 925	-	5 770	7 695	
Koweït	417 805	-	417 805	417 805	3 819	-	7 366	
Lettonie	27 340	6	27 334	27 340	-	-	4 251	
L'ex-République yougoslave de Macédoine	11 546	-	-	11 546	11 470	163	11 709	
Liban	44 260	-	-	44 260	44 617	159	44 419	
Libéria	1 925	-	-	1 925	-	167 042	168 967	
Liechtenstein	13 440	-	13 440	13 440	122	-	13 718	
Lituanie	44 456	-	44 456	44 456	563	-	610	
Luxembourg	198 190	-	198 190	198 190	1 812	-	4 013	
Madagascar	5 774	-	-	5 774	102	581	6 355	
Malaisie	383 672	4 424	379 248	383 672	907	-	-	
Mali	3 920	-	3 920	3 920	49	-	102	
Malte	25 516	-	-	25 516	-	-	-	
Maroc	87 132	-	87 132	87 132	7 717	-	12 762	
Maurice	21 505	21 505	-	21 505	-	-	406	
Mauritanie, République islamique de	1 925	-	-	1 925	-	3 788	5 713	

## ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S1 (suite)

État Membre	2006						Exercices antérieurs		Total des sommes dues au taux de 0,760 €	Versements anticipés et crédits pour 2007 c/
	Sommes mises en recouvrement		Versements		Total		Sommes dues au taux de 0,760 €			
	Versements anticipés et crédits a/	Versements	Versements	Total	Sommes dues au taux de 0,760 €	Versements et crédits en 2006 b/	Sommes dues au taux de 0,760 €			
Mexique	3 496 523	-	40 484	40 484	3 456 039	3 537 145	-	3 456 039	-	
Monaco	7 911	130	1 319	1 449	6 462	74	-	6 462	-	
Mongolie	1 953	465	1 488	1 953	-	-	-	-	51	
Myanmar	19 362	67	19 295	19 362	-	384	-	-	289	
Namibie	11 776	11 776	-	11 776	-	-	-	-	-	
Nicaragua	1 933	-	1 933	1 933	-	24	-	-	-	
Niger	1 925	-	-	-	1 925	2 385	-	57 073	58 998	
Nigeria	76 973	-	-	-	76 973	-	-	85 386	162 359	
Norvège	1 763 135	1 763 135	-	1 763 135	-	-	-	-	1 797 322	
Nouvelle-Zélande	573 355	573 355	-	573 355	-	-	-	-	584 529	
Ouganda	11 546	-	-	-	11 546	-	-	162 137	173 683	
Ouzbékistan	25 017	-	-	-	25 017	-	-	302 318	327 335	
Pakistan	103 503	-	103 503	103 503	-	1 298	-	-	-	
Panama	34 638	-	-	-	34 638	15 509	-	27 703	62 341	
Paraguay	23 092	-	-	-	23 092	-	-	179 875	202 967	
Pays-Bas	4 365 563	-	4 365 563	4 365 563	-	39 902	-	-	87 063	
Pérou	171 267	-	-	-	171 267	370 738	-	8 265	179 532	
Philippines	177 039	-	-	-	177 039	190 116	-	49 981	227 020	
Pologne	872 437	-	872 437	872 437	-	10 894	-	-	100	
Portugal	956 740	-	956 740	956 740	-	30 077	-	-	-	
Qatar	166 049	-	166 049	166 049	-	1 518	-	-	1 676	
République arabe syrienne	71 484	-	71 484	71 484	-	906	-	-	-	
République centrafricaine	1 925	-	-	-	1 925	-	-	9 011	10 936	
République de Moldova	1 925	-	-	-	1 925	-	-	313 362	315 287	
République démocratique du Congo	5 774	-	-	-	5 774	-	-	177 565	183 339	
République dominicaine	65 428	-	-	-	65 428	-	-	707 432	772 860	
République tchèque	343 703	-	343 703	343 703	-	4 309	-	-	-	
République-Unie de Tanzanie	11 546	50	-	50	11 496	103	-	-	11 496	
Roumanie	112 303	-	112 303	112 303	-	1 420	-	-	-	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	15 893 897	-	15 893 897	15 893 897	-	144 701	-	-	277 342	
Saint-Siège	2 697	2 697	-	2 697	-	-	-	-	-	
Sénégal	9 622	-	-	-	9 622	204	-	1 420	11 042	
Serbie d/	34 792	-	34 792	34 792	-	34 945	-	-	-	
Seychelles	3 848	-	-	-	3 848	6 405	-	5 136	8 984	
Sierra Leone	1 925	-	-	-	1 925	-	-	132 751	134 676	
Singapour	1 006 740	1 006 740	-	1 006 740	-	-	-	-	18 895	
Slovaquie	95 691	-	95 691	95 691	-	1 191	-	-	1 626	
Slovenie	212 378	-	212 378	212 378	-	1 934	-	-	-	
Soudan	15 395	-	-	-	15 395	21 171	-	24 753	40 148	
Sri Lanka	30 926	-	30 926	30 926	-	1 200	-	-	-	
Suède	2 579 165	-	2 579 165	2 579 165	-	23 574	-	-	51 405	
Suisse	3 105 644	-	3 105 644	3 105 644	-	28 274	-	-	-	
Tadjikistan	1 937	51	1 849	1 900	37	343	-	-	37	
Thaïlande	393 981	-	393 981	393 981	-	4 945	-	-	152	
Tunisie	59 893	532	59 361	59 893	-	-	-	-	-	

ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S1 (suite)

État Membre	2006						Exercices antérieurs		Total des sommes dues au taux de 0,760 €	Versements anticipés et crédits pour 2007 c/
	Sommes mises en recouvrement		Versements		Sommes dues au taux de 0,760 €		Versements et crédits en 2006 b/			
	Sommes en recouvrement	Versements anticipés et crédits a/	Versements	Total	Sommes dues au taux de 0,760 €	Sommes dues au taux de 0,760 €	Versements et crédits en 2006 b/	Versements et crédits pour 2007 c/		
Turquie	694 794	12 455	676 028	688 483	6 311	-	-	6 311	-	
Ukraine	73 579	-	73 579	73 579	-	930	-	-	-	
Uruguay	88 519	-	-	-	88 519	-	383 028	471 547	-	
Venezuela, République bolivarienne du	318 921	-	318 921	318 921	-	300 392	-	-	-	
Vietnam	38 640	-	38 640	38 640	-	490	-	-	610	
Yémen	11 610	254	11 356	11 610	-	147	-	-	105	
Zambie	3 868	-	3 868	3 868	-	49	-	-	102	
Zimbabwe	13 471	-	-	-	13 471	-	58 255	71 726	-	
<b>Total partiel</b>	<b>256 404 434</b>	<b>16 349 550</b>	<b>197 964 777</b>	<b>214 314 327</b>	<b>42 090 107</b>	<b>27 380 588</b>	<b>14 610 578</b>	<b>56 700 685</b>	<b>18 778 332</b>	
<b>Nouveaux Membres</b>										
Belize e/	1 925	-	-	-	1 925	-	-	1 925	-	
Malawi g/	1 925	-	-	-	1 925	-	-	1 925	-	
Monténégro h/	1 925	-	-	-	1 925	-	-	1 925	-	
Mozambique i/	1 925	-	-	-	1 925	-	-	1 925	-	
Tchad f/	1 925	-	-	-	1 925	-	1 900	3 825	-	
<b>Total partiel</b>	<b>9 625</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>9 625</b>	<b>-</b>	<b>1 900</b>	<b>11 525</b>	<b>-</b>	
<b>Anciens Membres</b>										
Cambodge j/	-	-	-	-	-	-	219 657	219 657	-	
République populaire démocratique de Corée k/	-	-	-	-	-	-	128 576	128 576	-	
Yougoslavie l/	-	-	-	-	-	-	2 296 834	2 296 834	-	
<b>Total partiel</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 645 067</b>	<b>2 645 067</b>	<b>-</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>256 414 059</b>	<b>16 349 550</b>	<b>197 964 777</b>	<b>214 314 327</b>	<b>42 099 732</b>	<b>27 380 588</b>	<b>17 257 545</b>	<b>59 357 277</b>	<b>18 778 332</b>	

a/ Versements anticipés reçus pendant l'exercice 2005, complets ou partiels, de contributions au budget ordinaire pour 2006 (14 946 525 €) et crédits au titre des excédents de caisse (1 403 025 €) déduits des contributions au budget ordinaire pour 2006.

b/ Versements reçus pendant l'exercice 2006 (27 316 185 €), crédits au titre des excédents de caisse (64 251 €) et crédits au titre du Fonds de roulement (152 €).

c/ Versements anticipés reçus pendant l'exercice 2006, complets ou partiels, de contributions au budget ordinaire pour 2007 (16 037 024 €) et crédits au titre des excédents de caisse (2 741 203 €) déduits des contributions au budget ordinaire pour 2007.

d/ À la suite de la Déclaration d'indépendance adoptée par l'Assemblée nationale du Monténégro le 3 juin 2006, la République de Serbie continue d'assumer la qualité de Membre de la "Serbie et Monténégro" à l'Agence internationale de l'énergie atomique conformément à l'article 60 de la Charte constitutionnelle de la Serbie et Monténégro.

e/ Le Belize est devenu Membre de l'Agence le 31 mars 2006.

f/ Le Tchad est devenu Membre de l'Agence le 2 novembre 2005.

g/ Le Malawi est devenu Membre de l'Agence le 2 octobre 2006.

h/ Le Monténégro est devenu Membre de l'Agence le 30 octobre 2006.

i/ Le Mozambique est devenu Membre de l'Agence le 18 septembre 2006.

j/ Le Cambodge s'est retiré de l'Agence le 26 mars 2003.

k/ La République populaire démocratique de Corée s'est retirée de l'Agence le 13 juin 1994.

l/ À la suite de l'admission de la République fédérale de Yougoslavie le 17 septembre 2001, l'ex-Yougoslavie a cessé d'être Membre.



## ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S2

FONDS DE ROULEMENT  
ÉTAT AU 31 DÉCEMBRE 2006

(en euros)

	2006	2005
Solde au 1er janvier	15 199 116	15 260 244
Sommes reçues/(remboursements) d'États Membres	<u>2 131</u>	<u>( 61 128)</u>
Solde au 31 décembre	<u>15 201 247</u>	<u>15 199 116</u>
Niveau fixé	15 210 000	15 210 000
Plus : Augmentation nette due aux contributions des nouveaux États Membres	<u>760</u>	<u>304</u>
Total (état II/état complémentaire S3)	15 210 760	15 210 304
Moins : À recevoir d'États Membres (état complémentaire S3)	<u>( 9 513)</u>	<u>( 11 188)</u>
Solde au 31 décembre	<u>15 201 247</u>	<u>15 199 116</u>

ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S3

AVANCES AU FONDS DE ROULEMENT  
État au 31 décembre 2006

(en euros)

État Membre	Sommes mises en recouvrement	Sommes versées	Sommes dues
Afghanistan, République islamique d'	304	304	-
Afrique du Sud	42 892	42 892	-
Albanie	761	761	-
Algérie	11 103	11 103	-
Allemagne	1 271 100	1 271 100	-
Angola	152	152	-
Arabie saoudite	104 645	104 645	-
Argentine	140 236	140 236	-
Arménie	304	304	-
Australie	233 626	233 626	-
Autriche	126 091	126 091	-
Azerbaïdjan	761	761	-
Bangladesh	1 521	1 521	-
Bélarus	2 586	2 586	-
Belgique	156 815	156 815	-
Bénin	304	304	-
Bolivie	1 369	1 217	152
Bosnie-Herzégovine	456	456	-
Botswana	1 825	1 825	-
Brésil	223 435	223 435	-
Bulgarie	2 434	2 434	-
Burkina Faso	304	304	-
Cameroun	1 217	1 217	-
Canada	412 799	412 799	-
Chili	32 702	32 702	-
Chine	301 310	301 310	-
Chypre	5 780	5 780	-
Colombie	22 663	22 663	-
Corée, République de	263 589	263 589	-
Costa Rica	4 411	2 890	1 521
Côte d'Ivoire	1 521	1 217	304
Croatie	5 476	5 476	-
Cuba	6 236	6 236	-
Danemark	105 405	105 405	-
Égypte	17 644	17 644	-
El Salvador	3 194	845	2 349
Émirats arabes unis	34 527	34 527	-
Équateur	2 738	2 738	-
Érythrée	152	152	-
Espagne	369 755	369 755	-
Estonie	1 825	1 825	-
États-Unis d'Amérique	3 802 500	3 802 500	-
Éthiopie	608	608	-
Fédération de Russie	161 378	161 378	-
Finlande	78 179	78 179	-

## ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S3 (suite)

État Membre	Sommes mises en recouvrement	Sommes versées	Sommes dues
France	884 766	884 766	-
Gabon	1 369	1 369	-
Géorgie	456	456	-
Ghana	608	608	-
Grèce	77 723	77 723	-
Guatemala	4 411	4 411	-
Haïti	456	456	-
Honduras	761	609	152
Hongrie	18 404	18 404	-
Îles Marshall	152	152	-
Inde	61 753	61 753	-
Indonésie	20 838	20 838	-
Iran, République islamique d'	22 967	22 967	-
Iraq	2 282	2 282	-
Irlande	51 410	51 410	-
Islande	5 019	5 019	-
Israël	68 445	68 445	-
Italie	716 847	716 847	-
Jamahiriya arabe libyenne	19 317	19 317	-
Jamaïque	1 217	1 217	-
Japon	2 856 742	2 856 742	-
Jordanie	1 673	1 673	-
Kazakhstan	3 650	3 650	-
Kenya	1 369	1 369	-
Kirghizistan	152	-	152
Koweït	23 728	23 728	-
Lettonie	2 129	2 129	-
L'ex-République yougoslave de Macédoine	913	913	-
Liban	3 498	3 498	-
Libéria	152	152	-
Liechtenstein	761	761	-
Lituanie	3 498	3 498	-
Luxembourg	11 255	11 255	-
Madagascar	456	456	-
Malaisie	29 812	29 812	-
Mali	304	304	-
Malte	1 977	1 977	-
Maroc	6 845	6 845	-
Maurice	1 673	1 673	-
Mauritanie, République islamique de	152	-	152
Mexique	276 366	276 366	-
Monaco	456	456	-
Mongolie	152	152	-
Myanmar	1 521	1 521	-
Namibie	913	913	-
Nicaragua	152	152	-
Niger	152	152	-
Nigeria	6 084	6 084	-
Norvège	99 625	99 625	-
Nouvelle-Zélande	32 397	32 397	-
Ouganda	913	913	-
Ouzbékistan	1 977	1 977	-
Pakistan	8 061	8 061	-
Panama	2 738	2 738	-
Paraguay	1 825	1 825	-

**ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S3 (suite)**

État Membre	Sommes mises en recouvrement	Sommes versées	Sommes dues
Pays-Bas	247 923	247 923	-
Pérou	13 537	13 537	-
Philippines	13 993	13 993	-
Pologne	67 684	67 684	-
Portugal	68 901	68 901	-
Qatar	9 430	9 430	-
République arabe syrienne	5 628	5 628	-
République centrafricaine	152	-	152
République de Moldova	152	152	-
République démocratique du Congo	456	456	-
République dominicaine	5 171	1 352	3 819
République tchèque	26 770	26 770	-
République-Unie de Tanzanie	913	913	-
Roumanie	8 822	8 822	-
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	899 063	899 063	-
Saint-Siège	152	152	-
Sénégal	761	761	-
Serbie a/	2 738	2 738	-
Seychelles	304	304	-
Sierra Leone	152	152	-
Singapour	56 885	56 885	-
Slovaquie	7 453	7 453	-
Slovénie	12 016	12 016	-
Soudan	1 217	1 217	-
Sri Lanka	2 434	2 434	-
Suède	146 472	146 472	-
Suisse	175 675	175 675	-
Tadjikistan	152	152	-
Thaïlande	30 572	30 572	-
Tunisie	4 715	4 715	-
Turquie	54 604	54 604	-
Ukraine	5 780	5 780	-
Uruguay	6 997	6 997	-
Venezuela, République bolivarienne du	25 097	25 097	-
Vietnam	3 042	3 042	-
Yémen	913	913	-
Zambie	304	304	-
Zimbabwe	1 065	1 065	-
<b>Total partiel</b>	<b>15 210 000</b>	<b>15 201 247</b>	<b>8 753</b>
<b><u>Nouveaux Membres</u></b>			
Belize b/	152	-	152
Malawi d/	152	-	152
Monténégro e/	152	-	152
Mozambique f/	152	-	152
Tchad c/	152	-	152
<b>Total partiel</b>	<b>760</b>	<b>-</b>	<b>760</b>
<b>TOTAL</b>	<b>15 210 760</b>	<b>15 201 247</b>	<b>9 513</b>

a/ À la suite de la Déclaration d'indépendance adoptée par l'Assemblée nationale du Monténégro le 3 juin 2006, la République de Serbie continue d'assumer la qualité de Membre de la "Serbie et Monténégro" à l'Agence internationale de l'énergie atomique conformément à l'article 60 de la Charte constitutionnelle de la Serbie et Monténégro.

b/ Le Belize est devenu Membre de l'Agence le 31 mars 2006.

c/ Le Tchad est devenu Membre de l'Agence le 2 novembre 2005.

d/ Le Malawi est devenu Membre de l'Agence le 2 octobre 2006.

e/ Le Monténégro est devenu Membre de l'Agence le 30 octobre 2006.

f/ Le Mozambique est devenu Membre de l'Agence le 18 septembre 2006.

## ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S4

FONDS DU BUDGET ORDINAIRE  
ÉTAT DES EXCÉDENTS DE CAISSE  
AU 31 DÉCEMBRE 2006

(en euros)

	2006	2005
<u>Au titre de l'exercice</u>		
Sommes reçues	222 668 832	246 727 299
Décaissements (état IV)	<u>(228 980 997)</u>	<u>(234 182 240)</u>
Excédent (insuffisance) des sommes reçues par rapport aux décaissements	(6 312 165)	12 545 059
Engagements non réglés (état IV)	(22 190 691)	(30 168 609)
Provision pour soldes non engagés des crédits ouverts (états I et II)	(10 560 011)	-
Provision pour le renforcement de la sécurité (phase II)	<u>-</u>	<u>(6 228 615)</u>
Déficit provisoire	(39 062 867)	(23 852 165)
Contributions à recevoir (état complémentaire S1)	42 099 732	28 574 925
Sommes diverses à recevoir	<u>135 204</u>	<u>101 908</u>
Excédent (insuffisance) des recettes par rapport aux dépenses (état I)	3 172 069	4 824 668
<u>Résorption de l'excédent (du déficit) provisoire de l'exercice précédent</u>		
Déficit provisoire de l'exercice précédent	(23 852 165)	(25 819 516)
Réception de :		
Contributions pour les exercices antérieurs (état complémentaire S1)	27 380 588	29 562 056
Recettes diverses	101 908	140 452
Économies sur le règlement d'engagements au titre d'exercices antérieurs (état I)		1 486 623
Économies sur les soldes non engagés des crédits ouverts en 2004 reportés (état I)	<u>244 046</u>	<u>133 212</u>
Excédent (déficit) de caisse de l'exercice précédent	6 704 848	5 502 827
Autres excédents : (état complémentaire S5)		
Excédents de caisse conservés en attendant le versement de contributions	<u>251 875</u>	<u>262 510</u>
<b>Total excédent (état II)</b>	<b>10 128 792</b>	<b>10 590 005</b>

**ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S5**

**FONDS DU BUDGET ORDINAIRE**

**I. PARTS DES ÉTATS MEMBRES DANS L'EXCÉDENT DE CAISSE DE 2005**

(en euros)

État Membre	Barème des contributions pour 2005 %	Montant €
Afghanistan, République islamique d'	0,002	134
Afrique du Sud	0,215	14 415
Albanie	0,004	268
Algérie	0,056	3 755
Allemagne	8,683	582 182
Angola	0,001	67
Arabie saoudite	0,525	35 200
Argentine	0,703	47 135
Arménie	0,002	134
Australie	1,596	107 009
Autriche	0,861	57 729
Azerbaïdjan	0,004	268
Bangladesh	0,008	536
Bélarus	0,013	872
Belgique	1,071	71 809
Bénin	0,002	134
Bolivie	0,007	469
Bosnie-Herzégovine	0,002	134
Botswana	0,009	604
Brésil	1,121	75 161
Bulgarie	0,012	805
Burkina Faso	0,002	134
Cameroun	0,006	402
Canada	2,820	189 077
Chili	0,164	10 996
Chine	1,512	101 377
Chypre	0,039	2 615
Colombie	0,114	7 644
Corée, République de	1,322	88 638
Costa Rica	0,022	1 475
Côte d'Ivoire	0,008	536
Croatie	0,027	1 810
Cuba	0,031	2 079
Danemark	0,720	48 275
Égypte	0,088	5 900
El Salvador	0,016	1 073
Émirats arabes unis	0,236	15 823
Équateur	0,014	939
Érythrée	0,001	67
Espagne	2,526	169 365
Estonie	0,009	604
États-Unis d'Amérique	25,977	1 741 651
Éthiopie	0,003	201
Fédération de Russie	1,102	73 887
Finlande	0,534	35 804

## ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S5 (suite)

France	6,044	405 241
Gabon	0,007	469
Géorgie	0,002	134
Ghana	0,003	201
Grèce	0,390	26 149
Guatemala	0,022	1 475
Haiti	0,002	134
Honduras	0,004	268
Hongrie	0,092	6 169
Îles Marshall	0,001	67
Inde	0,310	20 785
Indonésie	0,104	6 973
Iran, République islamique d'	0,115	7 711
Iraq	0,011	738
Irlande	0,351	23 534
Islande	0,034	2 280
Israël	0,468	31 379
Italie	4,897	328 336
Jamahiriya arabe libyenne	0,097	6 504
Jamaïque	0,006	402
Japon	19,516	1 308 451
Jordanie	0,008	536
Kazakhstan	0,018	1 207
Kenya	0,007	469
Kirghizistan	0,001	67
Koweït	0,162	10 862
Lettonie	0,011	738
L'ex-République yougoslave de Macédoine	0,005	335
Liban	0,017	1 140
Libéria	0,001	67
Liechtenstein	0,005	335
Lituanie	0,017	1 140
Luxembourg	0,077	5 163
Madagascar	0,002	134
Malaisie	0,150	10 057
Mali	0,002	134
Malte	0,010	671
Maroc	0,034	2 280
Maurice	0,008	536
Mauritanie, République islamique de a/	0,001	67
Mexique	1,386	92 929
Monaco	0,003	201
Mongolie	0,001	67
Myanmar	0,008	536
Namibie	0,005	335
Nicaragua	0,001	67
Niger	0,001	67
Nigeria	0,030	2 012
Norvège	0,681	45 660
Nouvelle-Zélande	0,221	14 818

**ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S5 (suite)**

Ouganda	0,005	335
Ouzbékistan	0,010	671
Pakistan	0,040	2 682
Panama	0,014	939
Paraguay	0,009	604
Pays-Bas	1,694	113 580
Pérou	0,068	4 559
Philippines	0,070	4 693
Pologne	0,340	22 797
Portugal	0,346	23 199
Qatar	0,064	4 291
République arabe syrienne	0,028	1 877
République centrafricaine	0,001	67
République de Moldova	0,001	67
République démocratique du Congo	0,002	134
République dominicaine	0,026	1 743
République tchèque	0,134	8 985
République-Unie de Tanzanie	0,005	335
Roumanie	0,044	2 950
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	6,142	411 812
Saint-Siège	0,001	67
Sénégal	0,004	268
Serbie	0,014	939
Seychelles	0,002	134
Sierra Leone	0,001	67
Singapour	0,389	26 082
Slovaquie	0,037	2 481
Slovénie	0,082	5 498
Soudan	0,006	402
Sri Lanka	0,012	805
Suède	1,001	67 116
Suisse	1,200	80 458
Tadjikistan	0,001	67
Tchad a/	0,001	67
Thaïlande	0,154	10 326
Tunisie	0,024	1 609
Turquie	0,274	18 371
Ukraine	0,029	1 944
Uruguay	0,035	2 347
Venezuela, République bolivarienne du	0,126	8 448
Vietnam	0,015	1 006
Yémen	0,005	335
Zambie	0,002	134
Zimbabwe	0,005	335
<b>TOTAL (état complémentaire S4)</b>	<b>100,002 b/</b>	<b>6 704 848</b>

a/ Nouvel État Membre qui a été admis à l'Agence après l'approbation du barème des contributions.

b/ Le total est supérieur à 100 % étant donné qu'il comprend les nouveaux États Membres auxquels une contribution a été demandée en plus de ce que prévoyait le barème en vigueur.

Il a cependant été tenu compte de cette différence dans le calcul du montant des crédits à restituer.



## ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S5 (suite)

II. EXCÉDENTS DE CAISSE CONSERVÉS EN ATTENDANT LE VERSEMENT  
DE CONTRIBUTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2006

(en euros)

Exercice	31 décembre 2005	Montant restitué	31 décembre 2006
1959-1968	1 053	767	286
1979-1990	68 888	8 258	60 630
1992	22 266	2 256	20 010
1993	13 923	443	13 480
1994	44 724	1 490	43 234
1995	2 107	156	1 951
1996	46 221	1 127	45 094
1997	23 895	516	23 379
1998	27 226	409	26 817
1999	8 274	56	8 218
2001	2 838	39	2 799
2002	1 095	198	897
2004	5 079 533 a/	5 074 453	5 080
<b>TOTAL (état compl. S4)</b>	<b>5 342 043</b>	<b>5 090 168</b>	<b>251 875</b>

a/ Les comptes de l'Agence pour 2005 (GC(50)/8) ont été approuvés par la Conférence générale le 22 septembre 2006 (GC(50)/RES/5). L'excédent de caisse de 2004 indiqué dans ce document s'élève à 6 512 221 \$, soit 5 079 533 € au taux de change des Nations Unies en vigueur en septembre 2006. Au taux en vigueur le 31 décembre 2005, l'excédent de caisse équivalait à 5 502 827 €

ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S6

FONDS DU BUDGET ORDINAIRE  
BUDGET ORDINAIRE DE 2006  
ÉTAT RÉCAPITULATIF PAR CHEF DE DÉPENSE  
AU 31 DÉCEMBRE 2006

(en euros)

Chef de dépense	2006 Budget ajusté	Dépenses			Soldes non utilisés (dépassements) b/	Solde
		Décaissements	Engagements non réglés	Dépenses totales		
Traitements - Postes approuvés - P	61 896 100	61 123 637	-	61 123 637	772 463	-
Personnel temporaire - P/MD	8 507 600	7 185 181	-	7 185 181	1 322 419	-
Personnel temporaire - P/CD	943 800	667 624	-	667 624	276 176	-
Traitements - Postes approuvés - G	30 838 700	30 887 193	-	30 887 193	( 48 493)	-
Personnel temporaire - G/MD	3 773 800	4 025 303	-	4 025 303	( 251 503)	-
Personnel temporaire - G/CD	387 800	831 944	-	831 944	( 444 144)	-
Dépenses communes de personnel	44 334 000	45 246 201	-	45 246 201	( 912 201)	-
Heures supplémentaires	264 500	420 766	-	420 766	( 156 266)	-
<b>Total partiel : Dépenses de personnel</b>	<b>150 946 300</b>	<b>150 387 849</b>	<b>-</b>	<b>150 387 849</b>	<b>558 451</b>	<b>-</b>
Voyages - Fonctionnaires	11 179 200	7 078 936	2 983 961	10 062 897	1 116 303	-
Voyages - Non-fonctionnaires	7 139 200	5 760 761	162 471	5 923 232	1 215 968	-
<b>Total partiel : Voyages</b>	<b>18 318 400</b>	<b>12 839 697</b>	<b>3 146 432</b>	<b>15 986 129</b>	<b>2 332 271</b>	<b>-</b>
Services d'interprétation	678 800	556 494	70 205	626 699	52 101	-
Représentation et réceptions	229 800	250 304	1 312	251 616	( 21 816)	-
Formation	1 037 900	609 643	237 895	847 538	190 362	-
Matériel : pris à bail ou loué	419 800	229 195	201 335	430 530	( 10 730)	-
Matériel acheté/travaux de construction	10 803 400	2 649 875	2 957 107 a/	5 606 982	5 196 418	-
Fournitures et accessoires	5 760 300	3 527 818	1 029 547 a/	4 557 365	1 202 935	-
Dépenses générales de fonctionnement	21 805 300	16 603 597	4 430 874 a/	21 034 471 c/	770 829	-
Contrats	7 785 600	3 205 247	3 561 616	6 766 863	1 018 737	-
Contrats de courte durée consultants/experts	-	664 371	184 505	848 876	( 848 876)	-
Contrats de recherche et de services techniques	3 984 000	1 788 708	2 172 763	3 961 471	22 529	-
Divers	2 976 800	2 693 408	14 175	2 707 583	269 217	-
<b>Total partiel : Autres coûts directs</b>	<b>55 481 700</b>	<b>32 778 660</b>	<b>14 861 334</b>	<b>47 639 994</b>	<b>7 841 706</b>	<b>-</b>
Coûts directs de mise en œuvre	11 217 300	10 283 559	531 398	10 814 957	402 343	-
Coûts de gestion et d'exploitation	4 080 300	3 665 675	655 191	4 320 866	( 240 566)	-
<b>Total partiel : Activités de laboratoire</b>	<b>15 297 600</b>	<b>13 949 234</b>	<b>1 186 589</b>	<b>15 135 823</b>	<b>161 777</b>	<b>-</b>
Services de traduction et de rédaction	5 371 100	5 075 947	72 525	5 148 472	222 628	-
Services d'impression	2 084 900	2 033 922	625 681	2 659 603	( 574 703)	-
Services informatiques d'application	963 700	861 591	526 605	1 388 196	( 424 496)	-
Services informatiques centraux (non imputés)	6 610 600	5 167 399	1 118 930	6 286 329	324 271	-
Services informatiques centraux (SG fixes)	1 361 400	861 117	500 416	1 361 533	( 133)	-
Services médicaux	911 000	826 856	31 465	858 321	52 679	-
Services d'administration des contrats	611 000	527 789	27 951	555 740	55 260	-
Services de protection et de surveillance radiologiques	1 122 300	1 049 295	62 705	1 112 000	10 300	-
<b>Total partiel : Coûts partagés</b>	<b>19 036 000</b>	<b>16 403 916</b>	<b>2 966 278</b>	<b>19 370 194</b>	<b>( 334 194)</b>	<b>-</b>
<b>T O T A L : Programmes de l'Agence</b>	<b>259 080 000</b>	<b>226 359 356</b>	<b>22 160 633</b>	<b>248 519 989</b>	<b>10 560 011</b>	<b>-</b>
Travaux remboursables pour d'autres organismes	2 703 000	2 621 641	30 058	2 651 699	-	51 301
<b>TOTAL : Budget ordinaire (état I)</b>	<b>261 783 000</b>	<b>228 980 997</b>	<b>22 190 691</b>	<b>251 171 688</b>	<b>10 560 011</b>	<b>51 301</b>

a/ Ces montants comprennent des engagements non réglés de 13 878 € ayant trait au Laboratoire de Monaco.

b/ Ces montants représentent l'écart par rapport au budget ajusté par chef de dépense. L'état IV des Comptes de l'Agence pour 2006 donne d'autres informations sur le solde non utilisé de 10 560 011 €

c/ Y compris des dépenses d'un montant de 10 054 956 € pour l'entretien des bâtiments et de 5 264 185 € pour la sécurité.

## ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S6 (SUPPLÉMENTAIRE A)

## SOLDES NON ENGAGÉS DES CRÉDITS OUVERTS EN 2004

ÉTAT RÉCAPITULATIF PAR CHEF DE DÉPENSE  
AU 31 DÉCEMBRE 2006

(en euros)

Chef de dépense	Engagements non réglés reportés de 2005	Dépenses			Soldes non utilisés (dépassements)	Solde
		Décaissements	Engagements non réglés	Dépenses totales		
Traitements - Postes approuvés - P	-	-	-	-	-	-
Personnel temporaire - P/MD	-	-	-	-	-	-
Personnel temporaire - P/CD	-	-	-	-	-	-
Traitements - Postes approuvés - G	-	-	-	-	-	-
Personnel temporaire - G/MD	-	-	-	-	-	-
Personnel temporaire - G/CD	-	-	-	-	-	-
Dépenses communes de personnel	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-
<b>Total partiel : Dépenses de personnel</b>	-	-	-	-	-	-
Voyages - Fonctionnaires	82 620	74 571	-	74 571	-	8 049
Voyages - Non-fonctionnaires	7 998	6 309	-	6 309	-	1 689
<b>Total partiel : Voyages</b>	<b>90 618</b>	<b>80 880</b>	-	<b>80 880</b>	-	<b>9 738</b>
Services d'interprétation	-	-	-	-	-	-
Représentation et réceptions	249	244	-	244	-	5
Formation	-	-	-	-	-	-
Matériel : pris à bail ou loué	-	-	-	-	-	-
Matériel acheté/travaux de construction	2 905 287	2 845 500	-	2 845 500	-	59 787
Fournitures et accessoires	534 121	502 181	-	502 181	-	31 940
Dépenses générales de fonctionnement	3 405 345	544 558	2 845 006	3 389 564	2 231	13 550
Contrats	3 555 994	3 432 578	-	3 432 578	-	123 416
Contrats de recherche et de services techniques	84 078	52 028	26 980	79 008	-	5 070
Divers	25 350	24 810	-	24 810	-	540
<b>Total partiel : Autres coûts directs</b>	<b>10 510 424</b>	<b>7 401 899</b>	<b>2 871 986</b>	<b>10 273 885</b>	<b>2 231</b>	<b>234 308</b>
Coûts directs de mise en oeuvre	-	-	-	-	-	-
Coûts de gestion et d'exploitation	-	-	-	-	-	-
<b>Total partiel : Activités de laboratoire</b>	-	-	-	-	-	-
Services de traduction et de rédaction	-	-	-	-	-	-
Services d'impression	-	-	-	-	-	-
Services informatiques d'application	-	-	-	-	-	-
Services informatiques centraux (non imputés)	-	-	-	-	-	-
Services informatiques centraux (SG fixes)	-	-	-	-	-	-
Services médicaux	-	-	-	-	-	-
Services d'administration des contrats	-	-	-	-	-	-
Services de protection et de surveillance radiologiques	-	-	-	-	-	-
<b>Total partiel : Coûts partagés</b>	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL (état IV supplémentaire A)</b>	<b>10 601 042</b> */	<b>7 482 779</b>	<b>2 871 986</b>	<b>10 354 765</b>	<b>2 231</b>	<b>244 046</b>

\*/ Y compris les crédits supplémentaires H-MOSS (GOV/2004/58-GC(48)/16). Sur les 10 601 042 € de solde non engagé reporté de 2005, 3 429 509 € concernent H-MOSS. Sur ce dernier montant, 2 231 € n'ont pas été dépensés et seront reportés à 2007 [voir l'état IV (supplémentaire A) pour d'autres informations].  
[Le montant de 10 601 042 € est l'équivalent du solde non engagé de 12 545 612 \$ au taux de change de l'ONU de décembre 2005, à savoir 0,845 € pour 1 \$.]

a/ Y compris un montant de 3 372 753 € pour la sécurité.

**ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S6 (SUPPLÉMENTAIRE B)**

**PHASE II DU RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ**

**ÉTAT RÉCAPITULATIF PAR CHEF DE DÉPENSE  
AU 31 DÉCEMBRE 2006**

(en euros)

Chef de dépense	Engagements non réglés reportés de 2005	Dépenses			Soldes non utilisés (dépassements)
		Décaissements	Engagements non réglés	Total expenditure	
Traitements - Postes approuvés - P	-	-	-	-	-
Personnel temporaire - P/MD	-	-	-	-	-
Personnel temporaire - P/CD	-	-	-	-	-
Traitements - Postes approuvés - G	-	-	-	-	-
Personnel temporaire - G/MD	-	-	-	-	-
Personnel temporaire - G/CD	-	-	-	-	-
Dépenses communes de personnel	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-
<b>Total partiel : Dépenses de personnel</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Voyages - Fonctionnaires	-	-	-	-	-
Voyages - Non-fonctionnaires	-	-	-	-	-
<b>Total partiel : Voyages</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Services d'interprétation	-	-	-	-	-
Représentation et réceptions	-	-	-	-	-
Formation	-	-	-	-	-
Matériel : pris à bail ou loué	-	-	-	-	-
Matériel acheté/travaux de construction	-	-	24 432	24 432	( 24 432)
Fournitures et accessoires	-	278	-	278	( 278)
Dépenses générales de fonctionnement	6 228 614	1 369 804	2 921 446	4 291 250	b/ 1 937 364
Contrats	-	-	-	-	-
Contrats de recherche et de services techniques	-	-	-	-	-
Divers	-	-	-	-	-
<b>Total partiel : Autres coûts directs</b>	<b>6 228 614</b>	<b>1 370 082</b>	<b>2 945 878</b>	<b>4 315 960</b>	<b>1 912 654</b>
Coûts directs de mise en oeuvre	-	-	-	-	-
Coûts de gestion et d'exploitation	-	-	-	-	-
<b>Total partiel : Activités de laboratoire</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Services de traduction et de rédaction	-	-	-	-	-
Services d'impression	-	-	-	-	-
Services informatiques d'application	-	-	-	-	-
Services informatiques centraux (non imputés)	-	-	-	-	-
Services informatiques centraux (SG fixes)	-	-	-	-	-
Services médicaux	-	-	-	-	-
Services d'administration des contrats	-	-	-	-	-
Services de protection et de surveillance radiologiques	-	-	-	-	-
<b>Total partiel : Coûts partagés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL (état IV supplémentaire B)</b>	<b>6 228 614 a/</b>	<b>1 370 082</b>	<b>2 945 878</b>	<b>4 315 960</b>	<b>1 912 654</b>

a/ Les 6 228 614 € sont l'équivalent du solde non engagé de 7 371 141 \$ au taux de change de l'ONU de décembre 2005, à savoir 0,845 € pour 1 \$).

b/ Y compris un montant de 3 243 845 € au titre des investissements réalisés par l'ONUV aux fins de la sécurité.

**ÉTAT RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES PAR GRANDE CATÉGORIE ET PAR GROUPE DE FONDS  
AU 31 DÉCEMBRE 2006**

(en euros)

Catégorie	2006						2005
	Fonds du budget ordinaire et Fonds de roulement	Fonds général			Fonds d'affectation spéciale, fonds de réserve et fonds spéciaux	TOTAL 2006	TOTAL 2005
		Fonds de coopération technique	Fonds pour les programmes extrabudgétaires	Fonds extrabudgétaire de coopération technique			
	Groupe de fonds I	Groupe de fonds II	Groupe de fonds III	Groupe de fonds IV	Groupe de fonds VI		
Traitements	107 730 987	-	-	-	-	107 730 987	108 245 633
Dépenses communes de personnel	53 303 760	-	4 253 410	-	-	57 557 170	56 960 128
Personnel temporaire	14 280 152	-	8 363 018	-	-	22 643 170	23 816 887
<b>Total - Dépenses de personnel</b>	<b>175 314 899</b>	<b>-</b>	<b>12 616 428</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>187 931 327</b>	<b>189 022 648</b>
Matériel	8 561 359	25 989 779	4 773 494	13 760 011	115 225	53 199 868	49 513 216
Voyages	16 328 081	15 667 992	7 219 891	917 642	-	40 133 606	39 682 545
Contrats	14 946 939	6 208 861	4 919 359	575 790	-	26 650 949	31 996 508
Dépenses générales de fonctionnement	24 662 597	766 665	97 950	62 325	94	25 589 631	25 275 584
Formation	893 523	12 966 313	105 858	739 073	-	14 704 767	13 011 470
Fournitures et accessoires	6 822 343	3 707 942	212 001	753 157	160 709	11 656 152	12 705 670
Divers	3 641 947	754 434	1 406 356	154 884	3 114 000	9 071 621	5 246 613
<b>Total - Autres dépenses</b>	<b>75 856 789</b>	<b>66 061 986</b>	<b>18 734 909</b>	<b>16 962 882</b>	<b>3 390 028</b>	<b>181 006 594</b>	<b>177 431 606</b>
<b>DÉPENSES TOTALES (état I)</b>	<b>251 171 688</b>	<b>66 061 986</b>	<b>31 351 337</b>	<b>16 962 882</b>	<b>3 390 028</b>	<b>368 937 921</b>	<b>366 454 254 a/</b>

a/ Les 366 454 254 € sont l'équivalent du total de l'état récapitulatif des dépenses par grande catégorie et par groupe de fonds de 2005 (433 673 673 \$ au taux de change de l'ONU de décembre 2005, à savoir 0,845 € pour 1 \$).

b/ Y compris des dépenses de 10 054 956 € pour l'entretien des bâtiments et de 5 264 185 € pour la sécurité.

ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S7 (SUPPLÉMENTAIRE A )

SOLDES NON ENGAGÉS DES CRÉDITS OUVERTS EN 2004  
ÉTAT RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES PAR GRANDE CATÉGORIE

AU 31 DÉCEMBRE 2006

(en euros)

Catégorie	Dépenses
Traitements	-
Dépenses communes de personnel	-
Assistance temporaire	-
<b>Total - Dépenses de personnel</b>	<b>-</b>
Matériel	2 845 500
Voyages	80 880
Contrats	3 511 586
Dépenses générales de fonctionnement	3 389 564
Formation	-
Fournitures et accessoires	502 181
Divers	25 054
<b>Total : Autres coûts</b>	<b>10 354 765</b>
<b>DÉPENSES TOTALES (état S6 supplémentaire A)</b>	<b>10 354 765</b>

## ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S7 (SUPPLÉMENTAIRE B)

PHASE II DU RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ  
ÉTAT RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES PAR GRANDE CATÉGORIE

AU 31 DÉCEMBRE 2006

(en euros)

Catégorie	Dépenses
Traitements	-
Dépenses communes de personnel	-
Assistance temporaire	-
<b>Total - Dépenses de personnel</b>	<b>-</b>
Matériel	24 432
Voyages	-
Contrats	-
Dépenses générales de fonctionnement	4 291 250 a/
Formation	-
Fournitures et accessoires	278
Divers	-
<b>Total : Autres coûts</b>	<b>4 315 960</b>
<b>DÉPENSES TOTALES (état S6 supplémentaire B)</b>	<b>4 315 960</b>

a/ Y compris un montant de 3 243 845 € au titre des investissements réalisés par l'ONUV aux fins de la sécurité.

## ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S8

CONTRIBUTIONS AU FONDS DE COOPÉRATION TECHNIQUE  
État au 31 décembre 2006

(en dollars des États-Unis)

État Membre	2006				Exercices antérieurs			Total des sommes dues	Versements anticipés pour 2007
	Quote-part de base %	Part des 77,5 millions de dollars, objectif pour 2006, calculée par application de la quote-part de base a/	Sommes promises	Versements de sommes promises	Versements sans promesse formelle	Sommes dues	Somme versées en 2006		
Afghanistan, République islamique d'	0,002	1 550	-	-	-	-	-	-	-
Afrique du Sud	0,282	218 550	218 550	218 550	-	-	-	-	-
Albanie	0,005	3 875	4 000	4 000	-	-	-	-	-
Algérie	0,073	56 575	56 575	56 575	-	-	-	-	-
Allemagne	8,357	6 476 675	-	6 476 675	-	-	-	-	-
Angola	0,001	775	775	775	-	-	-	-	-
Arabie saoudite	0,688	533 200	-	-	-	-	-	-	16 505
Argentine	0,922	714 550	150 000	150 000	-	-	-	-	-
Arménie	0,002	1 550	-	-	-	-	-	-	-
Australie	1,536	1 190 400	1 504 891	1 504 891	-	-	-	-	1 228 800
Autriche	0,829	642 475	-	-	642 475	-	-	-	-
Azerbaïdjan	0,005	3 875	-	-	-	-	-	-	-
Bangladesh	0,010	7 750	-	-	7 725	-	-	-	-
Bélarus	0,017	13 175	13 175	13 175	-	-	-	-	-
Belgique	1,031	799 025	-	-	905 956	-	-	-	-
Bénin	0,002	1 550	1 550	-	-	1 550	-	-	1 550
Bolivie	0,009	6 975	-	-	-	-	-	-	-
Bosnie-Herzégovine	0,003	2 325	-	-	-	-	-	-	-
Botswana	0,012	9 300	9 300	9 300	-	-	-	-	-
Brazil	1,469	1 138 475	400 000	-	-	400 000	-	526 678	1 26 678
Bulgarie	0,016	12 400	12 400	12 400	-	-	-	-	-
Burkina Faso	0,002	1 550	1 550	-	-	1 550	-	-	1 550
Cameroun	0,008	6 200	6 200	-	-	6 200	-	6 035	12 235
Canada	2,714	2 103 350	2 157 895	2 157 895	-	-	-	-	-
Chili	0,215	1 666 625	-	-	1 666 743	-	-	-	-
Chine	1,981	1 535 275	1 535 275	1 535 275	-	-	-	-	3 580
Chypre	0,038	29 450	-	-	29 450	-	-	-	-
Colombie	0,149	115 475	-	-	103 927	-	-	-	-
Corée, République de	1,733	1 343 075	-	-	1 000 000	-	-	-	-
Costa Rica	0,029	22 475	-	-	-	-	-	-	-
Côte d'Ivoire	0,010	7 750	-	-	-	-	6 570	-	6 570
Croatie	0,036	27 900	-	-	27 900	-	-	-	-
Cuba	0,041	31 775	31 775	31 775	-	-	-	-	-
Danemark	0,693	537 075	537 075	537 075	-	-	-	-	554 400
Égypte	0,116	89 900	89 900	89 900	-	-	-	-	-
El Salvador	0,021	16 275	-	-	-	-	-	-	-
Émirats arabes unis	0,227	175 925	-	-	-	-	-	-	-
Équateur	0,018	13 950	-	-	13 950	-	-	-	3 562
Érythrée	0,001	775	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	2,431	1 884 025	1 884 025	1 884 025	-	-	-	-	-





## ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S8 (suite)

État Membre	Quote- part de base %	2006				Exercices antérieurs				Total des sommes dues	Versements anticipés pour 2007
		Part des 77,5 millions de dollars, objectif pour 2006, calculée par application de la quote- part de base a/		2006		Exercices antérieurs		Sommes versées en 2006	Sommes dues		
		Versements de sommes promises	Sommes promises	Versements sans promesse formelle	Sommes dues	% de la part de l'objectif versé	Solde non acquitté au 1 <sup>er</sup> janvier				
Mexique	1,817	1 408 175	-	-	-	-	494 876 c/	494 876	-	-	-
Monaco	0,003	2 325	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mongolie	0,001	775	-	775	-	-	-	-	-	-	-
Myanmar	0,010	7 750	-	7 704	-	-	14 043 c/	14 043	-	-	-
Namibie	0,006	4 650	4 650	4 650	-	-	-	-	-	-	4 650
Nicaragua	0,001	775	-	775	-	-	-	-	-	-	-
Niger	0,001	775	775	775	-	-	12 285	12 285	-	-	800
Nigeria	0,040	31 000	31 000	-	-	31 000	18 490	18 490	-	-	-
Norvège	0,655	507 625	-	507 625	-	-	-	-	-	-	524 000
Nouvelle-Zélande	0,213	165 075	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ouganda	0,006	4 650	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ouzbékistan	0,013	10 075	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pakistan	0,053	41 075	41 075	41 075	-	-	-	-	-	-	305
Panama	0,018	13 950	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Paraguay	0,012	9 300	-	-	-	-	6 800	6 800	-	-	6 800
Pays-Bas	1,630	1 263 250	1 263 250	1 263 250	-	-	-	-	-	-	-
Pérou	0,089	68 975	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Philippines	0,092	71 300	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pologne	0,445	344 875	344 875	344 875	-	-	-	-	-	-	-
Portugal	0,453	351 075	-	100 000	-	-	-	-	-	-	-
Qatar	0,062	48 050	-	-	-	-	-	-	-	-	-
République arabe syrienne	0,037	28 675	30 000	30 000	-	-	104,6	-	-	-	-
République centrafricaine	0,001	775	-	-	-	-	-	-	-	-	-
République de Moldova	0,001	775	-	775	-	-	-	-	-	-	-
République démocratique du Congo	0,003	2 325	-	-	-	-	6 490	6 490	-	-	-
République dominicaine	0,034	26 350	-	-	-	-	-	-	-	-	-
République tchèque	0,176	136 400	136 400	136 400	-	-	-	-	-	-	-
République-Unie de Tanzanie	0,006	4 650	5 000	4 952	-	48	-	-	-	-	48
Roumanie	0,058	44 950	44 950	44 950	-	-	-	-	-	-	-
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et	5,911	4 581 025	-	4 581 025	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Siège	0,001	775	1 176	1 176	-	-	151,7	-	-	-	-
Sénégal	0,005	3 875	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Serbie d/	0,018	13 950	-	-	-	-	13 950	13 950	-	-	-
Seychelles	0,002	1 550	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sierra Leone	0,001	775	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Singapour	0,374	289 850	289 850	289 850	-	-	-	-	-	-	-
Slovaquie	0,049	37 975	37 975	37 975	-	-	-	-	-	-	-
Slovénie	0,079	61 225	61 225	61 225	-	-	-	-	-	-	-
Soudan	0,008	6 200	6 200	6 200	-	-	25 296	25 296	-	-	-
Sri Lanka	0,016	12 400	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Suède	0,963	746 325	746 325	746 325	-	-	-	-	-	-	-
Suisse	1,155	895 125	-	895 125	-	-	-	-	-	-	-
Tadjikistan	0,001	775	-	775	-	-	-	-	-	-	-
Thaïlande	0,201	155 775	155 775	155 775	-	-	-	-	-	-	-
Tunisie	0,031	24 025	24 025	24 025	-	-	-	-	-	-	-

## ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S8 (suite)

État Membre	2006				Exercices antérieurs							
	Quote- part de base %	Part des 77,5 millions de dollars, objectif pour 2006, calculée par application de la quote- part de base a/	Sommes promises	Versements de sommes promises	Versements sans promesse formelle	Sommes dues	% de la part de l'objectif versé	Solde non acquitté au 1 <sup>er</sup> janvier	Sommes versées en 2006	Sommes dues	Total des sommes dues	Versements anticipés pour 2007
Turquie	0,359	278 225	-	-	282 000	-	101,4	-	-	-	-	-
Ukraine	0,038	29 450	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Uruguay	0,046	35 650	-	-	30 000	-	84,2	-	-	-	-	-
Venezuela, République bolivarienne du	0,165	127 875	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Vietnam	0,020	15 500	15 500	15 500	-	-	100,0	-	-	-	-	-
Yémen	0,006	4 650	4 650	4 650	-	-	100,0	-	-	-	-	-
Zambie	0,002	1 550	-	-	-	-	-	1 500	1 500	-	-	-
Zimbabwe	0,007	5 425	5 425	-	-	-	-	5 425	-	5 425	10 850	-
<b>Total partiel</b>	<b>100,000</b>	<b>77 500 000</b>	<b>32 124 078</b>	<b>31 621 586</b>	<b>40 478 957</b>	<b>502 492</b>	<b>93,0</b>	<b>1 596 136</b>	<b>1 320 164</b>	<b>275 972</b>	<b>778 464</b>	<b>2 520 416</b>
<b>Nouveaux Membres</b>												
Belize e/	0,001	775	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Malawi g/	0,001	775	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Monténégro h/	0,001	775	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mozambique i/	0,001	775	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Tchad f/	0,001	775	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total partiel</b>	<b>0,005</b>	<b>3 875</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Anciens Membres</b>												
République populaire démocratique de Corée j/	-	-	-	-	-	-	-	29 635	-	29 635	29 635	-
Yougoslavie k/	-	-	-	-	-	-	-	834 026	-	834 026	834 026	-
<b>Total partiel</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>863 661</b>	<b>-</b>	<b>863 661</b>	<b>863 661</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100,005</b>	<b>77 503 875</b>	<b>32 124 078</b>	<b>31 621 586</b>	<b>40 478 957</b>	<b>502 492</b>	<b>93,0</b>	<b>2 459 797</b>	<b>1 320 164</b>	<b>1 139 633</b>	<b>1 642 125</b>	<b>2 520 416</b>
États I et II (en euros)			25 750 200	25 368 306	32 283 897	381 894		1 935 442	1 068 960	866 482	1 248 376	1 916 175

a/ Comme il est recommandé de le faire dans la résolution GC(V)/RES/100, telle que modifiée par la résolution GC(XV)/RES/286.

b/ Revalorisation de la contribution promise par la Géorgie au titre de 2000 - 131 \$

c/ Contribution promise/versée en 2006 au titre de 2005 : Iran, République islamique d' - 117 025 \$ ; Mali - 1 550 \$ ; Mexique - 494 876 \$ ; Myanmar - 7 534 \$ ; au titre de 2004 : Iran, République islamique d' - 193 602 \$ ; Myanmar - 6 509 \$.

d/ À la suite de la Déclaration d'indépendance adoptée par l'Assemblée nationale du Monténégro le 3 juin 2006, la République de Serbie continue d'assumer la qualité de Membre de la "Serbie et Monténégro" à l'Agence internationale de l'énergie conformément à l'article 60 de la Charte constitutionnelle de la Serbie et Monténégro.

e/ Le Belize est devenu Membre de l'Agence le 31 mars 2006.

f/ Le Tchad est devenu Membre de l'Agence le 2 novembre 2005.

g/ Le Malawi est devenu Membre de l'Agence le 2 octobre 2006.

h/ Le Monténégro est devenu Membre de l'Agence le 30 octobre 2006.

i/ Le Mozambique est devenu Membre de l'Agence le 18 septembre 2006.

j/ La République populaire démocratique de Corée s'est retirée de l'Agence le 13 juin 1994.

k/ Par suite de l'admission de la République fédérale de Yougoslavie le 17 septembre 2001, l'ex-Yougoslavie a cessé d'être Membre.

ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S9a

**PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE**  
**DÉPENSES DE PROGRAMME RECOUVRABLES**  
**État au 31 décembre 2006**

(en dollars des États-Unis)

Bénéficiaires	1984-2002			Crédits
	Solde non acquitté au 1 <sup>er</sup> janvier	Sommes versées en 2006	Sommes dues	
Arménie a/	140 574	10 970	129 604	-
Bolivie	278 078	-	278 078	-
Cameroun	21 302	-	21 302	-
Costa Rica a/	156 203	26 034	130 169	45 426 b/
Côte d'Ivoire	223 528	1 439	222 089	-
El Salvador	13 146	-	13 146	-
Équateur	53 857	53 857	-	-
Gabon	7 707	-	7 707	-
Géorgie a/	128 096	286	127 810	-
Ghana a/	498 860	104 654	394 206	-
Guatemala a/	206 802	30 142	176 660	-
Honduras	35	-	35	-
Iran, République islamique d'	89 957	89 957	-	-
Iraq	161 025	-	161 025	-
Israël	25 114	-	25 114	-
Jamaïque	84 744	-	84 744	-
Kirghizistan	9 021	-	9 021	-
Malte	3 176	3 176	-	-
Mongolie	159 492	112 338	47 154	-
Ouzbékistan	145 099	19 518	125 581	-
Panama	5 698	5 698	-	-
Paraguay	74 259	-	74 259	-
Pérou	545 347	84 316	461 031	-
Philippines	22 579	-	22 579	-
Pologne	-	-	-	619
Portugal	7 282	-	7 282	-
Qatar	2 162	-	2 162	-
République de Moldova	10 894	10 894	-	-
République dominicaine	280 770	-	280 770	-
Roumanie	54 261	2 362	51 899	-
Sri Lanka	378 901	59 026	319 875	-
Tunisie a/	232 005	71 291	160 714	-
Zimbabwe	87 206	-	87 206	-
<b>Total partiel</b>	<b>4 107 180</b>	<b>685 958</b>	<b>3 421 222</b>	<b>46 045</b>
<b>Anciens Membres</b>				
République populaire démocratique de Corée c/	39 712	-	39 712	-
Yougoslavie d/	1 302	-	1 302	-
<b>Arriérés :</b>				
Bosnie-Herzégovine, Croatie, Slovénie, L'ex-République yougoslave de Macédoine et Yougoslavie d/	381 410	-	381 410	-
<b>TOTAL</b>	<b>4 529 604</b>	<b>685 958</b>	<b>3 843 646</b>	<b>46 045</b>
États I et II (en euros)	3 470 957	549 785	2 921 172	33 908

a/ Classé comme "nouveau" contributeur par suite de la conclusion d'un plan de versement.

b/ Ce montant est porté au crédit du gouvernement et sera utilisé conformément au plan de versement convenu

c/ La République populaire démocratique de Corée s'est retirée de l'Agence le 13 juin 1994

d/ Par suite de l'admission de la République fédérale de Yougoslavie le 17 septembre 2001, l'ex-Yougoslavie a cessé d'être Membre. Pour la période antérieure à 1992, le montant des arriérés de dépenses de programme recouvrables au titre de l'assistance technique fournie à l'ex-République fédérative socialiste de Yougoslavie s'élevait à 381 410 \$. Après cette date, une assistance technique supplémentaire a été fournie à l'ex-Yougoslavie, au titre de laquelle des dépenses de programmes recouvrables d'un montant de 1 302 \$ restent dues. Depuis, aucune assistance technique n'a été fournie à l'ex-Yougoslavie.

## ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S9b

## PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE

## COÛTS DE PARTICIPATION NATIONAUX

État au 31 décembre 2006

(en dollars des États-Unis)

État Membre	2006			2005			Total des sommes versées en 2006	Total des sommes dues	2007 Versements anticipés/ crédits reçus
	Sommes mises en recouvrement	Sommes versées en 2006	Sommes dues	Solde dû au 1er janvier	Sommes versées en 2006	Sommes dues			
Afrique du Sud	950	950	-	-	-	-	950	-	-
Albanie	1 608	1 608	-	16 192	16 192	-	17 800	-	-
Algérie	1 678	1 678	-	9 265	9 265	-	10 943	-	-
Arabie saoudite	254	254	-	-	-	-	254	-	361
Argentine	5 038	5 038	-	-	-	-	5 038	-	61 909
Arménie	764	764	-	1 250	1 250	-	2 014	-	31 782
Azerbaïdjan	-	-	-	130	-	130	-	130	24 602
Bélarus	390	390	-	36 460	36 460	-	36 850	-	-
Bolivie	1 784	1 784	-	7 506	7 506	-	9 290	-	-
Bosnie-Herzégovine	-	-	-	28 753	28 753	-	28 753	-	-
Botswana	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brésil	1 871	-	1 871	18 519	-	18 519	-	20 390	-
Bulgarie	2 350	2 350	-	-	-	-	2 350	-	-
Cameroun	3 103	-	3 103	30 906	-	30 906	-	34 009	-
Chili	1 238	-	1 238	-	-	-	-	1 238	-
Chine	2 598	2 598	-	-	-	-	2 598	-	128 965
Chypre	241	241	-	5 790	5 790	-	6 031	-	-
Colombie	10 316	-	10 316	21 894	12 000	9 894	12 000	20 210	-
Corée, République de	-	-	-	13 363	13 363	-	13 363	-	-
Costa Rica	2 373	-	2 373	-	-	-	-	2 373	7 498
Côte d'Ivoire	622	622	-	32 890	32 890	-	33 512	-	-
Croatie	839	839	-	-	-	-	839	-	-
Cuba	2 002	2 002	-	-	-	-	2 002	-	75 042
Égypte	3 213	268	2 945	51 201	51 201	-	51 469	2 945	-
El Salvador	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Émirats arabes unis	729	729	-	-	-	-	729	-	31 460
Équateur	513	513	-	4 994	4 994	-	5 507	-	-
Estonie	-	-	-	-	-	-	-	-	20 962
Fédération de Russie	1 315	-	1 315	-	-	-	-	1 315	-
Gabon	-	-	-	9 482	-	9 482	-	9 482	-

## ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S9b (suite)

État Membre	2006			2005			Total des sommes versées en 2006	Total des sommes dues	2007 Versements anticipés/ crédits reçus
	Sommes mises en recouvrement	Sommes versées en 2006	Sommes dues	Solde dû au 1er janvier	Sommes versées en 2006	Sommes dues			
Géorgie	-	-	-	31 696	31 696	-	31 696	-	-
Ghana	12 066	12 066	-	26 478	26 478	-	38 544	-	-
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Guatemala	1 233	-	1 233	-	-	-	-	1 233	-
Honduras	617	-	617	-	-	-	-	617	-
Hongrie	640	640	-	-	-	-	640	-	11 075
Indonésie	2 517	2 517	-	6 300	6 300	-	8 817	-	12 000
Iran, République Islamique d'	2 518	2 518	-	-	-	-	2 518	-	-
Iraq	-	-	-	32 303	26 991	5 312	26 991	5 312	-
Israël	642	642	-	-	-	-	642	-	-
Jamahiriya arabe libyenne	176	-	176	-	-	-	-	176	-
Jamaïque	-	-	-	11 317	5 458	5 859	5 458	5 859	-
Jordanie	735	735	-	-	-	-	735	-	32 392
Kazakhstan	1 306	-	1 306	-	-	-	-	1 306	-
Kenya	3 889	3 889	-	-	-	-	3 889	-	19 810
Kirghizistan	-	-	-	6 773	290	6 483	290	6 483	66 128
Koweït	713	-	713	-	-	-	-	713	-
Lettonie	784	784	-	-	-	-	784	-	17 640
L'ex-République yougoslave de Macédoine	997	-	997	24 477	24 477	-	24 477	997	-
Liban	675	-	675	18 133	18 133	-	18 133	675	-
Lituanie	2 370	2 370	-	-	-	-	2 370	-	25 386
Malaisie	112	112	-	-	-	-	112	-	-
Malte	-	-	-	17 571	17 571	-	17 571	-	-
Maroc	902	-	902	125 759	82 199	43 560	82 199	44 462	-
Maurice	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mexique	790	-	790	19 667	-	19 667	-	20 457	-
Mongolie	184	-	184	-	-	-	-	184	-
Namibie	1 166	1 166	-	-	-	-	1 166	-	-
Nicaragua	3 358	1 026	2 332	18 143	18 143	-	19 169	2 332	-
Nigeria	3 764	-	3 764	-	-	-	-	3 764	-
Ouzbékistan	1 871	-	1 871	11 304	-	11 304	-	13 175	-
Pakistan	722	722	-	79 476	79 476	-	80 198	-	679
Panama	1 980	1 980	-	7 049	7 049	-	9 029	-	566
Paraguay	1 574	-	1 574	1 486	-	1 486	-	3 060	-
Pérou	2 155	2 155	-	-	-	-	2 155	-	-

## ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S9b (suite)

État Membre	2006			2005			Total des sommes versées en 2006	Total des sommes dues	2007 Versements anticipés/ crédits reçus
	Sommes mises en recouvrement	Sommes versées en 2006	Sommes dues	Solde dû au 1er janvier	Sommes versées en 2006	Sommes dues			
Philippines	517	-	517	49 021	-	49 021	-	49 538	-
Pologne	7 734	2 003	5 731	26 209	1 177	25 032	3 180	30 763	-
Portugal	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Qatar	284	284	-	-	-	-	284	-	-
République arabe syrienne	8 935	8 935	-	28 422	28 422	-	37 357	-	-
République de Moldova	70	-	70	23 040	23 040	-	23 040	70	-
République dominicaine	1 106	16	1 090	2 653	2 653	-	2 669	1 090	-
République tchèque	1 005	1 005	-	-	-	-	1 005	-	5 776
Roumanie	1 544	-	1 544	31 099	3 166	27 933	3 166	29 477	6 093
Serbie a/	2 158	2 158	-	9 828	9 828	-	11 986	-	13 893
Seychelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Singapour	18	-	18	-	-	-	-	18	-
Slovaquie	1 682	1 682	-	-	-	-	1 682	-	-
Slovénie	13 000	1 005	11 995	7 466 b/	-	7 466	1 005	19 461	7 467
Sri Lanka	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Tadjikistan	60	-	60	48 658	39 248	9 410	39 248	9 470	17 014
Thaïlande	1 602	-	1 602	19 088	-	19 088	-	20 690	-
Tunisie	865	-	865	-	-	-	-	865	-
Turquie	1 006	1 006	-	-	-	-	1 006	-	-
Ukraine	1 971	1 971	-	29 450	29 450	-	31 421	-	-
Uruguay	1 517	1 517	-	-	-	-	1 517	-	8 639
Venezuela, République bolivarienne du	160	-	160	-	-	-	-	160	-
Vietnam	233	-	233	-	-	-	-	233	-
Zimbabwe	-	-	-	38 322	16 568	21 754	16 568	21 754	-
Sub-total	141 712	77 532	64 180	1 039 783	717 477	322 306	795 009	386 486	627 139
<u>Nouveau Membre :</u>									
Monténégro c/	-	-	-	-	-	-	-	-	1 077
<b>TOTAL</b>	<b>141 712</b>	<b>77 532</b>	<b>64 180</b>	<b>1 039 783</b>	<b>717 477</b>	<b>322 306</b>	<b>795 009</b>	<b>386 486</b>	<b>628 216</b>
États I et II (en euros)	110 566	61 789	48 777	827 096	582 144	244 952	643 933	293 729	481 386

a/ À la suite de la Déclaration d'indépendance adoptée par l'Assemblée nationale du Monténégro le 3 juin 2006, la République de Serbie continue d'assumer la qualité de Membre de la "Serbie et Monténégro" à l'Agence internationale de l'énergie atomique conformément à l'article 60 de la Charte constitutionnelle de la Serbie et Monténégro.

b/ Réduction de 21 248 \$ résultant de l'annulation du projet SLO/4/004.

c/ Le Monténégro est devenu Membre de l'Agence le 30 octobre 2006.

ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S10

COMPTES COURANTS  
AU 31 DÉCEMBRE 2006

Monnaie	Montant dans la monnaie en question	Taux de change de l'ONU	Équivalent en euros
<u>Fonds de l'Agence</u>			
Couronnes slovaques	5 833	34,355263	170
Couronnes suédoises	111 288	9,039474	12 311
Dollars australiens	22 520	1,671053	13 477
Dollars canadiens	2 538 316	1,526316	1 663 034
Dollars des États-Unis	2 227 354	1,315789	1 692 789
Euros	1 637 769	1,0000	1 637 769
Francs suisses	31 101	1,605263	19 375
Lei	119 979	3,368421	35 619
Livres sterling	14 902	0,672368	22 164
Pesos cubains	1 205 158	1,315789	915 920
Reais brésiliens	1 302	2,842105	458
Roupiés indiennes	494 755	58,618421	8 440
Roupiés pakistanaises	14 269 151	79,605263	179 249
Won de la R.P.D. de Corée	1 680 579	182,894737	9 189
Yen	2 724 655	155,263158	17 549
Yuan Renminbi	58 463 038	10,289474	5 681 829
Zlotych	81 024	3,815789	21 234
<b>TOTAL COMPTES COURANTS</b>			<b>11 930 576</b>

NOTE : L'utilisation de certaines monnaies par l'Agence est limitée par des dispositions juridiques ou autres. En fin d'exercice, la valeur en euros, sur la base des taux de change de l'ONU, des montants détenus en ces monnaies était de 6 642 557 €



## ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S11

DÉPÔTS EN BANQUE  
AU 31 DÉCEMBRE 2006

Établissement	Taux d'intérêt annuel	Échéance	Monnaie/montant	Taux de change de l'ONU	Équivalent en euros
<u>Fonds de l'Agence</u>					
Anglo Irish Bank, Vienne	5,360 %	au jour le jour	\$ É.-U. 3 700 000	0,760	2 812 002
JPMorgan Chase, New York	4,320 %	au jour le jour	\$ É.-U. 4 000 000	0,760	3 040 000
Société générale, Vienne	3,520 %	au jour le jour	EUR 1 300 000	1,000	1 300 000
BACA AG, Vienne	2,750 %	au jour le jour	EUR 3 450 000	1,000	3 450 000
Investkredit, Vienne	3,580 %	au jour le jour	EUR 1 050 000	1,000	1 050 000
San Paolo Bank, Vienne	3,520 %	07/01/02	EUR 2 000 000	1,000	2 000 000
Tokyo-Mitsubishi, Londres	5,290 %	07/01/05	\$ É.-U. 2 000 000	0,760	1 520 000
Société générale, Vienne	5,280 %	07/01/05	\$ É.-U. 13 000 000	0,760	9 880 040
Tokyo-Mitsubishi, Londres	5,350 %	07/01/08	\$ É.-U. 5 000 000	0,760	3 800 000
Fortis Bank, Bruxelles	5,360 %	07/01/09	\$ É.-U. 2 000 000	0,760	1 520 000
San Paolo Bank, Vienne	3,550 %	07/01/09	EUR 2 000 000	1,000	2 000 000
San Paolo Bank, Vienne	3,555 %	07/01/16	EUR 2 000 000	1,000	2 000 000
SE Banken, Londres	5,370 %	07/01/16	\$ É.-U. 2 000 000	0,760	1 520 000
Dexia Bank, Bruxelles	5,340 %	07/01/18	\$ É.-U. 2 000 000	0,760	1 520 000
San Paolo Bank, Vienne	3,565 %	07/01/23	EUR 2 000 000	1,000	2 000 000
SMBC, Londres	5,400 %	07/01/23	\$ É.-U. 2 000 000	0,760	1 520 000
Dexia Bank, Bruxelles	5,300 %	07/01/29	\$ É.-U. 2 000 000	0,760	1 520 000
Dexia Bank, Bruxelles	3,630 %	07/01/29	EUR 2 000 000	1,000	2 000 000
San Paolo Bank, Vienne	3,570 %	07/01/29	EUR 3 000 000	1,000	3 000 000
Fortis Bank, Bruxelles	3,560 %	07/01/29	EUR 6 000 000	1,000	6 000 000
SMBC, Londres	5,300 %	07/01/30	\$ É.-U. 2 000 000	0,760	1 520 000
SMBC, Londres	5,400 %	07/01/30	\$ É.-U. 2 000 000	0,760	1 520 000
Investkredit, Vienne	3,560 %	07/01/31	EUR 1 000 000	1,000	1 000 000
Fortis Bank, Bruxelles	5,380 %	07/02/01	\$ É.-U. 3 000 000	0,760	2 280 000
Société générale, Vienne	5,330 %	07/02/01	\$ É.-U. 1 500 000	0,760	1 140 001
SMBC, Londres	5,400 %	07/02/06	\$ É.-U. 2 000 000	0,760	1 520 000
Tokyo-Mitsubishi, Londres	5,360 %	07/02/12	\$ É.-U. 2 000 000	0,760	1 520 000
SMBC, Londres	5,400 %	07/02/13	\$ É.-U. 2 000 000	0,760	1 520 000
Banco do Brasil, Vienne	5,430 %	07/02/14	\$ É.-U. 2 000 000	0,760	1 520 000
Anglo Irish Bank, Vienne	5,400 %	07/02/15	\$ É.-U. 3 000 000	0,760	2 280 000
Anglo Irish Bank, Vienne	5,390 %	07/02/19	\$ É.-U. 6 000 000	0,760	4 560 000
Dexia Bank, Bruxelles	3,640 %	07/02/26	EUR 3 000 000	1,000	3 000 000
Fortis Bank, Bruxelles	3,620 %	07/02/26	EUR 6 500 000	1,000	6 500 000
Tokyo-Mitsubishi, Londres	5,400 %	07/02/28	\$ É.-U. 3 000 000	0,760	2 280 000
Fortis Bank, Bruxelles	5,290 %	07/03/01	\$ É.-U. 5 000 000	0,760	3 800 000
Anglo Irish Bank, Vienne	5,350 %	07/03/02	\$ É.-U. 4 000 000	0,760	3 040 000
Citi Bank, Irlande	5,300 %	07/03/05	\$ É.-U. 6 000 000	0,760	4 560 000
Dexia Bank, Bruxelles	5,290 %	07/03/05	\$ É.-U. 3 000 000	0,760	2 280 000
Societe Generale, Vienne	5,280 %	07/03/05	\$ É.-U. 4 000 000	0,760	3 040 000
Dexia Bank, Bruxelles	5,290 %	07/03/07	\$ É.-U. 3 000 000	0,760	2 280 000
SE Banken, Londres	5,390 %	07/03/15	\$ É.-U. 2 000 000	0,760	1 520 000
Tokyo-Mitsubishi, Londres	5,320 %	07/03/26	\$ É.-U. 4 000 000	0,760	3 040 000
SMBC, Londres	5,320 %	07/03/26	\$ É.-U. 3 000 000	0,760	2 280 000
Anglo Irish Bank, Vienne	5,370 %	07/04/02	\$ É.-U. 2 000 000	0,760	1 520 000
Banco do Brasil, Vienne	5,400 %	07/04/03	\$ É.-U. 2 000 000	0,760	1 520 000
SE Banken, Londres	5,310 %	07/04/05	\$ É.-U. 6 000 000	0,760	4 560 000

**ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S11 (suite)**

Établissement	Taux d'intérêt annuel	Échéance	Monnaie/montant	Taux de change de l'ONU	Équivalent en euros
Citi Bank, Irlande	5,310 %	07/04/10	\$ É.-U. 2 000 000	0,760	1 520 000
Banco do Brasil, Vienne	5,440 %	07/04/11	\$ É.-U. 1 000 000	0,760	760 000
Citi Bank, Irlande	5,340 %	07/04/16	\$ É.-U. 2 000 000	0,760	1 520 000
Banco do Brasil, Vienne	5,440 %	07/04/30	\$ É.-U. 1 000 000	0,760	760 000
Tokyo-Mitsubishi, Londres	5,310 %	07/04/30	\$ É.-U. 3 000 000	0,760	2 280 000
Citi Bank, Irlande	5,300 %	07/05/02	\$ É.-U. 2 000 000	0,760	1 520 000
SMBC, Londres	5,330 %	07/05/08	\$ É.-U. 5 000 000	0,760	3 800 000
Citi Bank, Irlande	5,300 %	07/05/14	\$ É.-U. 3 000 000	0,760	2 280 000
SE Banken, Londres	5,290 %	07/05/14	\$ É.-U. 3 000 000	0,760	2 280 000
Dexia Bank, Bruxelles	5,310 %	07/05/15	\$ É.-U. 2 000 000	0,760	1 520 000
SMBC, Londres	5,330 %	07/05/16	\$ É.-U. 1 500 000	0,760	1 140 001
Raiffeisen Landesbank, Vienne	5,290 %	07/05/22	\$ É.-U. 2 000 000	0,760	1 520 000
Dexia Bank, Bruxelles	5,310 %	07/06/01	\$ É.-U. 5 000 000	0,760	3 800 000
Anglo Irish Bank, Vienne	5,290 %	07/06/08	\$ É.-U. 2 000 000	0,760	1 520 000
Banco do Brasil, Vienne	5,300 %	07/06/08	\$ É.-U. 1 000 000	0,760	760 000
Banco do Brasil, Vienne	5,320 %	07/06/12	\$ É.-U. 1 000 000	0,760	760 000
Banco do Brasil, Vienne	5,360 %	07/06/18	\$ É.-U. 2 000 000	0,760	1 520 000
Citi Bank, Irlande	5,290 %	07/06/18	\$ É.-U. 10 000 000	0,760	7 600 000
Anglo Irish Bank, Vienne	5,330 %	07/06/22	\$ É.-U. 1 000 000	0,760	760 000
<b>TOTAL DES DÉPÔTS EN BANQUE</b>					<b>156 672 044</b>

## ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S12

ENCAISSE, COMPTES COURANTS ET DÉPÔTS EN BANQUE,  
PAR GROUPE DE FONDS ET PAR FONDS

AU 31 DÉCEMBRE 2006

(en euros)

Groupe de fonds	Encaisse	Comptes courants et dépôts en banque	Total
I Fonds du budget ordinaire et Fonds de roulement	253 202	46 023 663	46 276 865
II Fonds de coopération technique	-	42 764 541	42 764 541
III Fonds pour les programmes extrabudgétaires	-	58 933 530	58 933 530
IV Fonds extrabudgétaire de coopération technique	-	18 240 010	18 240 010
VI Fonds d'affectation spéciale, fonds de réserve et fonds spéciaux	-	2 640 876	2 640 876
<b>TOTAL (état II)</b>	<b>253 202</b>	<b>168 602 620</b>	<b>168 855 822</b>

# PARTIE IV

## Notes aux états financiers

### A. Énoncé des objectifs de l'Agence

1. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) est une organisation intergouvernementale autonome fondée en 1957 conformément à une décision de l'Assemblée générale des Nations Unies. L'AIEA fait partie du régime commun des Nations Unies et est soumise à l'Accord régissant les relations entre l'Organisation des Nations Unies et l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui est entré en vigueur le 14 novembre 1957. Son mandat statutaire est de s'efforcer de hâter et d'accroître la contribution de l'énergie atomique à la paix, la santé et la prospérité dans le monde entier et de s'assurer, dans la mesure de ses moyens, que l'aide fournie par elle-même ou à sa demande ou sous sa direction ou sous son contrôle n'est pas utilisée de manière à servir à des fins militaires.

### B. Principes comptables essentiels

#### B.1. Base de présentation

2. Les états financiers de l'Agence sont présentés pour la première fois en euros, conformément à la décision du Conseil des gouverneurs d'adopter les recommandations figurant dans le document GOV/2003/27. Ils reflètent l'application du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'AIEA et sont conformes aux normes comptables pour le système des Nations Unies sur tous les points essentiels.

3. En vue de préparer les états financiers consolidés de l'Agence, les états pour le Fonds de coopération technique (groupe de fonds II) et pour les fonds extrabudgétaires (groupes de fonds III et IV) ont été convertis du dollar des États-Unis, qui reste la monnaie fonctionnelle pour ces fonds, à l'euro. La méthodologie suivie pour cette conversion comptable est présentée dans la note B.2 ci-après.

#### B.2. Conversion comptable et change de monnaies

4. Jusqu'en 2005, les états financiers étaient présentés en dollars des États-Unis. Avec effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006, la monnaie de présentation des comptes est passée à l'euro, conformément à la décision du Conseil des gouverneurs d'adopter les recommandations figurant dans le document GOV/2003/27. La monnaie fonctionnelle pour le Fonds du budget ordinaire, le Fonds de roulement (groupe de fonds I) et les fonds d'affectation spéciale, fonds de réserve et fonds spéciaux (groupe de fonds VI) est passé du dollar des États-Unis à l'euro, cependant que le dollar des États-Unis a été retenu comme monnaie fonctionnelle pour le Fonds de coopération technique (groupe de fonds II) et pour les fonds extrabudgétaires (groupes de fonds III et IV).

5. Les actifs, les passifs, les réserves et les soldes du Fonds du budget ordinaire, du Fonds de roulement et des fonds d'affectation spéciale, fonds de réserve et fonds spéciaux ont tous été convertis à l'euro le 1<sup>er</sup> janvier 2006 sur la base du taux de change des Nations Unies en vigueur à cette date (1 \$ = 0,845 €).

6. Pour préparer les états financiers consolidés de l'Agence, les états financiers des fonds basés sur le dollar des États-Unis ont été convertis à l'euro conformément aux pratiques comptables d'usage suivantes :

- Les recettes, les dépenses et les modifications des réserves et des soldes des fonds ont été déclarées en euros en appliquant le taux de change des Nations Unies en vigueur à la date de la transaction.
- Les actifs et les passifs ont été convertis à l'euro au taux de change des Nations Unies en vigueur en fin d'exercice.
- Toutes les variations de change consécutives à l'application de cette méthodologie ont été classées dans les soldes de fonds en tant qu'ajustements pour conversion comptable des monnaies.

### **B.3. Groupement des fonds**

7. L'Agence tient des comptes séparés pour chaque fonds ; ces comptes sont présentés en six groupes. Les fonds sont établis sur la base des résolutions adoptées par la Conférence générale et sont administrés conformément au Règlement financier approuvé par le Conseil des gouverneurs, aux Règles de gestion financière arrêtées par le Directeur général et aux procédures et pratiques établies par le Secrétariat en conformité de ce Règlement et de ces Règles.

8. L'objet du groupe de fonds I (Fonds du budget ordinaire et Fonds de roulement) est de faire face aux engagements de dépenses de l'Agence découlant des ouvertures de crédits approuvées. Le Fonds du budget ordinaire est alimenté par un budget ordinaire annuel approuvé par la Conférence générale et financé grâce aux contributions régulières et à des recettes diverses. Le Fonds de roulement, qui sert à financer les ouvertures de crédits en attendant le versement des contributions, ainsi qu'à des fins déterminées de temps à autre par le Conseil des gouverneurs avec l'approbation de la Conférence générale, est financé grâce à des avances versées par les États Membres.

9. L'objet du groupe de fonds II (Fonds général - Fonds de coopération technique) est de faire face aux engagements de dépenses liés au programme approuvé de coopération technique. Le groupe de fonds II est alimenté par des allocations annuelles approuvées par la Conférence générale qui sont financées grâce à des contributions volontaires, aux dépenses de programme recouvrables, aux coûts de participation nationaux et à des recettes diverses. Les fonds non utilisés peuvent être reportés pour l'achèvement du programme approuvé.

10. L'objet du groupe de fonds III (Fonds général - Fonds pour les programmes extrabudgétaires) est de faire face aux engagements de dépenses liés aux activités extrabudgétaires menées à l'appui du programme ordinaire. Le groupe de fonds III est financé grâce à des contributions volontaires spéciales de pays donateurs et d'organisations internationales. Les contributions restent à la disposition des programmes jusqu'à ce qu'elles soient effectivement utilisées, en consultation avec le donateur concerné.

11. L'objet du groupe de fonds IV (Fonds général - Fonds extrabudgétaire de coopération technique) est de faire face aux engagements de dépenses liés aux activités extrabudgétaires des projets approuvés de coopération technique. Le groupe de fonds IV est financé grâce à des contributions volontaires spéciales des États Membres, des organisations internationales et du Programme des Nations Unies pour le développement, qui restent à la disposition des projets approuvés jusqu'à ce qu'elles soient effectivement utilisées, en consultation avec le donateur.

12. L'objet du groupe de fonds VI (fonds d'affectation spéciale, fonds de réserve et fonds spéciaux) est de faire face aux engagements de dépenses liés aux activités financées grâce à leurs ressources respectives.

## **B.4. Constatation des recettes**

### **B.4.1. Groupe de fonds I**

13. Les contributions des États Membres et les recettes diverses (travaux pour d'autres organismes) sont enregistrées sur la base de l'exercice. En ce qui concerne les autres recettes diverses, seule la partie qui a été effectivement perçue en fin d'exercice est incluse dans les états financiers aux fins du calcul des excédents à restituer aux États Membres.

### **B.4.2. Groupe de fonds II**

14. Les contributions volontaires des États Membres sont enregistrées sur la base de l'exercice. Les recettes diverses et les recettes perçues au titre des dépenses de programme recouvrables sont enregistrées sur la base de la gestion.

### **B.4.3. Groupes de fonds III, IV et VI**

15. Pour ces groupes de fonds, les recettes sont enregistrées sur la base de la gestion, à l'exception d'une créance de 285 197 € (375 501 \$) (en 2005 : 339 400 € (401 657 \$)) garantie par une lettre de crédit.

## **B.5. Gestion de la trésorerie**

16. La trésorerie est gérée globalement pour tous les fonds afin de maintenir la composition monétaire requise et de réduire l'achat de monnaies, pour que l'Agence puisse faire face à ses obligations financières. Les montants dus entre les fonds ou les groupes de fonds sont réglés en ajustant l'encaisse pour chaque groupe de fonds. Les intérêts sont enregistrés initialement au Fonds du budget ordinaire (groupe de fonds I) et au Fonds de coopération technique (groupe de fonds II). En fin d'exercice, la totalité des intérêts est répartie entre les groupes de fonds I, II, III et IV sur la base des montants en monnaies productrices d'intérêts détenus pendant l'exercice et de la part des liquidités des donateurs demandant à percevoir les intérêts sur leurs contributions volontaires.

## **B.6. Constatation des dépenses**

17. Les dépenses comprennent les décaissements et les engagements non réglés de l'exercice budgétaire en cours.

18. On entend par engagement de dépenses un engagement comportant une charge imputable sur les ressources pour lesquelles l'autorisation de dépenses a été donnée et par engagement non réglé un engagement, ou une partie d'engagement, qui n'a pas encore été payé. Les engagements de dépenses sont enregistrés conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière sur la base de contrats, de bons de commande, d'accords ou d'autres types d'engagements juridiques, ou sur la base d'une dette reconnue par l'Agence.

### **B.7. Système mixte pour les ouvertures de crédits et les contributions régulières**

19. Le système mixte pour les ouvertures de crédits et les contributions régulières a été introduit en 1986 afin de réduire les effets pour l'Agence des fluctuations des taux de change sur les dépenses au titre du budget ordinaire. Chaque année, la Conférence générale ouvre des crédits répartis en chapitres budgétaires. Le Directeur général peut encourir des dépenses dans les limites indiquées dans les chapitres budgétaires et aux fins auxquelles les crédits ont été ouverts. Les virements entre chapitres budgétaires nécessitent l'approbation préalable du Conseil des gouverneurs. Le montant alloué à chaque chapitre budgétaire comprend une partie en euros et une partie en dollars des États-Unis exprimée en tant qu'équivalent-euros au taux de change moyen des Nations Unies qui devrait être enregistré pendant l'exercice budgétaire. Par conséquent, les dépenses autorisées par la Conférence générale, exprimées en euros, ne peuvent être déterminées qu'à la fin de l'exercice.

20. Les contributions des États Membres sont calculées suivant le barème fixé par la Conférence générale. Chaque contribution comporte aussi une partie en euros et une partie en dollars des États-Unis. Ces parties sont en proportion directe des parts respectives des deux monnaies dans les dépenses au titre du budget ordinaire.

### **B.8. Transactions en d'autres monnaies**

21. Les transactions en d'autres monnaies sont enregistrées en euros pour tous les fonds basés sur l'euro et en dollars pour tous les fonds basés sur le dollar des États-Unis au taux de change des Nations Unies en vigueur au moment de la transaction.

22. Les gains et les pertes au change en ce qui concerne les monnaies fonctionnelles respectives sont comptabilisés de la façon suivante :

#### **B.8.1. Groupes de fonds I et II**

- Les gains et les pertes réalisés à la suite de l'achat d'autres monnaies et du règlement de sommes à percevoir ou à verser sont crédités ou imputés aux recettes diverses de chaque groupe de fonds,
- Les gains nets non réalisés résultant de la revalorisation du bilan apparaissent comme provision dans le bilan, alors que les pertes nettes non réalisées sont imputées aux recettes diverses de chaque groupe de fonds,
- Les gains et les pertes non réalisés dus à la revalorisation d'engagements non réglés sont enregistrés comme ajustements des dépenses de programme correspondantes de chaque groupe de fonds.

#### **B.8.2. Groupes de fonds III, IV et VI**

- À des fins comptables, tous les gains et pertes nets (réalisés et non réalisés) au titre des groupes de fonds III, IV et VI sont enregistrés en tant qu'éléments des groupes de fonds respectifs.

## **B.9. Excédents/déficits de caisse et soldes des fonds**

23. Pour le groupe de fonds I, les excédents de caisse sont répartis entre les États Membres conformément au barème des contributions pour l'exercice auquel ils se rapportent. Ceci s'applique aux États Membres qui ont payé l'intégralité de leurs contributions respectives. Les déficits de caisse sont provisoirement couverts par des avances provenant du Fonds de roulement en attendant le versement des contributions régulières au titre d'exercices antérieurs.

24. Pour les groupes de fonds II, III, IV et VI, les soldes des fonds représentent l'actif ou le passif net des fonds. Ces soldes sont reportés aux exercices futurs.

## **B.10. Immobilisations**

25. Les immobilisations sont inscrites comme dépenses l'année de leur acquisition. Cependant, les comptes d'inventaire sont maintenus pour le matériel non consommable, les fournitures et les accessoires d'une valeur supérieure à 2 000 € ou à caractère sensible et ayant une durée de vie utile estimée de cinq ans, ou de trois ans pour le matériel d'ordinateur. La valeur du stock est donnée dans la note R ci-après.

## **B.11. Contributions non recouvrées et contributions versées d'avance**

26. Une réserve pour contributions non recouvrées égale au montant des contributions arriérées depuis plus d'un an apparaît sur le bilan comme déduction des excédents disponibles. Les recettes correspondantes ne sont pas ajustées.

27. Les contributions versées d'avance sont considérées comme une dette vis-à-vis du donateur lorsqu'elles sont initialement reçues, et sont enregistrées en tant que recettes pendant l'exercice suivant.

## **B.12. Contributions en nature**

28. Les contributions en nature – sous la forme de ressources humaines, de matériel, de réunions et de bourses offerts par des États Membres, l'ONU, d'autres organisations internationales et des sources non gouvernementales – ne sont pas enregistrées dans les comptes de l'Agence. Toutefois, des estimations de ces contributions apparaissent dans la note Q ci-après.

## **B.13. Services gratuits**

29. Pour certains autres fonds basés sur l'euro, l'Agence assure gratuitement des services administratifs et de vérification.



## **C. Participation à la Caisse des pensions**

30. L'Agence participe et cotise à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU), qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour le versement de pensions, prestations de décès, pensions d'invalidité et autres indemnités. La Caisse des pensions gère un régime de prestations financé par capitalisation. Les obligations financières de l'Agence vis-à-vis de la CCPPNU comprennent sa cotisation obligatoire au taux fixé par l'Assemblée générale des Nations Unies et sa part de la couverture de tout déficit actuariel conformément à l'article 26 des statuts de la Caisse. Les contributions à la couverture des déficits ne sont dues que si l'Assemblée générale invoque les dispositions de l'article 26 après avoir constaté, à la suite d'une évaluation actuarielle, que les avoirs de la Caisse risquent d'être insuffisants pour faire face aux obligations.

31. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale des Nations Unies n'avait pas invoqué cette disposition.

## **D. Fonds commun pour le financement des réparations et remplacements importants**

32. Le 1<sup>er</sup> janvier 1981 a pris effet entre la République d'Autriche, l'Organisation des Nations Unies et l'AIEA un accord portant création d'un fonds commun destiné à couvrir les dépenses relatives aux réparations et remplacements importants de bâtiments, d'installations et d'équipements techniques qui sont la propriété de la République d'Autriche et font partie des districts de siège de l'Organisation des Nations Unies et de l'AIEA au Centre international de Vienne. Cet accord s'applique également à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) depuis 1986, date à laquelle cette organisation est devenue indépendante.

33. Au 31 décembre 2006, le solde du Fonds, qui est administré par l'ONUDI, s'élevait à 1 546 798 € (818 000 € en 2005).

## E. Recettes diverses par principales catégories

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
<b>a) Activités productrices de recettes</b>		
Publications de l'Agence - INIS	<b>46 340</b>	62 653
Publications de l'Agence - Autres	<b>242 613</b>	315 995
Recettes de Laboratoire	<b>143 665</b>	275 302
Montants à recouvrer au titre des accords de garanties	<b>229 931</b>	135 079
Recettes au titre d'autres services	<b>338</b>	930
<b>Total (état I)</b>	<b><u>662 887</u></b>	<u>789 959</u>
<b>b) Activités financées conjointement</b>		
Services de traitement de l'information	<b>213 918</b>	294 791
Services d'impression	<b>878 490</b>	625 322
Services médicaux	<b>671 200</b>	710 980
Services de radioprotection et de surveillance	<b>96 694</b>	103 632
Services de traduction	<b>337 963</b>	31 791
Revue Fusion nucléaire	<b>137 258</b>	132 401
Services de Laboratoire	<b>294 215</b>	261 578
Services du Laboratoire de l'environnement marin	<b>21 962</b>	33 650
<b>Total (état I)</b>	<b><u>2 651 700</u></b>	<u>2 194 145</u>

## F. Dépenses (état I)

34. Les dépenses totales d'un montant de 66 061 986 euros pour le Fonds de coopération technique ne comprennent pas des engagements de dépenses s'élevant à 1 022 481 euros au titre des budgets des projets pour des exercices ultérieurs (2 366 491 € en 2005).

## G. Ajustements au titre d'exercices antérieurs

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
<b>a) Fonds du budget ordinaire :</b>		
Excédent des contributions recouvrées		
par rapport aux arriérés d'exercices précédents		
<b>Total (état I)</b>	<b><u>(1 194 336)</u></b>	<b><u>399 985</u></b>
<b>b) Fonds de coopération technique :</b>		
Annonces et ajustements d'annonces de contributions		
concernant les programmes d'exercices antérieurs		
<b>Total (état I)</b>	<b><u>592 699</u></b>	<b><u>1 479 406</u></b>

## H. Sommes créditées aux États Membres

35. Les excédents de caisse restitués se sont élevés à 5 090 168 € (2 577 856 € en 2005) (état I). Cette somme comprend les excédents de caisse de 2004 s'élevant à 5 074 453 € et d'exercices antérieurs s'élevant à 15 715 €. De l'excédent de caisse de 2004, 868 719 euros ont été transférés au PACT conformément à la décision du Conseil des gouverneurs (GOV/OR.1172) d'adopter les recommandations figurant dans le document GOV/2006/25/Rev.2. Le solde restant a été déduit des contributions respectives des États Membres.

## I. Réserves

### I.1. Virements aux réserves

36. Un montant de 609 901 € a été alloué à la réserve du Fonds pour le remplacement du matériel 2009 (FRM-2009) en 2006 avec l'accord du Conseil des gouverneurs (GOV/2005/22) (états I et II). 2006 est la première année de financement du FRM-2009.

### I.2. Virements depuis les réserves

37. Le montant total de la Réserve pour le remplacement du matériel 2005 (FRM-2005), soit 1 501 221 €, a été viré du Fonds du budget ordinaire au Fonds pour le remplacement du matériel (groupe de fonds VI – Fonds d'affectation spéciale, fonds de réserve et fonds spéciaux) (état I).

## J. Fonds d'affectation spéciale et fonds spécial (état I)

38. Le groupe de fonds VI comprend deux fonds d'affectation spéciale, un fonds de réserve et un fonds spécial, comme suit :

	Fonds disponibles	Dépenses	Solde non utilisé
<u>Fonds d'affectation spéciale</u>			
Fonds d'affectation spéciale pour les instituts de recherche (RITF)	1 196 560	276 028	920 532
Réacteur expérimental thermonucléaire international	3 114 000	3 114 000	-
<b>Total 2006</b>	<b>4 310 560</b>	<b>3 390 028</b>	<b>920 532</b>
Total 2005	1 163 065	244 542	918 523
<u>Fonds de réserve</u>			
Fonds pour le remplacement du matériel	1 501 221	-	1 501 221
<b>Total 2006</b>	<b>1 501 221</b>	<b>-</b>	<b>1 501 221</b>
<u>Fonds spécial</u>			
Fonds Nobel de l'AIEA pour la nutrition et la lutte contre le cancer	115 822	-	115 822
<b>Total 2006</b>	<b>115 822</b>	<b>-</b>	<b>115 822</b>
Total 2005	565 781	-	565 781

## K. Investissement pour l'Économat

39. L'Économat du Centre international de Vienne (CIV) a été créé à la suite d'un accord qui a pris effet le 1<sup>er</sup> avril 1972 entre l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et la République d'Autriche. En vertu d'un mémorandum d'accord du 31 mars 1977 entre l'AIEA, l'ONU et l'ONUDI relatif à la répartition des services communs au CIV, la responsabilité de la gestion de l'Économat a été confiée à l'AIEA.

40. L'investissement initial a été financé à parts égales grâce aux fonds accumulés des économats de l'AIEA et de l'ONUDI disponibles au 1<sup>er</sup> octobre 1979.

41. Au 31 décembre 2006, la valeur de l'investissement réalisé pour l'Économat par l'AIEA était de 808 879 € (808 879 € en 2005) (état II).

## L. Contributions régulières à recevoir

42. Contributions non acquittées par exercice budgétaire :

Exercices	2006	2005
1961-1998	4 584 971	4 976 760
1999	441 634	444 056
2000	275 567	278 083
2001	256 221	259 134
2002	258 524	274 025
2003	472 170	2 761 390
2004	5 284 249	7 228 566
2005	5 684 209	28 574 924
	17 257 545	44 796 938
2006 (état compl. S1)	42 099 732	-
<b>Total (état II)</b>	<b>59 357 277</b>	<b>44 796 938</b>

## M. Sommes à recevoir – Autres

### M.1. Fonds du budget ordinaire

	2006	2005
États Membres	3 621 247	3 299 684
ONU, institutions spécialisées et autres organisations internationales	918 491	133 579
Membres du personnel	2 722 309	1 355 907
Fournisseurs et entrepreneurs	340 277	510 370
Autres comptes	1 471 105	2 625 782
Avances au Fonds de roulement	9 514	11 188
<b>Total (état II)</b>	<b>9 082 943</b>	<b>7 936 510</b>

## M.2. Fonds de coopération technique

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
États Membres	105 069	51 361
ONU, institutions spécialisées et autres organisations internationales	450 820	456 498
Membres du personnel	335 637	158 665
Fournisseurs et entrepreneurs	178 459	267 640
Fonds remis à des agents	3 496 649	2 620 123
<b>Total (état II)</b>	<b><u>4 566 634</u></b>	<b><u>3 554 287</u></b>

## N. Engagements de dépenses non réglés – Fonds du budget ordinaire

43. Les engagements non réglés se répartissent comme suit :

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Exercice considéré	22 190 691	30 168 609
Exercices antérieurs	616 797	848 589
Provision pour soldes non engagés des crédits ouverts pour 2004	2 871 986	10 601 042
Provision pour la phase II du renforcement de la sécurité	2 945 878	-
<b>Total (état II)</b>	<b><u>28 625 352</u></b>	<b><u>41 618 240</u></b>

**O. Sommes à payer – Autres****O.1. Fonds du budget ordinaire**

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
États Membres	2 231	-
Membres du personnel	230 800	507 939
Autres comptes	1 004 400	522 424
Fournisseurs et entrepreneurs	57 035	16 371
<b>Total (état II)</b>	<b><u>1 294 466</u></b>	<b><u>1 046 734</u></b>

**O.2. Fonds de coopération technique**

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Membres du personnel	( 2 612)	( 2 318)
Autres comptes	173 063	96 422
Fournisseurs et entrepreneurs	15 845	991
<b>Total (état II)</b>	<b><u>186 296</u></b>	<b><u>95 095</u></b>

**P. Provision pour revalorisation de bilan (état II)**

44. La provision correspond aux gains nets non réalisés provenant de la revalorisation des comptes de bilan :

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Fonds du budget ordinaire	10 095 287	12 009 287
<b>Total (état II)</b>	<b><u>10 095 287</u></b>	<b><u>12 009 287</u></b>

45. Le renforcement de l'euro par rapport au dollar s'est traduit par une baisse nette des gains non réalisés pour le Fonds du budget ordinaire en comparaison avec l'exercice dernier.

## Q. Contributions en nature

46. Les contributions en nature faites par des États Membres, l'ONU, d'autres organisations internationales et des sources non gouvernementales sont les suivantes :

	En milliers d'euros					
	États Membres		ONU, organisations internationales et sources non gouvernementales		Total	
	2006	2005	2006	2005	2006	2005
Bourses	578	650	-	-	578	650
Matériel et fournitures	40	74	1	5	41	79
Réunions et autres	1 524	1 240	-	-	1 524	1 240
Ressources humaines	10 676	11 288	60	23	10 736	11 311
<b>Total</b>	<b>12 818</b>	<b>13 252</b>	<b>61</b>	<b>28</b>	<b>12 879</b>	<b>13 280</b>

47. En raison du caractère de ces contributions, on ne peut donner que des estimations de leur valeur monétaire. Pour plus de détails, voir l'annexe A3 a, b et c (non vérifiée).

## R. Matériel non consommable

48. Les valeurs nettes ci-après sont tirées des inventaires de l'Agence :

	En milliers d'euros	
	2006	2005
Matériel scientifique et technique	13 935	13 657
Matériel informatique	927	1 854
Matériel de bureau	-	2
Matériel de transport	279	319
<b>Total</b>	<b>15 141</b>	<b>15 832</b>

49. Aux fins de l'inventaire sont considérés comme du matériel tous les articles dont la valeur d'achat initiale est égale ou supérieure à 2 000 €, ainsi que tous les articles sensibles, à l'exception des actifs du Département des garanties sur le terrain, lesquels sont notifiés dans le rapport sur l'application des garanties.



50. Les montants indiqués sont les valeurs actuelles déterminées par rapport à la valeur initiale des articles en fonction de leur durée de vie utile estimée, qui est de trois ans pour le matériel de traitement électronique de l'information, et de cinq ans pour tous les autres articles de matériel.

51. Le titre de propriété du matériel fourni dans le cadre de la coopération technique est transféré au bénéficiaire au moment de la livraison ; ce matériel n'est donc pas inclus dans l'inventaire des biens de l'Agence.

## **S. Passif éventuel**

52. Trois fonctionnaires de la catégorie des services généraux de l'Agence ont fait appel devant le Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail en demandant la réintroduction de la majoration linguistique avec effet du 1<sup>er</sup> avril 2002. L'Agence a contesté cet appel et a obtenu gain de cause en début d'année 2007. Il n'y a donc pas de passif à cet égard pour 2006.

## **T. Coûts d'appui direct à la coopération technique**

53. L'appui à la coopération technique provient de deux sources : a) le budget du programme sectoriel 6, Gestion de la coopération technique pour le développement, et b) la valeur des compétences scientifiques et techniques que les départements techniques mettent à la disposition du programme de coopération technique.

54. Dans le Programme et budget pour 2006-2007 (GC(49)/2), le montant du budget ordinaire consacré à l'appui au programme de coopération technique pour 2006 était estimé à 29 460 000 €. Les coûts indirects liés à l'appui au programme et à l'appui administratif ne sont pas compris dans ce montant.

## **U. Fonds de réserve pour les primes d'assurance maladie**

55. La société Vanbreda International fournit des services d'assurance maladie aux membres du personnel. Elle est dépositaire du Fonds de réserve pour les primes d'assurance maladie qui est destiné à conserver les excédents de primes versés en sus des montants dus à la société et à absorber les augmentations futures de primes. Ce fonds, dont la valeur était de 2 024 622 € au 31 décembre 2006, appartient conjointement à l'Agence et aux participants sur la base de leurs contributions.

## V. Prestations à la cessation de service

56. En vertu du Statut et du Règlement du personnel, les fonctionnaires de l'Agence ont droit à certaines prestations à la cessation de service. Les dépenses sont enregistrées pendant l'exercice au cours duquel les prestations sont versées. Les droits et les obligations correspondantes au 31 décembre 2006 sont estimés comme suit :

	En milliers d'euros	
	2006	2005
Rapatriement - primes	13 108	14 515
- voyages et déménagements	9 331	8 310
Congés annuels accumulés	19 021	18 437
Indemnités de cessation de service	16 637	16 440
<b>Total</b>	<b>58 097</b>	<b>57 702</b>

## W. Prestations dont bénéficient les retraités

57. En vertu du Statut et du Règlement du personnel, les retraités de l'Agence ont le droit de bénéficier d'une couverture médicale par l'intermédiaire de l'Agence. L'Agence contribue à la prime totale du retraité et enregistre le coût de cette prestation durant l'exercice où il est encouru. La part de l'Agence dans la prime totale s'est élevée à 1 481 665 € (1 514 268 € en 2005).

58. Toutefois, pour mieux comprendre les dimensions financières des obligations de l'Agence en matière d'assurance maladie au bénéfice des retraités, un actuaire-conseil indépendant a été engagé en 2006 pour procéder à une évaluation actuarielle des prestations correspondantes pour les périodes s'achevant de 2006 à 2009. La méthode d'évaluation utilisée était celle du coût unitaire projeté du crédit. Le passif accumulé au 31 décembre 2006 s'élève, selon les projections, à 130 millions d'euros (79 millions d'euros en 2005) sur la base d'un taux d'actualisation de 4,1% et d'un taux d'inflation pour les frais médicaux de 6 %.

## X. Fonds pour la sécurité nucléaire

	En milliers de dollars É.-U.	
	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>
UE	-	5 045
Autres	8 210	14 410
<b>Total</b>	<b><u>8 210</u></b>	<b><u>19 455</u></b>

59. Les chiffres ci-dessus indiquent les recettes et les dépenses relatives au Fonds pour la sécurité nucléaire pour l'année 2006.



# PARTIE V

## ANNEXES



## ANNEXE A1

## FONDS DU BUDGET ORDINAIRE

RESSOURCES PRÉVUES ET EFFECTIVES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2006  
(en euros)

	Prévisions budgétaires a/	Ajustements	Prévisions ajustées	Ressources effectives			Excédent (insuffisance) des ressources effectives par rapport aux prévisions ajustées
				Sommes reçues	Sommes dues	Total	
Contributions régulières des États Membres	256 404 434	-	256 404 434	214 314 327	42 090 107	256 404 434	-
Contributions régulières des nouveaux États Membres		9 625	9 625		9 625	9 625	-
Total partiel	256 404 434	9 625	256 414 059	214 314 327	42 099 732	256 414 059	-
Différence, taux de change effectif/moyen	68 566		68 566	-	-	-	( 68 566)
Total contributions régulières et revalorisation	256 473 000	9 625 b/	256 482 625	214 314 327	42 099 732	256 414 059	( 68 566)
Recettes diverses							
a) Travaux remboursables pour d'autres organismes (chapitre 9)							
Services de traitement de l'information	-	-	-	213 918	-	213 918	213 918
Services d'impression	1 247 000	-	1 247 000	846 470	32 020	878 490	( 368 510)
Services médicaux	757 000	-	757 000	568 016	103 184	671 200	( 85 800)
Services de protection et de surveillance radiologiques	97 000	-	97 000	96 694	-	96 694	( 306)
Services de traduction	207 000	-	207 000	337 963	-	337 963	130 963
Revue Fusion nucléaire	147 000	-	147 000	137 258	-	137 258	( 9 742)
Services de laboratoire	200 000	-	200 000	294 215	-	294 215	94 215
Services des Laboratoires de l'environnement marin	48 000	-	48 000	21 962	-	21 962	( 26 038)
Total partiel	2 703 000	-	2 703 000	2 516 496	135 204	2 651 700	( 51 300)
b) Imputables à des programmes déterminés							
Publications de l'Agence - INIS	35 000	-	35 000	46 340	-	46 340	11 340
Publications de l'Agence - Autres	350 000	-	350 000	242 613	-	242 613	( 107 387)
Recettes du Laboratoire	192 000	-	192 000	143 665	-	143 665	( 48 335)
Montants à recouvrer au titre des accords de garanties	332 000	-	332 000	229 931	-	229 931	( 102 069)
Recettes au titre de l'appui au programme	32 000	-	32 000	-	-	-	( 32 000)
Recettes au titre d'autres services	2 000	-	2 000	338	-	338	( 1 662)
Total partiel	943 000	-	943 000	662 887	-	662 887	( 280 113)
c) Non imputables à des programmes déterminés							
Revenus de placements et intérêts	1 204 000	-	1 204 000	4 234 559	-	4 234 559	3 030 559
Gains (pertes) au change	-	-	-	369 755	-	369 755	369 755
Autres	460 000	-	460 000	570 808	-	570 808	110 808
Total partiel	1 664 000	-	1 664 000	5 175 122	-	5 175 122	3 511 122
Total partiel b) et c)	2 607 000	-	2 607 000	5 838 009	-	5 838 009	3 231 009
Total partiel a), b) et c)	5 310 000	-	5 310 000	8 354 505	135 204	8 489 709	3 179 709
TOTAL CONTRIBUTIONS RÉGULIÈRES ET RECETTES DIVERSES	261 783 000	9 625	261 792 625	222 668 832	42 234 936	264 903 768	3 111 143

a/ GC (49)/RES/5.

b/ État complémentaire S1.

ANNEXE A2

FONDS DE COOPÉRATION TECHNIQUE

RESSOURCES PRÉVUES ET EFFECTIVES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2006

(en dollars des États-Unis)

	Année en cours	2005	2004	2003	2002	Antérieur à 2002	Total
<b>I. Prévisions</b>							
Objectifs	77 500 000	77 500 000	74 750 000	74 750 000	73 000 000		377 500 000
Autres recettes prévues	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000		5 000 000
<b>Total des allocations de ressources</b>	<b>78 500 000 a/</b>	<b>78 500 000</b>	<b>75 750 000</b>	<b>75 750 000</b>	<b>74 000 000</b>		<b>382 500 000</b>
<b>II. Ressources effectives</b>							
<b>1. Contributions volontaires</b>							
reçues pour 2006	72 100 543	-	-	-	-		72 100 543
2005	957 789	68 866 684	-	-	-		69 824 473
2004	331 789	2 071 265	64 752 326	-	-		67 155 380
2003	4 485	405 980	8 703 737	56 371 128	-		65 485 330
2002	4 380	424 840	90 711	1 895 103	57 513 069		59 928 103
pour des exercices antérieurs	21 721	181 849	614 576	511 146	635 167		1 964 459
<b>Total</b>	<b>73 420 707</b>	<b>71 950 618</b>	<b>74 161 350</b>	<b>58 777 377</b>	<b>58 148 236</b>		<b>336 458 288</b>
<b>2. Paiement des dépenses de programme recouvrables</b>	<b>685 958</b>	<b>829 425</b>	<b>1 565 296</b>	<b>2 649 195</b>	<b>2 363 301</b>		<b>8 093 175</b>
<b>3. Paiement des coûts de participation nationaux</b>	<b>795 009</b>	<b>3 368 463</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>4 163 472</b>
<b>4. Recettes diverses</b>	<b>1 866 269</b>	<b>486 257</b>	<b>665 737</b>	<b>784 633</b>	<b>420 375</b>		<b>4 223 271</b>
<b>Total des sommes reçues</b>	<b>76 767 943</b>	<b>76 634 763</b>	<b>76 392 383</b>	<b>62 211 205</b>	<b>60 931 912</b>		<b>352 938 206</b>
<b>5. Sommes dues</b>							
Contributions volontaires promises et non payées	502 492	150 593	8 830	195	1 080	978 935	1 642 125 b/
Dépenses de programme recouvrables	-	-	-	-	435 543	3 408 103	3 843 646 c/
Coûts de participation nationaux	64 180	322 306	-	-	-	-	386 486 d/
<b>Total des sommes dues</b>	<b>566 672</b>	<b>472 899</b>	<b>8 830</b>	<b>195</b>	<b>436 623</b>	<b>4 387 038</b>	<b>5 872 257</b>
<b>Total des ressources effectives</b>	<b>77 334 615</b>	<b>77 107 662</b>	<b>76 401 213</b>	<b>62 211 400</b>	<b>61 368 535</b>	<b>4 387 038</b>	<b>358 810 463</b>
<b>III. Différence entre ressources effectives et prévisions</b>	<b>(1 165 385)</b>	<b>(1 392 338)</b>	<b>651 213</b>	<b>(13 538 600)</b>	<b>(12 631 465)</b>	<b>4 387 038</b>	<b>(23 689 537)</b>

a/ GC(49)/RES/6.

b/ État complémentaire S8.

c/ État complémentaire S9a.

d/ État complémentaire S9b.



## ANNEXE A3a

**RESSOURCES MISES À LA DISPOSITION DE L'AGENCE  
PAR LES ÉTATS MEMBRES POUR 2006 (CONTRIBUTIONS EN ESPÈCES ET EN NATURE)**  
(en euros)

État Membre	EN ESPÈCES				EN NATURE a/ (Note Q)			
	TOTAL	Contributions régulières état compl. SI	Contributions volontaires (Fonds de coopération technique)	Contributions volontaires et autres ressources extrabudgétaires	Bourses du type II	Matériel et fournitures	Réunions et autres	Ressources humaines
Afghanistan, République islamique d'	9 592	3 905	-	-	-	-	-	5 687
Afrique du Sud	892 326	550 709	184 456	15 188	-	-	-	141 973
Albanie	91 895	9 803	3 380	77 800	-	-	-	912
Algérie	302 011	141 223	44 355	46 424	-	-	-	70 009
Allemagne	30 065 921	22 382 226	5 171 466	1 792 716	1 881	4 347	61 336	651 949
Angola	2 695	1 953	641	101	-	-	-	-
Arabie saoudite	1 394 987	1 337 128	-	38 920	-	-	-	18 939
Argentine	2 425 062	1 774 241	121 021	309 357	11 955	152	-	208 336
Arménie	16 131	3 919	-	-	-	-	-	12 212
Australie	6 044 124	4 134 624	1 243 040	458 487	-	1 934	8 743	197 296
Autriche	2 786 866	2 220 274	531 327	-	80	2 850	-	32 335
Azerbaïdjan	982 120	9 641	-	960 250	-	-	-	12 229
Bangladesh	32 385	19 435	6 566	-	-	-	-	6 384
Bélarus	59 485	33 199	11 120	-	-	-	-	15 166
Belgique	3 671 636	2 731 517	716 200	10 128	-	889	-	212 902
Bénin	5 634	3 848	1 178	-	-	-	-	608
Bolivie	59 930	17 319	-	32 222	-	-	-	10 389
Bosnie-Herzégovine	8 146	5 882	-	-	-	-	-	2 264
Boiswana	30 563	23 235	7 328	-	-	-	-	-
Bésil	3 358 311	2 826 854	304 000	89 095	-	418	-	137 944
Bulgarie	113 074	30 913	9 870	457	-	76	-	71 758
Burkina Faso	5 634	3 848	1 178	-	-	-	-	608
Cameroun	22 083	15 395	4 712	-	-	-	-	1 976
Canada	10 080 759	7 305 579	1 637 842	405 743	12 565	1 049	-	717 981
Chili	593 852	413 733	136 030	17 220	-	304	-	26 565
Chine	5 486 736	3 832 359	1 199 388	235 975	-	1 239	-	217 775
Chypre	124 375	101 286	23 089	-	-	-	-	-
Colombie	389 302	288 249	85 948	7 467	-	-	-	7 638
Corée, République de	5 426 127	3 620 882	786 000	275 031	-	-	49 094	695 120
Costa Rica	100 630	55 806	-	39 200	-	-	-	5 624
Côte d'Ivoire	19 243	19 243	-	-	-	-	-	-
Croatie	138 461	70 656	23 073	1 422	-	-	-	43 310
Cuba	138 085	78 898	26 278	1 118	-	-	-	31 791
Danemark	2 350 207	1 856 035	444 161	-	1 761	-	10 000	38 250
Égypte	340 184	224 045	69 942	2 997	-	-	-	43 200
El Salvador	41 516	40 412	-	-	-	-	-	1 104
Émirats arabes unis	619 789	605 022	-	11 385	3 382	-	-	-
Équateur	59 531	34 838	10 881	(2 479)	-	-	-	16 291
Érythrée	1 963	1 963	-	-	-	-	-	-
Espagne	9 901 575	6 535 206	1 590 117	1 434 824	18 401	669	-	322 358

ANNEXE A3a (suite)

État Membre	EN ESPÈCES					EN NATURE a/ (Note Q)			
	TOTAL	Contributions régulières état compl. S1	Contributions volontaires (Fonds de coopération technique)	Contributions volontaires et autres ressources extrabudgétaires	Bourses du type II	Matériel et fournitures	Réunions et autres	Ressources humaines	
Estonie	805 057	23 552	-	770 283	-	-	-	11 222	
États-Unis d'Amérique	105 288 092	65 976 561	15 225 269	22 248 928	418 760	2 580	20 064	1 395 930	
Éthiopie	15 644	7 842	2 620	152	-	-	-	5 030	
Fédération de Russie	4 668 734	2 852 265	674 552	703 880	-	353	-	437 684	
Finlande	1 936 842	1 382 075	336 606	59 230	-	361	-	158 570	
France	20 022 890	15 579 445	3 552 441	272 098	28 982	4 698	7 600	577 626	
Gabon	17 319	17 319	-	-	-	-	-	-	
Géorgie	14 035	5 774	-	-	-	-	-	8 261	
Ghana	201 520	7 697	2 564	184 743	-	-	-	6 516	
Grèce	1 440 864	1 069 086	300 583	20 115	20 786	95	-	30 199	
Guatemala	57 582	55 806	-	1 016	-	-	-	760	
Haiti	6 382	5 774	-	-	-	-	-	608	
Honduras	9 622	9 622	-	-	-	-	-	-	
Hongrie	460 484	237 224	78 636	(1 812)	-	2 489	-	143 947	
Îles Marshall	1 925	1 925	-	-	-	-	-	-	
Inde	1 251 831	795 803	265 412	12 699	-	1 607	-	176 310	
Indonésie	362 452	265 735	62 252	7 467	-	-	2 432	24 566	
Iran, République islamique d'	597 307	290 575	93 152 c/	163 617	-	-	956	49 007	
Iraq	34 742	29 408	-	-	-	-	-	5 334	
Irlande	1 252 502	908 634	221 086	88 371	200	95	-	34 116	
Islande	126 628	88 381	26 000	-	-	-	-	12 247	
Israël	1 323 043	1 194 876	86 240	-	-	76	-	41 851	
Italie	16 665 751	12 669 856	2 849 009	870 634	35 568	722	-	239 962	
Jamahiriyah arabe libyenne	199 501	244 391	-	(65 356)	-	-	-	20 466	
Jamaïque	23 581	15 395	-	-	-	-	-	8 186	
Japon	65 679 882	49 760 796	11 470 163	3 441 457	4 626	2 535	-	1 000 305	
Jordanie	90 174	21 220	6 474	54 524	-	-	-	7 956	
Kazakhstan	139 271	46 429	14 582	-	-	-	-	78 260	
Kenya	24 289	17 576	5 496	305	-	-	-	912	
Kirghizistan	9 571	1 925	588	-	-	-	-	7 058	
Koweït	529 331	417 805	99 984	-	-	-	-	11 542	
Lettonie	103 433	27 340	8 973	59 832	-	-	-	7 288	
L'ex-République yougoslave de Macédoine	64 498	11 546	-	47 340	-	-	-	5 612	
Liban	44 260	44 260	-	-	-	-	-	-	
Libéria	1 925	1 925	-	-	-	-	-	-	
Liechtenstein	16 714	13 440	3 274	-	-	-	-	-	
Lituanie	1 417 709	44 456	15 300	1 312 990	-	-	-	44 963	
Luxembourg	252 455	198 190	47 411	-	-	-	-	6 854	
Madagascar	8 149	5 774	1 767	-	-	-	-	608	
Malaisie	582 888	383 672	128 204	17 177	-	38	-	53 797	

## ANNEXE A3a (suite)

État Membre	EN ESPÈCES				EN NATURE a/ (Note Q)			
	TOTAL	Contributions régulières état compl. S1	Contributions volontaires (Fonds de coopération technique)	Contributions volontaires et autres ressources extrabudgétaires	Bourses du type II	Matériel et fournitures	Réunions et autres	Ressources humaines
Mali	5 836	3 920	1 308 c/	-	-	-	-	608
Malte	135 794	25 516	-	1 10 278	-	-	-	-
Maroc	139 984	87 132	26 505	1 625	-	-	-	24 722
Maurice	28 800	21 505	6 991	-	-	-	-	304
Mauritanie, République islamique de	1 925	1 925	-	-	-	-	-	-
Mexique	3 559 909	3 496 523	-	-	190	228	-	62 968
Monaco	1 573 177	7 911	-	165 752	-	-	1 343 882	55 632
Mongolie	8 642	1 953	609	-	-	-	-	6 080
Myanmar	28 169	19 362	6 071 c/	-	-	-	-	2 736
Namibie	15 871	11 776	3 841	254	-	-	-	-
Nicaragua	2 589	1 933	605	51	-	-	-	-
Niger	7 343	1 925	611	-	-	-	-	4 807
Nigeria	108 849	76 973	23 560	2 540	-	-	-	5 776
Norvège	2 815 772	1 763 135	431 481	566 460	-	76	-	54 620
Nouvelle-Zélande	619 315	573 355	-	27 737	334	-	-	17 889
Ouganda	13 522	11 546	-	-	-	-	-	1 976
Ouzbékistan	77 156	25 017	-	45 785	-	-	-	6 354
Pakistan	518 079	103 503	34 612	282 764	-	255	-	96 945
Panama	37 222	34 638	-	-	-	-	-	2 584
Paraguay	36 949	23 092	-	-	-	-	-	13 857
Pays-Bas	5 915 309	4 365 563	1 044 708	326 333	-	665	-	178 040
Pérou	186 558	171 267	-	-	-	-	-	15 291
Philippines	209 459	177 039	-	7 084	-	-	-	25 336
Pologne	1 213 473	872 437	285 872	14 070	-	30	-	41 064
Portugal	1 300 811	956 740	82 700	216 219	-	-	-	45 152
Qatar	166 049	166 049	-	-	-	-	-	-
République arabe syrienne	373 290	71 484	23 340	251 097	380	-	20 201	6 788
République centrafricaine	1 925	1 925	-	-	-	-	-	-
République de Moldova	88 320	1 925	617	78 600	-	-	-	7 178
République démocratique du Congo	8 510	5 774	-	-	-	-	-	2 736
République dominicaine	66 291	65 428	-	863	-	-	-	-
République tchèque	1 464 455	343 703	112 803	811 897	-	513	-	195 539
République-Unie de Tanzanie	18 075	11 546	4 097	-	-	-	-	2 432
Roumanie	255 944	112 303	35 412	29 995	3 722	38	-	74 474
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	21 495 966	15 893 897	3 870 966	1 227 964	-	4 199	-	498 940
Saint-Siège	3 748	2 697	1 000	51	-	-	-	-
Sénégal	9 622	9 622	-	-	-	-	-	-
Serbie	109 342	34 792	-	67 062	-	-	-	7 488
Seychelles	14 378	3 848	-	-	-	-	-	10 530
Sierra Leone	1 925	1 925	-	-	-	-	-	-
Singapour	1 256 611	1 006 740	244 923	-	-	-	-	4 948
Slovaquie	240 660	95 691	31 405	-	-	-	-	113 564
Slovenie	380 966	212 378	51 674	38 947	-	76	-	77 891
Soudan	25 227	15 395	4 935	-	-	-	-	4 897
Sri Lanka	33 816	30 926	-	610	-	-	-	2 280

**ANNEXE A3a (suite)**

État Membre	EN ESPÈCES				EN NATURE a/ (Note Q)			
	TOTAL	Contributions régulières état compl. S1	Contributions volontaires (Fonds de coopération technique)	Contributions volontaires et autres ressources extrabudgétaires	Bourses du type II	Matériel et fournitures	Réunions et autres	Ressources humaines
Suède	3 430 349	2 579 165	600 792	59 419	7 325	2 485	-	181 163
Suisse	4 040 578	3 105 644	712 576	88 948	6 840	1 174	-	125 396
Tadjikistan	14 524	1 937	609	-	-	-	-	11 978
Thaïlande	544 447	393 981	133 187	10 971	-	76	-	6 232
Tunisie	121 660	59 893	18 691	42 468	-	-	-	608
Turquie	951 239	694 794	221 088	3 900	-	38	-	31 419
Ukraine	87 329	73 579	-	13 750	-	-	-	-
Uruguay	163 080	88 519	23 400	38 007	-	-	-	13 154
Venezuela, République bolivarienne du	343 547	318 921	-	7 772	-	-	-	16 854
Vietnam	69 522	38 640	12 059	-	-	-	-	18 823
Yémen	16 527	11 610	3 701	-	-	-	-	1 216
Zambie	3 868	3 868	-	-	-	-	-	-
Zimbabwe	77 142	13 471	4 123	55 465	-	-	-	4 083
Total partiel	368 381 270	256 404 434	58 034 097	41 125 476	577 738	39 429	1 524 308	10 675 788
<u>Nouveaux Membres</u>								
Belize	1 925	1 925	-	-	-	-	-	-
Malawi	1 925	1 925	-	-	-	-	-	-
Monténégro	2 533	1 925	-	-	-	-	-	608
Mozambique	1 925	1 925	-	-	-	-	-	-
Tchad	1 925	1 925	-	-	-	-	-	-
Total partiel	10 233	9 625	-	-	-	-	-	608
<u>Anciens Membres</u>								
Cambodge	-	-	-	-	-	-	-	-
République populaire démocratique de Corée	-	-	-	-	-	-	-	-
Yougoslavie	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>368 391 503</b>	<b>256 414 059</b>	<b>58 034 097</b>	<b>41 125 476</b>	<b>577 738</b>	<b>39 429</b>	<b>1 524 308</b>	<b>10 676 396</b>

a/ Coûts réels lorsqu'ils sont connus ou bien estimations établies par les divisions techniques de l'Agence et/ou coûts indiqués par les États Membres pour le matériel et les fournitures ; coûts indiqués par les États Membres pour les réunions et autres; pour les services d'experts gratuits, traitement estimé à 200 dollars par jour, et frais de voyage et de subsistance indiqués par les États Membres.

b/ Revalorisation de la contribution promise par la Géorgie au titre de 2000 - 85€

c/ Contribution promise/versée en 2006 au titre de 2005 : Iran, République islamique d' - 93 152€; Mali - 1 308 €; Mexique - 417 675 €; Myanmar - 6 359 €; au titre de 2004 : Iran, République islamique d' 154 107 €; Myanmar - 5 383 €

**RESSOURCES MISES À LA DISPOSITION DE L'AGENCE  
PAR DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES ET D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES POUR 2006 (CONTRIBUTIONS EN ESPÈCES ET EN NATURE)**

(en euros)

	EN ESPÈCES		EN NATURE (Note Q)		Ressources humaines
	TOTAL	Contributions volontaires et autres ressources extrabudgétaires	Bourses du Type II	Matériel et fournitures	
Association américaine des physiciens en médecine (AAPM)	11 101	-	-	-	11 101
Association européenne de médecine nucléaire (EANM)	2 954	-	-	-	2 954
Association mondiale des exploitants nucléaires (WANO)	7 822	-	-	-	7 822
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)	177 772	177 772	-	-	-
Bureau international des poids et mesures (BIPM)	912	-	-	912	-
Commission des communautés européennes (CE)	25 048	13 967	-	-	11 081
Commission internationale des unités et des mesures radiologiques (CIUR)	2 879	-	-	-	2 879
Association européenne de radiologie - Réseau international de la qualité en radiologie (EAR-IRQN)	1 940	-	-	-	1 940
Fonds OPEP pour le développement international	37 850	37 850	-	-	-
Organisation des Nations Unies (ONU)	845 413	845 413	-	-	-
Nuclear Threat Initiative (NTI)	1 243 069	1 243 069	-	-	-
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	1 117 678	1 117 678	-	-	-
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)	2 239	-	-	-	2 239
Organisation internationale de physique médicale (IOMP)	8 363	-	-	-	8 363
Organisation maritime internationale (OMI)	80 454	80 454	-	-	-
Organisation mondiale de la santé (OMS)	5 514	-	-	-	5 514
Organisation panaméricaine de la santé (OPS)	912	-	-	-	912
Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)	768	-	-	-	768
Organisation régionale pour la protection du milieu marin (ROPME)	39 300	39 300	-	-	-
Procter and Gamble	19 947	19 947	-	-	-
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	(1 543 759)	(1 544 894)	-	-	1 135
Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUÉ)	225 914	225 914	-	-	-
Programme MOSCAMED	( 66)	( 66)	-	-	-
Union africaine (UA)	456	-	-	-	456
Union européenne (UE)	3 288	-	-	-	3 288
Autres sources	533 067	533 067	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>2 850 835</b>	<b>2 789 471</b>	<b>-</b>	<b>912</b>	<b>60 452</b>

**RESSOURCES MISES À LA DISPOSITION DE L'AGENCE  
PAR PROGRAMME SECTORIEL POUR 2006 (CONTRIBUTIONS EN ESPÈCES ET EN NATURE)**  
(en euros)

	EN ESPÈCES		EN NATURE (Note O)		Ressources humaines
	Contributions volontaires et autres ressources extrabudgétaires a/	Bourses du type II	Matériel et fourniture	Réunions et autres	
TOTAL					
<b>Programme sectoriel 1 - Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires</b>					
1. Gestion et coordination globales et activités communes					
Programme A - Énergie d'origine nucléaire	2 965 605	-	-	-	1 228 683
Programme B - Technologies du cycle du combustible et des matières nucléaires	1 111 493	608	-	50 346	748 071
Programme C - Création de capacités et entretien des connaissances nucléaires pour le développement énergétique durable	673 045	15 953	27 378	-	528 646
Programme D - Sciences nucléaires	1 062 543	8 806	-	-	798 509
<b>Total Programme sectoriel 1</b>	<b>5 812 686</b>	<b>25 367</b>	<b>27 378</b>	<b>50 346</b>	<b>3 303 909</b>
<b>Programme sectoriel 2 - Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement</b>					
2. Gestion et coordination globales et activités communes					
Programme E - Alimentation et agriculture	2 237 279	-	-	-	-
Programme F - Santé humaine	1 218 386	69 666	-	-	25 190
Programme G - Ressources en eau	436 001	208 266	11 628	-	167 111
Programme H - Protection des environnements marin et terrestre	216 538	966	-	-	13 052
Programme I - Applications physiques et chimiques	2 302 415	36 145	1 335	1 442 586	101 825
	64 870	4 225	-	-	7 281
<b>Total Programme sectoriel 2</b>	<b>6 475 489</b>	<b>368 407</b>	<b>12 963</b>	<b>1 442 586</b>	<b>314 459</b>
<b>Programme sectoriel 3 - Sécurité et sécurité nucléaires</b>					
3. Gestion et coordination globales et activités communes					
Programme J - Sécurité des installations nucléaires	2 191 196	1 750 054	-	-	441 142
Programme K - Sécurité radiologique et sûreté du transport	2 764 201	1 255 077	149 743	-	1 359 381
Programme L - Gestion des déchets radioactifs	4 297 900	1 957 656	20 670	28 944	2 290 630
Programme M - Sécurité nucléaire	2 390 447	718 020	11 184	-	1 661 243
Programme N - Préparation et conduite des interventions en cas d'incident ou d'urgence	3 842 882	3 495 109	-	-	347 773
	1 065 898	831 083	1 569	-	233 246
<b>Total Programme sectoriel 3</b>	<b>16 552 524</b>	<b>10 006 999</b>	<b>183 166</b>	<b>28 944</b>	<b>6 333 415</b>
<b>Programme sectoriel 4 - Vérification nucléaire</b>					
4. Gestion et coordination globales et activités communes					
Programme O - Vérification en Iraq en application des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU	632 448	626 992	-	-	5 456
	10 486 224	10 047 702	-	-	438 522
<b>Total Programme sectoriel 4</b>	<b>11 270 472</b>	<b>10 826 494</b>	-	-	<b>443 978</b>
<b>Programme sectoriel 5 - Services d'appui liés à l'information</b>					
5. Services d'appui liés à l'information					
Programme P - Information du public et communication	624 496	622 064	-	2 432	-
Programme Q - Technologies de l'information et de la communication (TIC)	-	-	-	-	-
Programme R - Sources d'information nucléaire	-	-	-	-	-
Programme S - Services de conférence, de traduction et de publication	2 021	2 021	-	-	-
<b>Total Programme sectoriel 5</b>	<b>626 517</b>	<b>624 085</b>	-	<b>2 432</b>	-
<b>Programme sectoriel 6 - Gestion de la coopération technique pour le développement</b>					
6. Gestion de la coopération technique pour le développement					
Programme T - Gestion de la coopération technique pour le développement	653 795	311 910	798	-	341 087
<b>Total Programme sectoriel 6</b>	<b>653 795</b>	<b>311 910</b>	<b>798</b>	-	<b>341 087</b>
<b>Programme sectoriel 7 - Politiques et gestion générale</b>					
7. Politiques et gestion générale					
Programme U - Direction générale, élaboration des politiques et coordination	127 803	127 803	-	-	-
Programme V - Administration et services généraux	402 884	402 884	-	-	-
Programme W - Services de supervision et analyse de la performance	-	-	-	-	-
<b>Total Programme sectoriel 7</b>	<b>530 687</b>	<b>530 687</b>	-	-	-
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>41 922 170</b>	<b>29 042 935</b>	<b>577 738</b>	<b>40 341</b>	<b>10 736 848</b>

a/ Non compris les projets extrabudgétaires de coopération technique, d'une valeur de 14 872 012 €